

RAPPORT RELATIF À L'EXERCICE

14

VALIANT

	2	Rapport du président et du CEO
	4	Interview du président et du CEO
Valiant de A à Z	9	Valiant – votre banque en toute simplicité
	12	Stratégie et objectifs
	13	Culture et compliance
	14	Responsabilité de l'entreprise
Corporate Governance	27	Structure du groupe et actionariat
	32	Structure du capital
	34	Conseil d'administration
	44	Comité de direction
	47	Indemnités, participations et prêts
	48	Droits de participation des actionnaires
	50	Prise de contrôle et mesures de défense
	51	Organe de révision
	52	Politique en matière d'information
Rapport relatif aux rémunérations	55	Eléments clés de la politique de rémunération de Valiant
	56	Principes relatifs aux rémunérations
	57	Calcul de la rémunération variable
	58	Compétences dans la détermination de la rémunération
	59	Eléments de la rémunération
	62	Rémunération de l'exercice sous revue
	64	Rapport de l'organe de révision
Rapport financier	67	Rapport annuel
	69	Comptes consolidés
	111	Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA



Magazine relatif à l'exercice 2014

Notre région et nous – prêts pour l'avenir.
Commandez la version abrégée du rapport
annuel sous la forme d'un magazine illus-
tré auprès de la succursale Valiant de votre
choix ou sous www.valiant-gb.ch. Vous
y découvrirez dix-huit surprises régionales.
D'Aarau à Zoug.

L'exercice 2014

Principaux événements

4 mars – Publication du résultat du groupe de 2013. Le bénéfice du groupe doit progresser de CHF 60 millions à CHF 150 millions jusqu'en 2017.

17 mars – Valiant lance la nouvelle campagne d'image « Votre banque en toute simplicité ».

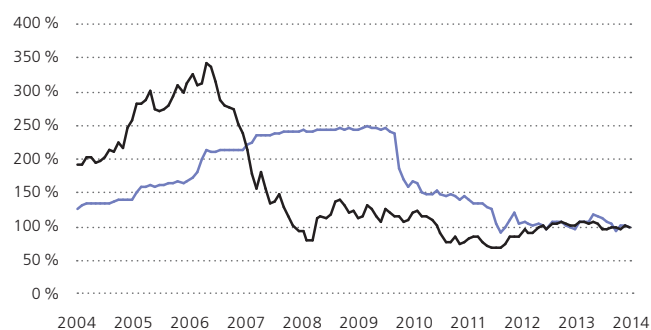
6 mai – Valiant émet un emprunt de plus de CHF 150 millions destiné au refinancement à long terme des opérations actives.

16 mai – 17^e assemblée générale ordinaire de Valiant Holding SA. L'assemblée accepte toutes les propositions du conseil d'administration à une grande majorité, notamment celle de la distribution d'un dividende de CHF 3.20 par action. L'entrepreneuse Barbara Artmann est élue au conseil d'administration.

13 août – Publication du résultat semestriel 2014. Avec un bénéfice semestriel de CHF 49,3 millions, Valiant est sur la bonne voie. L'orientation de l'organisation de Valiant vers les besoins des clients est renforcée.

28 novembre – Avec les nominations de Martin Vogler (à partir du 7 avril 2015) et de Christoph Wille, le comité de direction s'étoffe de deux nouveaux membres.

Evolution du cours de l'action Valiant Holding SA



■ Action Valiant
■ Swiss Exchange Market
Sector Bank Price Return Index

indexé, 31.12.2014 = 100

94,5 mio Bénéfice
p. 72

+ 23 % Résultat
opérationnel
p. 67

104 Points de base de la
marge d'intérêts
p. 67

46,3 mio Capitaux propres
supplémentaires
p. 67

15,8 % Quote-part de
fonds propres
p. 106

491 mio Augmentation des
fonds de la clientèle
p. 68

CHF 3.20 Dividende
par action
p. 117

Chiffres-clés

BILAN		2014	2013	2012	2011	2010
Total du bilan	en CHF 1 000	25 327 937	25 451 880	25 285 589	25 214 506	24 393 502
Prêts à la clientèle	en CHF 1 000	21 775 991	21 769 239	21 504 424	21 394 028	21 109 554
Fonds de la clientèle	en CHF 1 000	17 894 986	17 404 394	17 345 604	17 455 793	16 826 608
Fonds propres	en CHF 1 000	1 986 039	1 939 703	1 897 642	1 838 024	1 621 693
Valeur des dépôts de la clientèle	en CHF 1 000	12 068 657	11 543 950	12 713 219	12 933 700	13 675 400
COMPTE DE RÉSULTAT						
Produits d'exploitation	en CHF 1 000	360 322	376 695	380 182	413 399	413 972
Charges d'exploitation	en CHF 1 000	-215 514	-219 434	-227 395	-243 671	-238 294
Résultat du groupe	en CHF 1 000	94 506	91 437	126 966	127 627	122 523
Ratio coûts/revenus		59,8 %	58,3 %	59,8 %	58,9 %	57,6 %
RoE (Return on Equity) ¹⁾		6,2 %	6,0 %	8,6 %	10,1 %	10,3 %
RoE (Return on Equity)		5,1 %	5,1 %	7,3 %	8,0 %	8,1 %
CHIFFRES-CLÉS DES FONDS PROPRES						
Total du bilan pondéré des risques	en CHF 1 000	13 128 575	13 484 151	13 841 963	14 211 587	13 587 000
Quote-part des fonds propres de base tier1 + tier2		15,8 %	15,0 %	12,8 %	12,0 %	11,1 %
Quote-part des fonds propres de base tier1 + tier2 (incl. volant anticyclique)		14,8 %	14,5 %	12,8 %	12,0 %	11,1 %
RorE (Return on required Equity)		9,0 %	8,5 %	11,5 %	11,2 %	11,3 %
EFFECTIFS						
Postes à plein temps (sans les personnes en formation)		883	885	986	1 073	1 064
ACTIONS						
Valeur comptable par action	en CHF	125.76	122.82	120.16	116.39	102.69
Bénéfice net par action	en CHF	5.98	5.79	8.04	8.08	7.76
P/E-Ratio		13,79	13,79	10,81	14,71	16,88
Dividende	en CHF	3.20 ²⁾	3.20	3.20	3.20	3.20
COURS BOURSIER						
Dernier cours de l'année	en CHF	82.55	79.85	86.90	118.90	131.00
Plus haut de l'année	en CHF	102.40	92.70	122.80	139.40	206.50
Plus bas de l'année	en CHF	75.05	74.95	74.35	99.00	128.50
Capitalisation boursière	en millions de CHF	1 304	1 261	1 372	1 878	2 069

¹⁾ Avant impôts et amortissement du Goodwill.

²⁾ Proposé.

Rapport de gestion 2014

Valiant est une banque de détail indépendante et suprarégionale implantée en Suisse alémanique et en Suisse romande. Avec près de 1000 collaborateurs au service d'environ 400 000 clients et 38 500 actionnaires, Valiant est un partenaire de poids dans le tissu économique de sa zone d'activité. Dans nos activités commerciales, nous avons pour priorité d'apporter notre soutien à nos clients dans les questions financières, de leur simplifier la tâche dans les affaires qu'ils traitent avec Valiant et de créer de la valeur ajoutée pour nos propriétaires. **Votre banque en toute simplicité.**

Rapport du président et du CEO

Chères actionnaires, chers actionnaires,

En 2014, Valiant a inversé la tendance. Pour la première fois depuis des années, notre résultat opérationnel a progressé de 23 %, à CHF 104,4 millions. Quant au bénéfice du groupe, il s'améliore également de 3,4 %, à CHF 94,5 millions. Grâce à ce résultat satisfaisant, nous entendons assurer pas à pas un avenir prospère à notre banque.

Fonds de la clientèle en hausse et croissance des hypothèques Après des années de turbulences, Valiant a renoué avec ses racines : des opérations bancaires simples et compréhensibles. Nous avons lancé les sets lilas, de nouvelles offres faciles à comprendre pour la clientèle privée, simplifié le processus de crédit et axé davantage l'organisation sur nos clients. Ces efforts ont été salués par les clients, qui font à nouveau confiance à Valiant. Les fonds de la clientèle ont progressé de 2,8 % pour s'établir à CHF 17,9 milliards tandis que les prêts sont restés stables. Nous avons toutefois enregistré une croissance des hypothèques de 1,5 %.

Amélioration de la dotation en fonds propres Nous avons encore consolidé notre assise de fonds propres. Avec une quote-part de fonds propres de 15,8 %, Valiant dépasse largement les exigences réglementaires. Grâce à cette solide structure de rendement et de capital, nous pourrions vous proposer, chers actionnaires, un dividende inchangé de CHF 3.20 par action lors de l'assemblée générale du 21 mai 2015.

Nouveaux gains d'efficacité mis en œuvre Nous avons atteint un autre objectif important. Grâce à une gestion rigoureuse des coûts, les charges d'exploitation ont encore diminué de CHF 3,9 millions. Durant l'exercice en cours, nous allons continuer à rationaliser l'efficacité de nos processus pour faire baisser davantage les coûts.

Objectifs ambitieux à moyen terme En 2013, nous avons défini nos objectifs à moyen terme à l'horizon 2017. Nous visons notamment un bénéfice du groupe de CHF 150 millions. Malgré le contexte de marché difficile, qui s'est encore détérioré ces derniers mois, nous sommes convaincus d'atteindre nos objectifs ambitieux. En 2014, nous avons progressé dans la bonne direction. Nous décelons un important potentiel de croissance chez les PME et développons le suivi des entreprises de taille moyenne via de nouveaux sites à Fribourg, Bâle, Lausanne et Bienne. Depuis toujours, Valiant est une banque traditionnelle pour les PME. Plus d'une PME suisse sur dix entretient une relation d'affaires avec nous – soit environ 40 000 entreprises.

Elargir l'offre numérique Les clients veulent de plus en plus exécuter leurs opérations bancaires en tout lieu et à tout moment. Pour répondre à cette exigence, nous leur offrons une expérience harmonisée sur tous les canaux. Au deuxième trimestre 2015, nous lancerons pour nos clients une application bancaire mobile leur donnant accès à leur eBanking avec leur smartphone ou leur tablette. Autre nouveauté : un partenariat avec Swisscom pour faire entrer pleinement Valiant dans l'ère numérique. Ensemble, nous allons développer dans les mois à venir des services mobiles destinés aux PME et aux clients privés.



Jürg Bucher et Markus Gyga

2015: confirmer le retournement de tendance Les défis resteront majeurs en 2015. Nous allons continuer à améliorer la prospection du marché et l'efficacité et nous concentrer sur notre marge d'intérêts. Nous pensons être en mesure de confirmer le retournement de tendance et d'augmenter le résultat opérationnel ainsi que le bénéfice du groupe, et ce malgré la situation tendue sur le marché.

Nous vous remercions, chers actionnaires, de votre fidélité et de la confiance que vous accordez à Valiant. Merci également à tous les collaborateurs qui, par leur engagement soutenu, contribuent à mener Valiant sur la voie du succès.

Jürg Bucher, Président du conseil d'administration

Markus Gyga, CEO

« Le revirement de tendance redonne confiance aux clients »

Après 2013, année du renouveau, Valiant a réussi à inverser la tendance en 2014. Jürg Bucher, président du conseil d'administration, et Markus Gygax, CEO, reviennent sur un exercice réjouissant et riche en événements, et évoquent les défis à venir.

2014 devait être placée sous le signe de l'action.

Cela a-t-il été le cas ?

Markus Gygax : 2014 a été une année réjouissante. Nous avons entrepris beaucoup de choses. Nous avons tenu nos promesses et satisfait aux exigences. Notre banque est à présent bien positionnée pour être performante sur le marché. Nous savons désormais clairement quels segments de clientèle incarne Valiant. Nous pouvons donc poursuivre notre ascension.

Quel est votre bilan, Monsieur Bucher ?

Jürg Bucher : Le revirement de tendance redonne confiance aux clients. Nous nous améliorons pas à pas. Un grand merci à nos collaborateurs ! Cela dit, nous avons encore une longue route à parcourir, que nous pouvons néanmoins aborder avec confiance. Premièrement, nous disposons d'une dotation en fonds propres extrêmement solide, de 15,8 % et, deuxièmement, nous devrions pouvoir atteindre dès 2016 les prescriptions réglementaires relatives aux liquidités pour 2019.

« Nous nous améliorons pas à pas. »

Jürg Bucher, président du conseil d'administration

Markus Gygax : A présent, nous savons précisément ce que nous voulons. Notre grand défi était de parvenir à différencier notre banque. Comment Valiant se positionne-t-elle sur le marché ? Quelle est sa spécificité ? Le conseil d'administration nous avait déjà défini un cadre en 2013 : gérer Valiant comme une banque indépendante centrée sur la Suisse et active au niveau suprarégional. Nous avons dû déterminer les clients que nous souhaitons cibler et les promesses de prestations à proposer pour qu'ils viennent chez nous et pas chez nos concurrents.

Quels choix avez-vous faits concrètement ?

Markus Gygax : D'une part, nous sommes une banque de PME, une décision qui s'est imposée d'elle-même, puisque plus de 50 % de nos revenus sont générés par ce segment. D'autre part, en plus du segment traditionnel de la clientèle privée pour les clients de détail et les clients privés fortunés, nous avons créé un deuxième segment pour les indépendants et les petites entreprises. Là, nous avons clairement défini notre offre et notre spécificité. Chacune de nos succursales propose à ces clients des prestations d'un seul tenant. Le même conseiller à la clientèle se charge de répondre aussi bien aux besoins professionnels qu'aux besoins privés. Les deux autres segments assurent le suivi des entreprises de taille moyenne et des clients très fortunés. Nous avons par ailleurs allégé notre organisation : davantage de collaborateurs travaillent désormais directement pour la clientèle.

Ces changements sont-ils concluants ?

Markus Gygax : Les quelque CHF 500 millions de nouveaux fonds de la clientèle que nous avons gagnés pour l'année 2014 annoncent une évolution très réjouissante. Par contre, la situation n'est pas encore optimale en ce qui concerne les prêts. Si nous avons certes enregistré une croissance au niveau des hypothèques, dans l'ensemble, les prêts ont connu une croissance nulle. Nous nous sommes sciemment détournés des activités à faible marge, que nous avons toutefois déjà pu compenser pour une bonne partie.

Jürg Bucher : Je tiens à souligner que nous avons repositionné l'ensemble de la banque en peu de temps. En lançant notre slogan « Votre banque en toute simplicité », nous avons fait une promesse et pris un engagement. Nous sommes proches de notre clientèle et nous répondons à ses besoins sur un pied d'égalité en lui proposant des produits simples et compréhensibles. S'il s'agissait d'une course d'orientation, je dirais que nous avons bien enchaîné les postes sur le premier tiers du parcours. Mais il ne faut pas crier victoire pour autant.



Jürg Bucher
Président du conseil d'administration

Avec la décision de la Banque nationale de supprimer le cours plancher du franc suisse, le deuxième tiers pourrait bien s'avérer plus ardu.

Jürg Bucher: Pour nous aussi, c'est une décision lourde de conséquences. Certes, nous ne détenons quasiment pas de positions en monnaies étrangères, et la décision relative aux taux d'intérêt négatifs ne nous concerne pas non plus. Mais l'environnement économique génère une pression supplémentaire sur les marges. Néanmoins, nous restons confiants pour 2015. Nous voulons continuer à nous améliorer tant sur le plan des coûts que sur celui des revenus, et augmenter le bénéfice du groupe. Cela suppose une meilleure marge d'intérêts et une organisation plus efficace afin que les coûts baissent.

En 2014, votre résultat était en grande partie dû aux opérations d'intérêts. Comment y êtes-vous parvenus ?

Markus Gygax: En effet, nous avons amélioré la marge malgré la baisse des taux d'intérêt. Nous avons travaillé sur les postes du passif qui pèsent lourdement sur le bilan et sommes parvenus à réduire les coûts plus rapidement que les revenus des prêts n'ont reculé. Les durées comparativement plus courtes des hypothèques ont aussi joué en notre faveur. L'apparition de taux d'intérêt négatifs a changé la donne cette année. Il nous reste de la marge de manœuvre pour réduire les coûts des postes du passif qui pèsent encore trop lourdement sur le bilan à notre sens.

Comment allez-vous faire pour y parvenir ?

Markus Gygax: Déjà avant la décision de la Banque nationale, nous avons planifié des mesures radicales, que nous pouvons à

présent mettre en œuvre rapidement. Nos douze comptes de paiement et d'épargne ont été réduits à sept, ce qui nous aide à améliorer notre résultat opérationnel.

Vos activités avec les PME pourraient toutefois compromettre vos projets.

Markus Gygax: Nous nous attendons à un certain ralentissement conjoncturel dans l'industrie et l'artisanat. Les entreprises disposent de bonnes liquidités. Il faut ajouter que nombre d'entre elles ont pris les mesures requises et poursuivent sur la voie de l'optimisation.

Dans votre nouvelle stratégie, le revenu passe avant la croissance. Vous avez pourtant laissé entendre ne pas avoir atteint vos objectifs en termes de prêts l'an passé. N'est-ce pas paradoxal ?

Markus Gygax: Notre croissance primaire est due aux fonds de la clientèle et non à l'octroi de crédits. Nous ne voulons pas d'une stratégie de volume dans le domaine des prêts, car cela supposerait des concessions au niveau des intérêts. Pour nous, c'est d'abord la marge qui compte. Et pour cela, il faut miser sur des opérations qui génèrent un revenu durable.

Jürg Bucher: Nos conseillers doivent savoir que le revenu passe avant le volume chez Valiant. Cette politique s'applique à toutes nos régions et toutes nos succursales. Et ce n'est pas simple, car la relation avec le client en devient plus exigeante.

Markus Gygax: Notre intérêt premier porte sur le patrimoine du client. En définitive, c'est à lui de décider, en fonction de ses besoins, s'il souhaite laisser son argent sur son compte ou l'investir. L'important, c'est qu'il nous confie ses fonds, car ils constituent la base de nos revenus. Nous savons que les fonds de la clientèle sont une source de financement plus avantageuse que les prêts et les lettres de gage, par exemple. C'est pourquoi nous sommes satisfaits d'avoir fait passer le ratio de couverture des prêts à la clientèle de 80 à 82 %. Pour simplifier, plus ce ratio est élevé, meilleure est la marge d'intérêts.

Votre coopération avec Swisscom fait parler d'elle. De quoi s'agit-il concrètement ?

Jürg Bucher: Jusqu'à présent, Valiant était très réticente quant au passage à l'ère numérique. Or pour proposer à l'avenir un service complet à nos clients, nous devons aller à leur rencontre personnellement, mais aussi par voie électronique. Notre but est de leur offrir une expérience harmonisée sur tous les canaux de distribution. Swisscom nous aide sur le plan technologique. Nous bénéficions ainsi de son immense savoir-faire et lui bénéfici-



« Pour nous, c'est avant tout la marge qui compte. »

Markus Gygax, CEO

cie de notre expertise bancaire. Ensemble, nous nous attachons à présent à développer diverses offres novatrices. Cette démarche est vitale pour nous sur le plan stratégique.

Pouvez-vous préciser ?

Jürg Bucher : L'omniprésence de Google et d'Apple, qui peuvent s'immiscer entre le client et la banque grâce à leurs fonctionnalités, constitue le plus grand défi pour toutes les banques. Tout d'abord en ce qui concerne le trafic des paiements et plus tard également dans d'autres secteurs bancaires. Nous sommes amenés à lutter là-contre avec nos propres solutions. Sinon, ce seront les établissements non bancaires qui, grâce aux avancées technologiques, récupéreront nos activités. En tant que banque de taille moyenne, Valiant est tributaire de ses partenariats.

Avec un partenaire tel que Swisscom, vous pouvez aussi briser les frontières géographiques de votre banque.

Markus Gygax : Il s'agit là d'une vision à très long terme. Mais il est vrai que les services bancaires numériques ne connaissent pas de frontières géographiques. Sans compter que la portée et la rapidité jouent un rôle décisif. Dès le deuxième trimestre, nous allons proposer des applications mobiles.

Quelles autres mesures marqueront également 2015 ?

Markus Gygax : Des travaux de mise en œuvre ! Nous allons mettre en place plus de 2500 jours de formation pour nos

500 conseillers afin qu'ils soient en mesure de proposer les prestations d'un seul tenant promises aux clients à travers notre stratégie de marché. Nous ouvrirons aussi de nouveaux sites pour les entreprises de taille moyenne – à Lausanne, Bienne, Fribourg et Bâle.

Et quel rôle joue votre coopération avec Swiss Life ?

Markus Gygax : Swiss Life distribue déjà ses produits sur notre réseau et nous transmet en contrepartie des hypothèques. La collaboration fonctionne très bien. Des représentants de l'assureur sont déjà présents sur certains de nos sites. Ainsi, le client peut faire coup double.

Il y a deux ans, vous aviez communiqué votre objectif stratégique de réaliser un bénéfice de CHF 150 millions d'ici à 2017. Pensez-vous tenir le bon cap ?

Jürg Bucher : Oui ! Nous voulons générer environ un tiers des CHF 55 millions manquants grâce à la croissance, à la refonte des tarifs et à la gestion des actifs et des passifs. Ce qui importe ici, c'est que les fonds passifs s'inscrivent davantage en hausse que les fonds actifs et que nous puissions augmenter la marge d'intérêts d'ici à 2017. Nous atteindrons un autre tiers en améliorant notre efficacité sur le plan des coûts. Et pour le tiers restant, nous procéderons à des suppressions d'amortissements.

Markus Gygax : Au niveau des coûts justement, nous avons identifié de nombreuses autres possibilités de rationaliser encore davantage la banque. Le bénéfice visé de CHF 150 millions va de pair avec une rentabilité de 7 à 8 %. Ainsi, Valiant comptera à nouveau parmi les bonnes banques cantonales.

Jürg Bucher : Et l'action Valiant est elle aussi redevenue intéressante pour les investisseurs.

Jürg Bucher, président du conseil d'administration

Depuis début 2013, Jürg Bucher préside le conseil d'administration. Auparavant, il a notamment été directeur chez PostFinance et directeur général de La Poste Suisse. Pendant ses loisirs, il va volontiers au théâtre, écoute du jazz et de la musique classique, ou fait du sport en plein air.

Markus Gygax, CEO

Avant de devenir CEO de Valiant en novembre 2013, Markus Gygax a dirigé la division Retail et siégé à la direction générale de la Banque Cantonale Vaudoise. En privé, son cœur bat pour sa famille et pour le curling.

Medard Meier a mené l'interview. Journaliste financier émérite, il a occupé le poste de rédacteur en chef du magazine économique suisse « Bilanz » et travaille aujourd'hui notamment comme conseiller en communication pour Avenir Suisse.

Valiant de A à Z

La gamme des services de Valiant est optimisée en fonction des quatre segments de clientèle de la banque. Dans chaque segment, nous disposons d'offres simples et compréhensibles que nous adaptons suivant l'évolution des attentes des clients. La simplicité et la clarté caractérisent également les quatre valeurs sur lesquelles s'alignent nos tâches professionnelles quotidiennes : le sens des responsabilités, l'orientation vers la solution, l'orientation vers la clientèle et l'intégrité.

Votre banque en toute simplicité

Valiant est une banque suprarégionale indépendante offrant des produits simples et compréhensibles.

Sur fond de mutation de l'environnement dans le secteur bancaire, le conseil d'administration s'est penché de manière intensive en 2014 sur l'orientation stratégique de Valiant. Ces réflexions sont consignées dans le positionnement qui permet aux groupes d'intérêts externes et internes de comprendre la position de marché de Valiant.

Notre positionnement

- Valiant est une banque indépendante et suprarégionale exclusivement implantée en Suisse. Ses clients cibles sont les PME, la clientèle privée retail et la clientèle privée fortunée de Suisse alémanique et de Suisse romande.
- Valiant pratique une culture ouverte fondée sur les valeurs en interne comme vis-à-vis de l'extérieur.
- Valiant s'assure la confiance des actionnaires par une base de fonds propres solide, un modèle d'affaires simple et compréhensible et une politique commerciale axée sur la stabilité et le long terme.
- Valiant accroît la rentabilité par un profil de risque équilibré adapté à la banque et à son modèle d'affaires.
- Valiant mène une politique de dividendes durable. La banque est détenue en majorité par des actionnaires de la zone d'activité et par des investisseurs institutionnels en Suisse et à l'étranger, mais est également ouverte à quelques investisseurs possédant des parts importantes.
- Valiant propose à ses clientes et clients une gamme complète de services bancaires simples et compréhensibles, d'un seul tenant, dans les domaines des paiements, de l'épargne, de la prévoyance, des financements et des placements. Valiant est profondément ancrée au niveau local. Elle parle d'égal à égal avec ses clientes et clients et s'engage systématiquement en faveur d'une réelle proximité avec sa clientèle.

- Valiant focalise sa prospection du marché sur les segments de clientèle suivants :

Clientèle privée retail

Valiant propose un service de premier plan à ses clientes et clients de ce segment. Chaque cliente ou client bénéficie d'un interlocuteur personnel.

Clientèle privée fortunée

Valiant propose à ses clients privés fortunés une prise en charge et un conseil de premier plan et personnalisés de banque principale.

Indépendants et petites entreprises

Dans ce segment, Valiant se différencie de ses concurrents en proposant à ses clients un même interlocuteur pour leurs besoins financiers privés et professionnels.

Entreprises de taille moyenne

Avec son expertise spécialisée, Valiant offre aux entreprises de taille moyenne et aux clients institutionnels une alternative aux grands établissements tournés vers l'international.

- Les collaborateurs de Valiant sont le fondement de la réussite de notre entreprise. Valiant attache une grande importance à l'avancement et au développement de ses collaborateurs.
- Valiant collabore avec des partenaires pour ce qui concerne les produits, le règlement et la distribution, afin de pouvoir concentrer entièrement ses propres ressources sur ses clients. Les processus bancaires au-delà de l'interface-clients sont externalisés dans une large mesure.

Notre zone d'activité

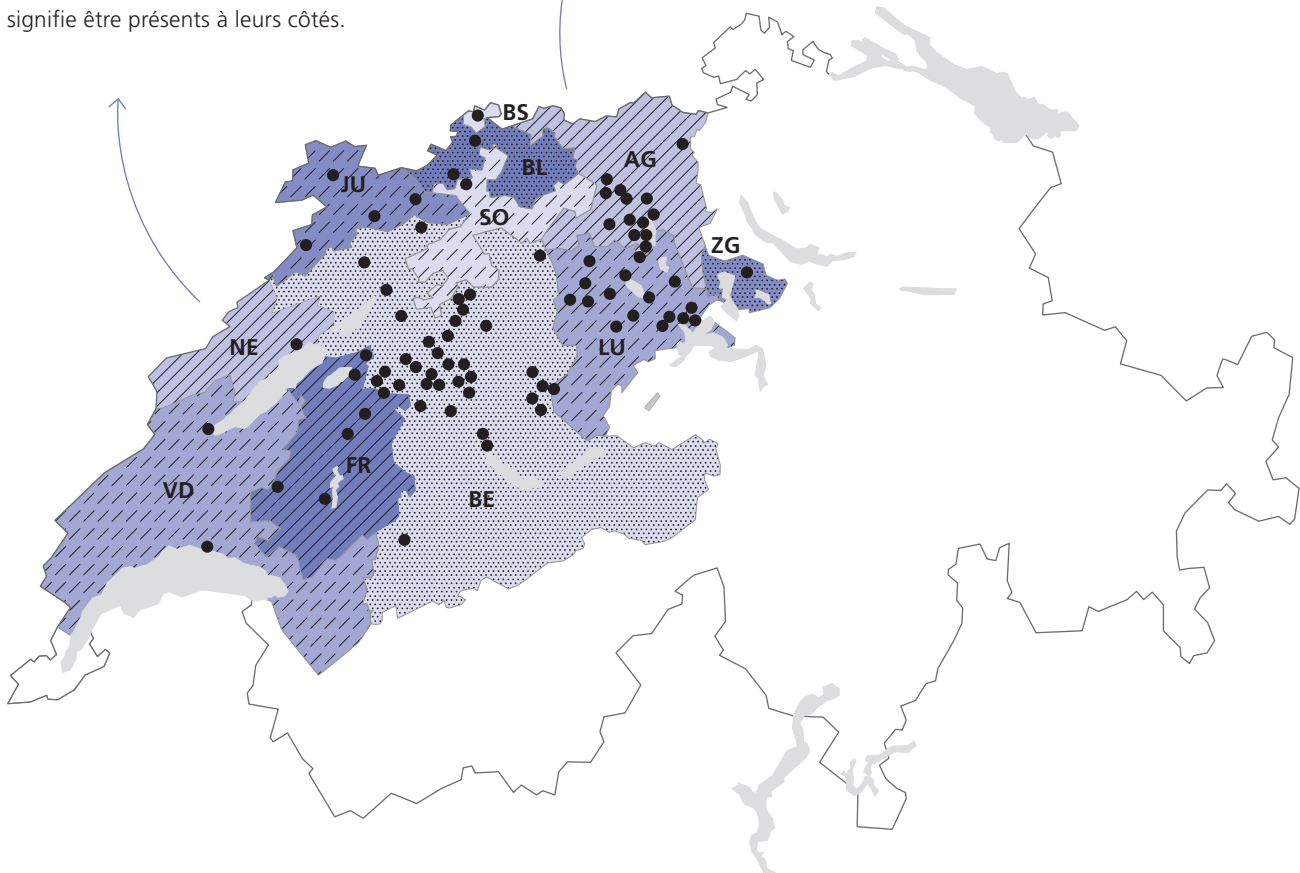
Valiant est présente avec un total de 84 succursales dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Neuchâtel, de Soleure, de Vaud et de Zoug. Nous tenons à cette présence locale, afin d'être à même de prendre des décisions au plus proche des intérêts de nos clients.

84 succursales

Pour nous, être proches de nos clients, signifie être présents à leurs côtés.

11 cantons

La zone d'activité de Valiant s'étend de la Suisse romande à la Suisse centrale en passant par le nord du pays.



Nos clientes et clients

Notre histoire et notre enracinement régional nous ont pourvus d'une base de clientèle largement étayée. Nous entendons poursuivre son développement plus spécialement en terres romandes.

Le cœur de notre modèle d'affaires consiste à assurer la bonne marche du circuit monétaire régional. D'un côté, nous acceptons les fonds de la clientèle et, de l'autre, nous transmettons cet argent aux particuliers et aux entreprises de notre région, principalement sous forme de financements immobiliers et d'exploitation. En 2014, nous avons augmenté le degré de couverture des prêts de 79,9 à 82,2 %.

Notre gamme de services

Valiant couvre tous les besoins de base en termes de services financiers. Afin de répondre au mieux aux attentes en constante évolution de notre clientèle, nous avons consacré l'exercice sous revue à l'examen de la gamme des comptes existante et l'avons adaptée avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Suite au lancement de packs de produits baptisés sets lilas et destinés aux clients privés, la simplification de la gamme de comptes constitue un nouveau pas vers une offre moderne et attrayante. Cette démarche a conduit à la suppression ou au regroupement de certains comptes et à la création de deux nouveaux comptes. En lieu et place de douze différents comptes pour les paiements et l'épargne, la nouvelle gamme n'en comprend plus que sept. Pour nos clients, le choix du compte approprié s'en trouve facilité. Le nouveau compte Cash Deposit destiné à la clientèle commerciale et entreprises constitue un placement sûr pour les liquidités excédentaires, et ce à un intéressant taux d'intérêt à paliers et avec des conditions de retrait flexibles.

En tant que banque suisse suprarégionale, nous répondons pour l'essentiel aux cinq besoins de base suivants des clients :

Paiement

L'exécution par nos soins du trafic des paiements allège d'autant les tâches quotidiennes de nos clients. Ces derniers manifestent d'ailleurs un intérêt croissant pour les paiements sans espèces et la possibilité d'effectuer leurs opérations bancaires 24 heures sur 24. Au cours de l'exercice écoulé, la proportion des clients titulaires d'un compte privé et utilisant nos prestations eBanking a progressé de 57 à 64 %. La tendance au paiement sans numéraire est également patente dans le domaine des cartes. Pour la première fois, plus de 70 % de nos clients titulaires d'un compte privé utilisent la carte de débit Maestro.

Epargne

Notre gamme de produits d'épargne satisfait avec simplicité aux besoins de nos clients. Les comptes sont assortis de taux d'intérêt historiquement bas, conformément au marché. Afin toutefois de récompenser l'épargne à long terme, nous avons modifié le statut du compte épargne lilas qui, de pur compte destiné à l'argent frais, deviendra à partir de 2015 un compte à intérêts progressifs. Le taux d'intérêt augmente d'un palier pour chaque année écoulée durant laquelle aucun retrait n'est effectué sur le compte, jusqu'à concurrence d'un taux maximal.

Prévoyance

L'allongement de l'espérance de vie s'accompagne de défis en termes de financement de l'étape de l'existence suivant le départ à la retraite. Valiant conseille ses clients sur le plan de la prévoyance privée et professionnelle et leur propose des solutions correspondantes.

En partenariat avec la SKMU Fondation collective LPP des PME, nous offrons à plus de 1800 assurés employés dans plus de 400 petites et moyennes entreprises dans notre région une institution de prévoyance professionnelle et avantageuse. Cette fondation collective s'adresse aux PME dépourvues de caisse de pension.

Financement

En tant que banque importante dans notre zone d'activité, nous finançons l'immobilier résidentiel et les entreprises dans la région. Dans l'intérêt des deux parties, nous évaluons périodiquement également la capacité financière des preneurs de crédit et proposons des conditions adaptées au profil de risque afférent.

Plus de 93 % de l'ensemble de nos prêts sont garantis par un gage immobilier et constitués, la plupart du temps, par une hypothèque en premier rang. Cette situation est également l'expression de notre politique de risque responsable.

Placement

Avec le modèle de conseil Valiant, nous répondons en quatre étapes aux besoins individuels de nos clientes et clients de placement. En nous fondant sur le profil d'investisseur personnel défini avec le client, nous élaborons pour lui une proposition de placement individuelle. Une fois la stratégie de placement choisie et mise en œuvre, nos clients continuent de bénéficier de notre suivi et de notre assistance. Cela dans le but d'atteindre les objectifs fixés ensemble, compte tenu de l'évolution de la situation personnelle et de la situation de fortune de l'investisseur.

Stratégie et objectifs

Valiant s'appuie sur un modèle d'affaires simple et compréhensible ainsi qu'une politique commerciale axée sur la stabilité et le long terme.

Notre stratégie vise à entretenir et développer notre statut de relation de banque principale dans les segments clients définis pour la prospection du marché afin de proposer aux clients l'ensemble des prestations de base.

Suivi complet et proximité avec le client

Avec la mise en œuvre de la stratégie de marché 2014+, nous avons systématiquement renforcé l'orientation client et nous abordons notre clientèle sur un pied d'égalité. Cela signifie que nous prenons le temps de clarifier précisément les besoins individuels pour proposer ensuite des solutions simples et compréhensibles. Les compétences de nos conseillers à la clientèle sont renforcées, et chaque client a son conseiller personnel pour ses besoins en matière de services bancaires. Afin d'atteindre nos objectifs de croissance, nos collaborateurs chercheront activement la proximité avec nos clients afin de leur offrir individuellement un service personnel. Nous allons organiser la distribution et la prospection du marché de manière efficace.

Notre force réside dans notre présence locale marquée et dans la proximité avec le client que nous offrons grâce à nos 84 succursales. En réponse au besoin de services bancaires modernes de l'ère numérique, nous avons créé un nouveau rôle de responsable des canaux de distribution au sein du comité de direction. Le poste est pourvu depuis début 2015. Nous voulons ainsi améliorer et unifier l'expérience client, quel que soit le canal, et être un partenaire fiable également dans le monde numérique. Nous dépendons des commentaires sur la satisfaction des clients pour satisfaire à nos exigences de proximité avec le client. Nous disposons pour cela d'un processus institutionnalisé de gestion des plaintes. Nous prenons très au sérieux les plaintes et nous appuyons sur ces dernières pour améliorer continuellement nos prestations. Des mesures d'amélioration contraignantes sont prises sur la base d'exemples concrets de plaintes.

Réalisation des objectifs

Valiant s'est fixé des objectifs de moyen terme clairs jusqu'en 2017. En 2014, Valiant a enregistré une amélioration d'indicateurs importants, et la banque est en bonne voie pour atteindre ses objectifs. Dans un environnement exigeant, nous avons accru la marge d'intérêts de 4 points de base, à 1,04 %. Si les prêts à la clientèle sont restés dans l'ensemble stables, les créances hypothécaires ont enregistré un résultat satisfaisant avec une progression de 1,5 %, tandis qu'au niveau des créances vis-à-vis des entreprises, les prêts à faible marge portant sur des montants importants ont été réduits. Du côté du passif, les avoirs de la clientèle ont enregistré une croissance de 2,8 %. Malgré une baisse de 1,8 % des charges globales, le ratio coûts/revenus a atteint 59,8 % suite à un produit exceptionnel l'exercice précédent. L'objectif est d'abaisser ce ratio sous la barre des 55 % d'ici à 2017. Le ratio des fonds propres a atteint 15,8 %, dépassant pour la première fois l'objectif de 15 % fixé pour 2017. Le bénéfice du groupe a progressé de 3,4 %, à CHF 94,5 millions. Le rendement des fonds propres après impôts s'est maintenu à 5,1 % en raison du renforcement de la base de fonds propres. A l'horizon 2017, le groupe devrait avoir réalisé un bénéfice de CHF 150 millions et un rendement sur fonds propres durable de 7 à 9 %.

Objectifs à moyen terme d'ici 2017

Paramètres	Valeurs cibles 2017	Etat 2014
Rendement des fonds propres (ROE)	7 - 9 %	5,1 %
Marge d'intérêts	> 1,1 %	1,04 %
Prêts à la clientèle	2 %	0 %
Fonds de la clientèle	> 3 %	2,8 %
Ratio coûts/revenus	< 55 %	59,8 %
Quote-part des fonds propres	> 15 %	15,8 %
Besoin de correctifs de valeur	< 0,10 %	< 0,005 %
Ratio de distribution	30 - 50 % CHF 3.20/action au minimum	53,5 %
Bénéfice du groupe	CHF 150 mio	CHF 94,5 mio

Culture et compliance

Valiant pratique une culture ouverte fondée sur les valeurs en interne comme vis-à-vis de l'extérieur.

L'activité bancaire repose sur la confiance mutuelle, c'est pourquoi Valiant accorde une place centrale à une conduite incarnant nos valeurs et à une culture d'entreprise forte. Remanié au cours de l'exercice sous revue et approuvé par le conseil d'administration en septembre 2014, notre code de conduite est au cœur de notre culture d'entreprise.

La culture d'entreprise de Valiant se fonde sur quatre valeurs qui dictent nos actions au quotidien :



les valeurs définissent le cadre dans lequel nos collaborateurs prennent des décisions conformes aux intérêts de Valiant et intègrent la culture de la banque. Dans ce contexte, ils doivent éviter les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels entrent ou pourraient entrer en conflit avec ceux de Valiant. Si des collaborateurs de Valiant se retrouvent dans une situation de conflit d'intérêts effectif ou potentiel, ils doivent immédiatement en informer leur supérieur hiérarchique.

Respect des dispositions légales

Le premier de nos devoirs est le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que des normes sectorielles et

règles de conduite de l'Association suisse des banquiers. En 2014, Valiant n'a été ni amendée ni condamnée au versement d'une peine pour manquement aux dispositions légales.

Nous portons un regard critique sur le renforcement des exigences réglementaires vis-à-vis des prestataires de services financiers. Valiant est d'avis que la législation financière suisse doit être adaptée et modernisée afin de préserver et renforcer la compétitivité de la place financière. Nous saluons les dispositions poursuivant cet objectif, telles que le durcissement de l'obligation d'amortissement dans le domaine des hypothèques, parce qu'elles viennent enrayer de manière appropriée le risque d'une bulle immobilière.

Pour autant, la réglementation à elle seule ne suffit pas à prévenir les évolutions négatives, comme le passé récent nous l'a montré à diverses reprises. C'est aussi la responsabilité propre des acteurs du secteur qui doit être renforcée à l'avenir. Il est également nécessaire de garder le sens de la mesure, car un niveau de réglementation trop important accroît les coûts pour les prestataires financiers, ce qui a pour effet de renchérir les services proposés.

A l'automne 2014, Valiant a pris part au processus de consultation sur la loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et la loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin). Valiant salue l'objectif poursuivi par les deux projets de loi en prévision, mais propose un allègement, car certaines dispositions vont à notre avis trop loin.

Programme fiscal américain

Au mois de décembre 2013, Valiant a annoncé sa participation au programme fiscal américain dans la catégorie 2. Ce choix a été dicté par un souci de diligence et de prudence : une banque de la taille de Valiant ne saurait garantir que tous ses clients en relation avec les Etats-Unis ont pleinement honoré leurs obligations fiscales à l'égard des Etats-Unis par le passé. A fin 2014, les autorités américaines n'avaient encore clos le programme avec aucune banque. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la page 81.

Responsabilité de l'entreprise

A travers son action responsable et son esprit d'entreprise, Valiant apporte une contribution positive à l'économie et à la société.

Pour Valiant, la responsabilité d'entreprise dépasse le cadre des résultats économiques. Loin de là, elle se déploie dans les relations durables que nous entretenons avec nos principaux groupes d'intérêt et parties prenantes : nos clients, nos collaborateurs, l'environnement, la société et enfin, nos actionnaires. En amont du présent rapport de gestion, nous avons recherché le dialogue avec certains représentants de ces groupes afin de mieux comprendre leurs perspectives. Cette analyse de la matérialité a mis en lumière sept thématiques au regard des préoccupations formulées par ces parties prenantes.

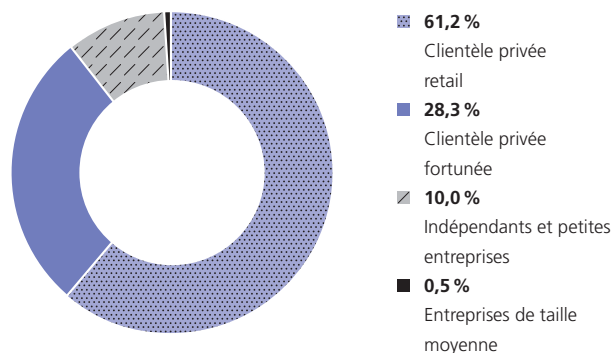
La première est notre rôle dans l'économie de notre région, et notamment notre devoir de contribution à l'économie régionale par le financement responsable des entreprises et des biens immobiliers. Nous menons à bien cette mission auprès nos principaux partenaires, ce qui annonce les quatre thématiques suivantes : besoins de la clientèle et protection des consommateurs, responsabilité sociétale, rôle en tant qu'employeur, responsabilité environnementale. Pour répondre à ces exigences en externe, il est indispensable de prendre pour base deux thématiques plus ancrées en interne : la culture d'entreprise et la compliance ainsi que la stabilité de l'entreprise.

Nous avons complété notre rapport et adapté ses lignes directrices compte tenu du poids accordé par les différentes parties prenantes internes et externes à ces sept thématiques. Nous en améliorons la transparence et présentons plus en détail le contexte de nos activités, lesquelles sont en conformité avec les normes internationales telles que la Global Reporting Initiative (version GRI G4).

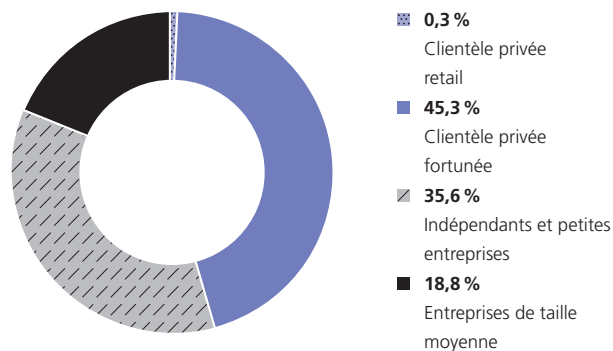
Clientes et clients

Valiant propose à ses clientes et à ses clients une gamme complète de prestations d'un seul tenant et faciles à comprendre. Nos activités sont centrées autour de l'établissement et le maintien de relations commerciales durables avec les clients de notre région. Nous assurons activement notre rôle de chaînon dans l'économie régionale et de pilier dans la société.

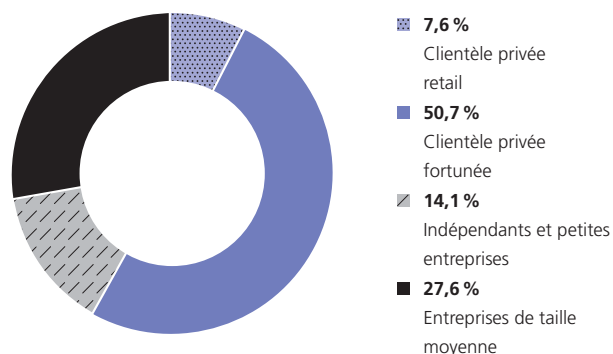
400 000 clients



CHF 21,0 milliards de prêts



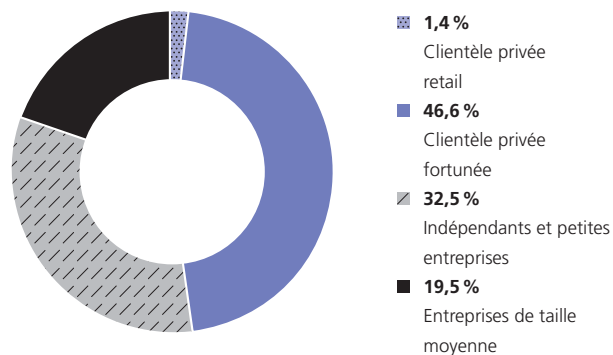
CHF 27,0 milliards de patrimoine géré



Informations transparentes

A nos yeux, un conseil de bonne qualité, fiable et crédible s'accompagne d'une information transparente et équitable des clients au sujet des opportunités et des risques que présentent les produits financiers. Nous enrichissons notre gamme en permanence afin de faire face à l'évolution de ses besoins. Ce faisant, nous faisons toujours en sorte de préserver la simplicité et la clarté de nos offres. Dans le même temps, nous proposons des solutions sur mesure avec nos spécialistes ou, si nécessaire, des partenaires externes. Nous nous sommes notamment appuyés sur les besoins de notre clientèle institutionnelle, à la recherche de placements durables, pour enrichir notre offre et proposons aujourd'hui toute une palette de possibilités de placement dans ce domaine. Dans notre liste de recommandations de fonds, nous recommandons les investissements dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables ou des obligations durables.

CHF 475,5 millions de produit brut

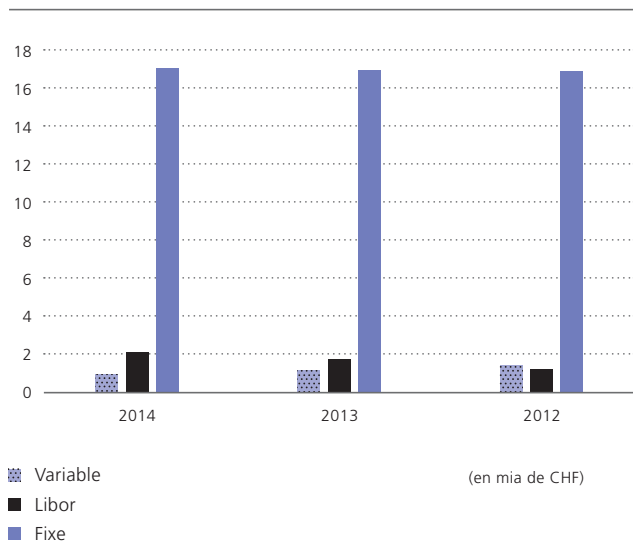


Nous finançons le logement en propriété – sans négliger les risques

Le financement des biens immobiliers est l'un des piliers de notre activité. C'est pourquoi nous observons ce marché avec une grande attention. Pour notre clientèle et nous, il est vital que ce marché se développe sainement et sans excès. Par conséquent, nous saluons les mesures ciblées visant à prévenir une bulle immobilière. Dans notre zone d'activité, nous jugeons modérée et, pour l'essentiel, justifiée l'évolution du marché du logement en 2014 malgré la baisse continue des taux d'intérêts hypothécaires. Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de prendre de nouvelles mesures réglementaires.

La croissance modérée de nos créances hypothécaires témoigne de la ligne prudente de notre politique de crédit. La grande majorité de ces crédits sont des hypothèques à taux fixe. Dans le contexte actuel du marché, nous constatons que nos clients ont de plus en plus recours à des hypothèques fixes de longue durée afin de profiter ainsi du faible niveau des taux d'intérêt.

Evolution du volume de nos modèles hypothécaires 2012-2014



Nous aidons les PME à faire des affaires

Depuis toujours, Valiant est une banque traditionnelle pour les PME. Nous comptons près de 40 000 clients PME et des indépendants, soit plus de 10 % des petites et moyennes entreprises du pays. Parce qu'elle prend ses racines dans les PME, Valiant souhaite y revenir. C'est pourquoi les moyennes entreprises bénéficieront dorénavant de prestations de conseil dans nos succursales de Fribourg, de Lausanne, de Bâle et de Bienne.

Protection de la sphère privée

La confidentialité et le respect de la vie privée sont essentiels pour notre activité. Nos clients doivent pouvoir s'en remettre pleinement à nous pour que leurs valeurs patrimoniales et leur sphère privée bénéficient de la confidentialité requise. Pour garantir, à l'avenir également, que les données des clients soient protégées, Valiant a adapté ses processus d'affaires aux dernières normes de sécurité. Au cours de l'exercice sous revue, Valiant n'a enregistré aucune plainte en rapport avec la violation de la sphère privée de ses clients ou la perte de données leur appartenant.

Nous nous efforçons également de garantir à tout moment la protection des données de nos clients sur le plan technique. Dans le domaine de l'eBanking, Valiant emploie au moins deux éléments de sécurité de plus que les procédures de connexion classiques et ajoute à la sécurité des transactions au moyen de filtres protégeant le système de la banque. Dans un contexte d'évolution constante des technologies de l'information et de la communication, la Banque Valiant misera toujours sur la plus haute sécurité et n'hésitera pas à tester de nouvelles procédures.

Collaborateurs

Les collaborateurs de Valiant sont le fondement de la réussite de notre entreprise. Valiant attache une grande importance à l'avancement et au développement de ses quelque mille collaborateurs. Ils sont le visage de Valiant et relaient notre culture auprès de nos clients et de nos partenaires commerciaux. Nos collaborateurs sont l'ancrage régional de notre entreprise. Nos postes clés sont occupés par des personnes au bénéfice d'un vaste réseau local. Ainsi, nous faisons en sorte de communiquer d'égal à égal avec nos clients et de connaître leurs besoins individuels.

Valiant en tant qu'employeur

Pour réussir, notre entreprise doit pouvoir s'appuyer sur des collaborateurs qui disposent des compétences adaptées à nos activités présentes et futures. Pour ce faire, nos collaborateurs doivent bénéficier d'un environnement où ils peuvent pleinement exprimer leurs connaissances, leur savoir-faire et leurs nombreuses aptitudes – en s'appuyant sur notre culture d'entreprise, nos valeurs et la marge de manoeuvre requise.

Notre culture d'entreprise nous rend uniques et forme l'assise collective sur laquelle s'appuie l'image que nous avons de nous-mêmes, notre conception des relations interpersonnelles, notre manière de travailler, de traiter des affaires et de prendre des décisions. Dans le domaine de la conduite, notre culture se traduit par une proportion élevée de responsabilités déléguées, par une structure hiérarchique plate et des compétences décisionnelles exercées au niveau local. Ce faisant, Valiant encourage l'initiative individuelle et la responsabilisation personnelle.

Politique du personnel

Il va pour nous de soi d'offrir à chacun et à chacune des conditions de travail conformes au marché, une rémunération équitable et des perspectives de promotion et de développement ciblées. Les exigences à l'égard d'un titulaire de poste et les tâches qui lui incombent sont définies dans les descriptions de fonction. Les objectifs d'entreprise et de segment ainsi que les objectifs individuels sous-tendent le processus annuel d'évaluation du collaborateur et de fixation des objectifs.

Le principe en vigueur chez Valiant est celui du temps de travail annuel. Dans un esprit donnant-donnant, ce système permet à nos collaborateurs de concilier avec flexibilité leur vie professionnelle, leur vie familiale et leur temps libre. Environ un tiers de nos collaborateurs travaille à temps partiel. Si on y ajoute les temps de trajet souvent très courts, ils bénéficient alors de possibilités d'emplois attractifs, même en dehors des agglomérations.

Valiant accorde une grande importance à la santé de ses collaborateurs. Aussi offrons-nous un soutien approprié aux membres de notre personnel confrontés à des difficultés dans leur vie personnelle ou leur travail. La mise à disposition d'un service de conseil social gratuit et anonyme témoigne de notre souci de les soutenir dans les moments difficiles. Cette prestation nous permet d'accompagner et de conseiller nos collaborateurs de manière optimale.

Un autre élément important de notre offre est constitué d'une institution de prévoyance professionnelle progressiste. La Caisse de pension de Valiant Holding SA comptait 978 assurés et 391 bénéficiaires de rentes durant l'exercice sous revue. Les chiffres-clés essentiels indiquent que la caisse de pension est structurellement et financièrement saine.

Formation et perfectionnement

Valiant tient au perfectionnement permanent de ses collaborateurs et leur apporte un soutien actif dans ce sens. La nouvelle stratégie de marché a abouti à la création de neuf fonctions et à l'adaptation partielle des exigences formulées à l'égard de nos collaborateurs. C'est pourquoi, en 2014, nous avons sensiblement augmenté nos investissements – près de CHF 1,9 million au total – dans la formation et le perfectionnement au titre de notre programme actuel de formation. Notre vaste palette de cours internes sur les thématiques de la vente, de la gestion et des connaissances spécialisées prévoyait également des cursus de certification qui fournissent aux conseillers à la clientèle le bagage requis pour leurs tâches exigeantes. En moyenne, chaque collaborateur a ainsi suivi environ 1,9 jour de formation interne au cours de l'exercice sous revue.

Outre des cours traditionnels, nous proposons également à nos collaborateurs des modules de formation leur permettant d'acquérir des connaissances de manière autodidacte, indépendamment du lieu et de l'heure. Des formations et formations continues externes, certificats linguistiques compris – importants dans notre région bilingue – constituent une autre composante essentielle de leur développement. Valiant promeut et encourage cette filière de formation par un conseil individuel, une participation financière et des crédits horaires.

Promotion de la relève à tous les niveaux

Nous avons à cœur de promouvoir la prochaine génération de collaborateurs. Septante-deux apprentis étaient en formation chez nous au cours de l'exercice sous revue. Leur engagement personnel et la qualité élevée de notre formation professionnelle ont permis à l'ensemble de ces jeunes professionnels de passer avec succès l'examen de fin d'apprentissage. Nous nous sommes attachés les services de la majeure partie d'entre eux (85 %) afin qu'ils poursuivent leur carrière dans notre entreprise. La formation bancaire initiale est également une filière de recrutement que nous exploitons. Elle nous permet d'offrir aux porteurs de maturité (BEM) motivés une alternative attrayante aux études. En 2014, 15 stagiaires ont choisi cette voie d'accès à Valiant.

Règlement de la succession des cadres

Le perfectionnement et la fidélisation des cadres sont également des facteurs de réussite durable importants pour notre entreprise. Nous nous efforçons de pourvoir en interne les postes à responsabilité. Le processus annuel d'évaluation du collaborateur et de fixation des objectifs permet d'identifier les collaborateurs les plus compétents et les plus performants, dont nous retiendrons le profil pour les postes de cadres.

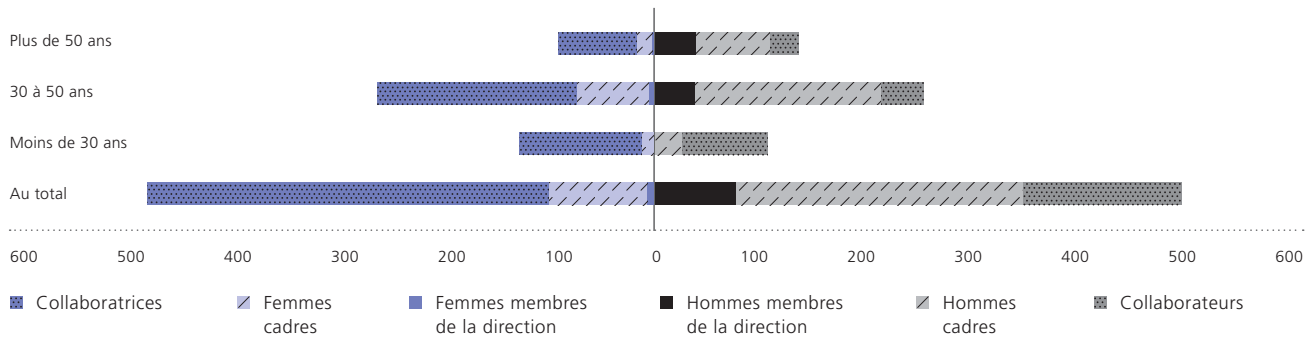
Effectifs

A fin 2014, Valiant Holding SA et la Banque Valiant SA employaient 987 collaborateurs permanents, dont 883 à temps plein. Suite à la diminution des effectifs les années précédentes, entre autres suite à la vente de secteurs partiels de notre activité et à une optimisation des ressources, leur nombre n'a pratiquement pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

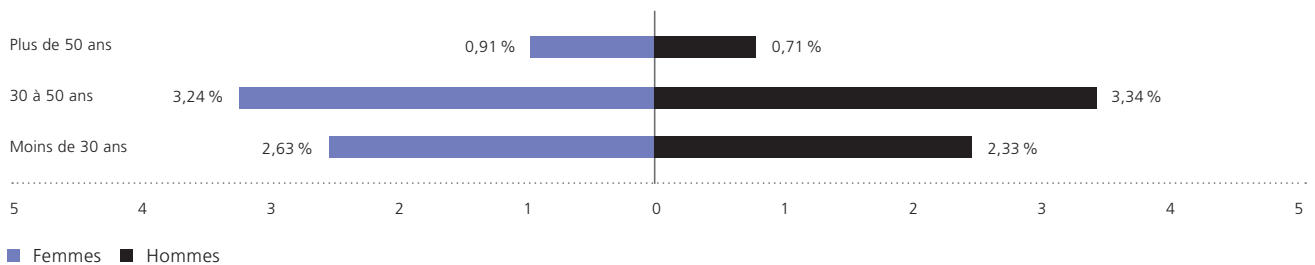
Chiffres-clés relatifs aux collaborateurs

	2014	2013	2012
Nombre de collaborateurs	987	996	1 110
dont à plein temps	686	672	775
dont à temps partiel	301	324	335
Emplois à plein temps (FTE)	883	885	986
Taux de fluctuation	13,2 %	10,1 %	9,4 %
Nombre de personnes en formation	72	78	82

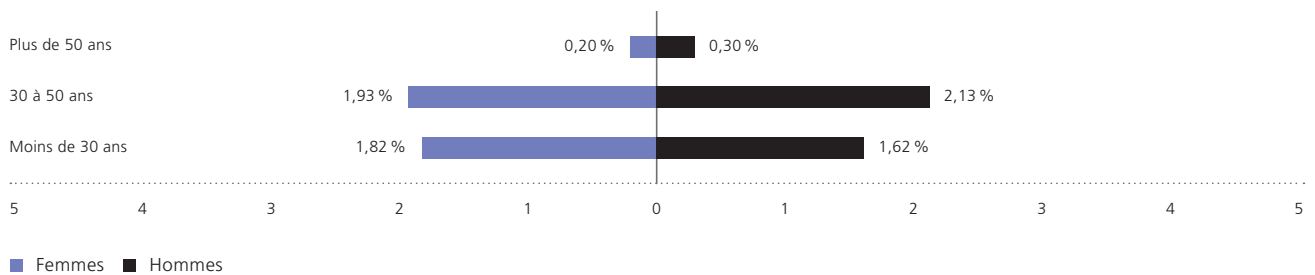
Nombre de collaborateurs en fonction de l'âge, du sexe et du rang



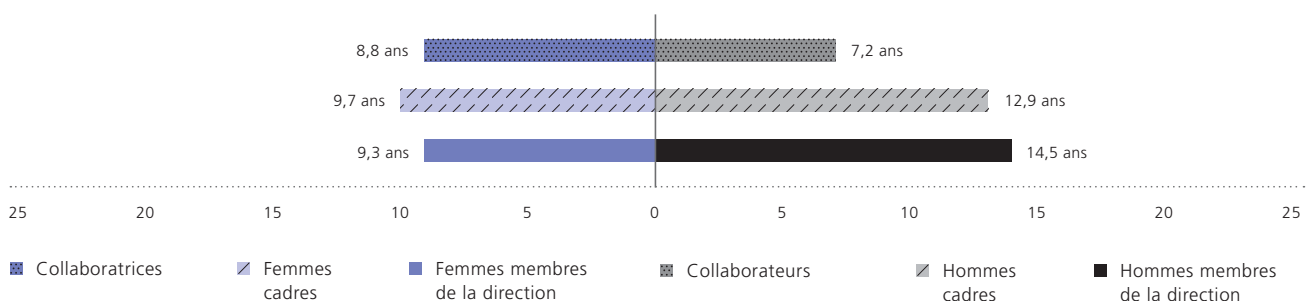
Taux de fluctuation en fonction de l'âge et du sexe



Nouveaux collaborateurs selon l'âge et le sexe



Durée d'engagement moyenne en fonction du rang et du sexe



Société et environnement

Nous exerçons nos activités de manière responsable et orientée vers un développement durable. Notre approche est empreinte de respect à l'égard des besoins de l'être humain, de la société et de l'environnement. Dès que nous le pouvons, nous couvrons nos besoins avec des produits et des services issus de la région. Cette approche nous permet à la fois de réduire l'empreinte environnementale liée au transport et de soutenir l'économie locale – et ainsi, de renforcer nos liens avec la région. Dans la sélection des produits et des infrastructures que nous utilisons, nous accordons une attention toute particulière à l'usage efficace des ressources et au respect de l'environnement.

Responsabilité envers la société

Nous nous considérons comme faisant partie de la communauté dans notre zone d'activité et entretenons des relations de bon voisinage. Notre banque s'efforce de contribuer au bien-être financier de la communauté. Si l'on considère les circuits monétaires régionaux, nous contribuons à créer de la valeur par les éléments suivants :

- En 2014, la masse salariale versée à nos collaborateurs correspondait à CHF 97,6 millions.
Etant pour la majeure partie d'entre eux domiciliés dans la zone de marché de Valiant, ils soutiennent l'économie régionale au travers de leur consommation.
- Nos actionnaires ont perçu près de CHF 50,3 millions sous forme de dividendes.
- La contribution fiscale s'élevait à CHF 24,5 millions en 2014, une contribution directe aux finances publiques.
- Chaque année, nous apportons notre soutien à de nombreuses organisations et manifestations dans les domaines du sport, de la culture, de la société, de l'écologie et de l'économie. Nous privilégions les demandes de sponsoring en provenance de notre zone d'implantation. Nous sommes une organisation politiquement neutre et de ce fait, nous ne finançons ni activités ni partis politiques.

La jeunesse est une priorité toute particulière pour Valiant. L'année passée, nous avons soutenu diverses manifestations et organisations en lien avec les générations futures, à l'exemple de la Fête Folk Scoute 2014 à Orpund. Valiant s'engage également pour la relève du sport suisse en soutenant de nombreux clubs sportifs plus ou moins grands.

Responsabilité envers l'environnement

Comme nous sommes une société de services au strict sens du terme, nos activités exercent un impact direct limité sur l'environnement. Conformément à notre modèle d'affaires et notre culture d'entreprise, les considérations régionales sont au premier plan lorsque nous sélectionnons nos collaborateurs, nos partenaires et nos fournisseurs. De fait, peu de déplacements et de transports sont nécessaires. Néanmoins, nous sommes conscients de nos responsabilités et gérons les ressources naturelles de façon aussi respectueuse que possible.

La plupart de nos collaborateurs vivent dans notre zone d'activité, si bien qu'ils ne parcourent qu'une distance relativement faible pour se rendre au travail. Il convient d'ajouter que nombre de nos succursales ont une situation centrale bien desservie par les transports publics. Nous proposons à nos collaborateurs des chèques Reka à prix réduit.

Données relatives à la consommation énergétique et aux émissions

Valiant a publié sa consommation énergétique pour la première fois en 2011. Cette première étude était alors limitée à nos cinq sites principaux. Ce processus a été étoffé petit à petit, si bien que nous publierons cette année notre premier bilan énergétique total. Bien que les données des sites les plus petits se basent sur des chiffres extrapolés, elles permettent de tirer des conclusions suffisamment fiables. Le calcul des émissions de CO₂ est basé sur la méthode du Greenhouse Gas Protocol Corporate, une norme reconnue au niveau international. L'élargissement du périmètre de reporting à d'autres sites en 2014 ne permet de comparer les données que de façon limitée avec les années précédentes.

Bilan énergétique et CO₂

Bilan énergétique	kWh	Bilan CO ₂	CO ₂ en kg
Mazout	3 028 000	Emissions directes	
Gaz naturel	1 869 000	Scope 1	1 280 000
Chauffage à distance	922 000	Emissions indirectes	
Electricité	3 368 000	Scope 2	600 000
		Voyages d'affaires	
		Scope 3	149 000
Total	9 187 000		2 029 000

Le chauffage est le poste principal du bilan énergétique. Il recouvre le mazout, le gaz naturel, le chauffage à distance et ponctuellement, l'électricité requise pour les pompes à chaleur. Sur nos sites les plus importants, nous bénéficions notamment du chauffage à distance et au gaz naturel, des sources d'énergie plus écologiques. La consommation énergétique fluctue essentiellement en fonction des températures hivernales. L'hiver doux dont nous avons bénéficié pendant la période sous revue nous a permis de réduire notre consommation énergétique.

Cette année également, nous avons pour la première fois enregistré et publié nos voyages d'affaires – le Scope 3 – dans notre bilan CO₂. Conformément à nos attentes, les émissions de CO₂ correspondantes sont inférieures au Scope 1 et au Scope 2.

Dimensions environnementales des opérations de crédit

Outre les émissions produites par nos activités, nous tenons également compte de l'impact environnemental de l'octroi de crédits, des estimations immobilières et de l'examen des risques des financements. Conformément à sa politique de crédit, Valiant ne finance pas les projets où les principes écologiques ont été négligés.

Actionnaires

Les étroites relations avec notre zone d'activité se reflètent notamment dans la large dispersion de l'actionnariat. Valiant est détenue en majorité par des actionnaires de la zone d'activité et est ouverte à une base d'actionnaires largement diversifiée d'investisseurs institutionnels. Le free float s'élève à 100 %.

L'action Valiant

Numéro de valeur	1.478.650
Numéro ISIN	CH001.478.650.0
Valeur nominale	CHF 0.50
Nombre d'actions en circulation	15 792 461

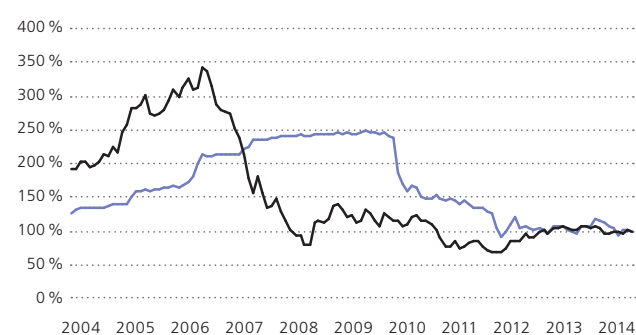
Symboles Ticker	Bloomberg	Reuters	Telekurs
SIX Swiss Exchange	VATN SW	VATNn.S	VATN,4

L'action Valiant est cotée à la SIX Swiss Exchange depuis la fondation de Valiant Holding SA en 1997. Au 31 décembre 2014, l'action Valiant (VATN) a été retirée de la cote de la Bourse de Berne en raison du faible volume des opérations.

Evolution du cours

Après un cours à CHF 79.85 au 31 décembre 2013, l'action a fluctué dans une fourchette allant de CHF 75.35 à CHF 100.70 au cours de l'année. A la fin de l'année, le titre s'échangeait à CHF 82.55, soit en hausse de 3,4 %.

Evolution de l'action Valiant Holding SA



■ Action Valiant
■ Swiss Exchange Market
Sector Bank Price Return Index

Indexé, 31.12.2014 = 100

Chiffres-clés par action

	2014	2013	2012	2011	2010
Valeur comptable en CHF	125.76	122.82	120.16	116.39	102.69
Bénéfice net en CHF	5.98	5.79	8,04	8,05	7.76
Rapport cours/bénéfice	13,79	13,79	10,8	14,7	16,9
Dividende en CHF	3.20 ¹⁾	3.20	3.20 ²⁾	3.20 ³⁾	3.20
Rendement du dividende en %	3,9	4,0	3,7	2,7	2,4
Taux de rémunération en %	53,5	55,3	39,8	39,6	41,2
Cours de fin d'année en CHF	82.55	79.85	86.90	118.90	131.00
Plus haut en CHF	102.40	92.70	122.80	139.40	206.50
Plus bas en CHF	75.05	74.95	74.35	99.00	128.50
Capitalisation boursière au 31.12 en millions de CHF	1 304	1 261	1 372	1 878	2 069

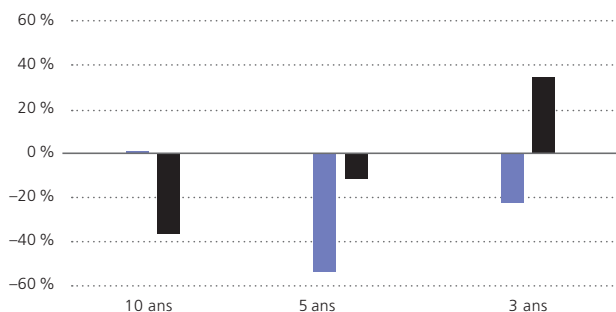
¹⁾ Proposé.

²⁾ Dont CHF 1.85 comme dividende et CHF 1.35 comme distribution des réserves d'apports en capital.

³⁾ Distribution des réserves d'apports en capital.

Comparaisons d'indices

Le revenu total (résultat sur le cours, distributions et remboursements de capital) d'un investissement en actions Valiant est présenté dans le graphique suivant. L'indice de référence choisi pour la comparaison est l'indice SWX Banks établi par la SIX Swiss Exchange.



- Revenu total action Valiant
(y c. dividendes et remboursements de capital)
- Revenu total SWX Banks
(y c. dividendes et remboursements de capital)

Source : Bloomberg/G2

Politique en matière de dividende

Valiant pratique une politique de dividende stable. Le taux de distribution visé à moyen terme se situe entre 30 % et 50 % du bénéfice et à un dividende de CHF 3.20 par action nominative au minimum. Depuis la fondation de Valiant Holding SA en 1997, nos actionnaires ont toujours bénéficié d'une distribution. En 2007, un dividende anniversaire a été distribué afin de marquer les dix ans d'existence de Valiant.

Pour l'exercice 2014, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale une distribution inchangée de CHF 3.20 par action nominative.

Données du dividende

Montant brut par action	CHF 3.20
Montant net par action ¹⁾	CHF 2.08
Date ex ante	26.05.2015
Record-Date	27.05.2015
Date de versement	28.05.2015

¹⁾ Montant brut après déduction d'un impôt anticipé de 35 %.

Actionnariat

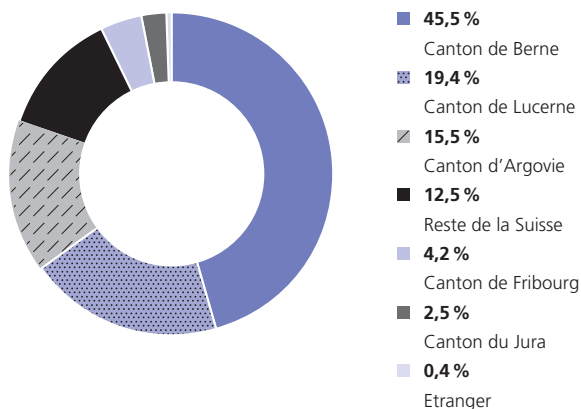
Les actions Valiant sont largement dispersées. Parmi les 38 577 actionnaires de Valiant, plus de 97 % sont des particuliers qui détiennent ensemble 54,9 % du capital tandis que 958 investisseurs institutionnels totalisent 33,0 % du capital-actions. Les 12,1 % d'actions restants sont des positions en circulation.

Highclere International Investors LLP (Londres), UBS Fund Management et la Banque cantonale de Zurich (BCZ) sont les actionnaires principaux. Chacun d'eux détient une part des droits de vote supérieure au seuil des 3 % sujet à une déclaration obligatoire. En novembre 2014, Highclere International Investors LLP a dépassé le seuil sujet à une déclaration obligatoire de 5 %. En revanche, Norges Bank (Oslo) a abaissé sa participation au capital de Valiant sous 3 % en juin 2014.

Répartition des actions

Quantité	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	%
1 - 100	13 222	590 236	4,3
101 - 1 000	24 304	6 476 792	46,7
1 001 - 10 000	980	2 069 027	14,9
10 001 - 100 000	62	1 804 596	13,0
> 100 000	9	2 937 229	21,1
Total des titres inscrits	38 577	13 877 880	100,0

38 577 actionnaires selon le domicile



Notations de crédit

Notation de Moody's

La Banque Valiant SA dispose depuis douze ans des notations de cette agence qui opère au niveau mondial. Durant l'exercice sous revue, les notations ont été confirmées pour la dernière fois le 31 juillet 2014.

Notation Moody's	A long terme	A court terme	Capacité financière
Banque Valiant SA	A3	Prime-2	C-

Notation Credit Suisse

Depuis 2012, la Banque Valiant SA dispose d'une notation du Swiss Institutional Credit Research Team du Credit Suisse. Durant l'exercice sous revue, la notation a été confirmée pour la dernière fois le 27 août 2014.

Notation Credit Suisse	A long terme	A court terme	Capacité financière
Banque Valiant SA	High A	n/d	n/d

Notation de la Banque cantonale de Zurich (BCZ)

La Banque Valiant dispose depuis 2012 d'une notation de la BCZ. Durant l'exercice sous revue, la notation a été confirmée pour la dernière fois le 6 mars 2014.

Notation BCZ	A long terme	A court terme	Capacité financière
Banque Valiant SA	A	n/d	n/d

Emprunts Valiant

Emprunts ouverts cotés

Les emprunts suivants de la Banque Valiant SA sont cotés à la SIX Swiss Exchange :

Taux d'intérêt	Montant	Durée	N° de valeur
1,875 %	CHF 300 millions	2010 - 27.04.2015	11.184.114
1 %	CHF 185 millions	2012 - 20.11.2018	19.938.204
4 % (emprunt subordonné)	CHF 150 millions	2013 - 24.04.2023	21.000.989
1 %	CHF 150 millions	2014 - 22.11.2019	24.387.173

Les emprunts suivants de la Banque Valiant SA sont cotés à la BX Berne eXchange :

Taux d'intérêt	Montant	Durée	N° de valeur
1 ^{re} année : 1,45 %	CHF 100 millions	2010 - 06.06.2016	11.256.829
2 ^e année : 1,65 %			
3 ^e année : 1,85 %			
4 ^e année : 2,05 %			
5 ^e année : 2,25 %			
6 ^e année : 2,45 %			

Autres chiffres-clés

Marché et clients

	2014	2013
Nombre de clients	400 000	400 000
Nombre de succursales	84	84
Fonds de la clientèle en % des prêts à la clientèle	82,2 %	79,9 %

Personnel

Nombre de collaborateurs	987	996
Emplois à plein temps (FTE)	883	885
Taux de fluctuation	13,2 %	10,1 %
Taux de travail à temps partiel	30,5 %	32,5 %
Apprentis	72	78
Formation continue (journées par collaborateur)	1,9	1,7

Indicateurs de risque

Duration des actifs en %	2,73	2,43
Duration des passifs en %	2,40	2,15
Sensibilité de la valeur actuelle + 100 pb en %	-4,7	-4,0
Sensibilité de la valeur actuelle + 200 pb en %	-9,1	-7,8
Valeur actualisée des fonds propres en millions de CHF	2 365	2 290
Volume des swaps (opérations de couverture) en millions de CHF	1 344	1 524

Corporate Governance

Simplicité et clarté sont les maîtres-mots de nos produits et de notre structure d'organisation. Celle-ci s'inscrit dans notre stratégie de marché 2014+ et dans la nouvelle segmentation de la clientèle. Grâce à notre organisation, nous sommes prêts pour l'avenir.

Structure du groupe et actionnariat	27	1.1 Structure du groupe
	29	1.2 Actionnaires importants
	29	1.3 Participations croisées
	30	1.4 Histoire de l'entreprise
Structure du capital	32	2.1 Capital
	32	2.2 Capital conditionnel et autorisé en particulier
	32	2.3 Modifications du capital
	32	2.4 Actions et bons de participation
	32	2.5 Bons de jouissance
	32	2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nommées
	33	2.7 Emprunts convertibles et options
Conseil d'administration	34	3.1 Membres du conseil d'administration
	36	3.2 Autres activités et groupements d'intérêts
	38	3.3 Règles statutaires relatives au nombre d'activités admissible
	38	3.4 Election et durée du mandat
	38	3.5 Organisation interne
	42	3.6 Réglementation des compétences
	43	3.7 Instruments d'information et de contrôle envers le comité de direction
Comité de direction	44	4.1 Membres du comité de direction
	46	4.2 Autres activités et groupements d'intérêts
	46	4.3 Règles statutaires relatives au nombre d'activités autorisées
	46	4.4 Contrats de management
Indemnités, participations et prêts	47	5 Indemnités, participations et prêts
Droits de participation des actionnaires	48	6.1 Limitation et représentation des droits de vote
	49	6.2 Quorum statutaire
	49	6.3 Convocation de l'assemblée générale
	49	6.4 Inscriptions à l'ordre du jour
	49	6.5 Inscriptions dans le registre des actions
Prise de contrôle et mesures de défense	50	7.1 Obligation de présenter une offre
	50	7.2 Clauses de prise de contrôle
Organe de révision	51	8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur en charge
	51	8.2 Honoraires de révision
	51	8.3 Honoraires supplémentaires
	51	8.4 Instruments d'information de la révision externe
Politique en matière d'information	52	9 Politique en matière d'information

1 Structure du groupe et actionnariat

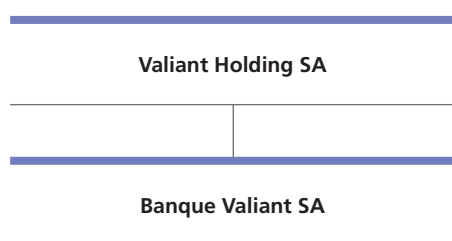
1.1 Structure du groupe

1.1.1 Structure opérationnelle du groupe

Valiant Holding SA a été fondée au milieu de l'année 1997, à la suite du regroupement de trois banques régionales, la Spar+ Leihkasse à Berne, la Gewerbekasse à Berne et la Bank Belp, dans une structure de holding commune. A ce jour, 30 banques régionales et plusieurs filiales reprises par d'autres banques tierces sont regroupées au sein de Valiant Holding SA. Valiant Holding SA est une société anonyme de droit suisse et son siège est à Lucerne. Contrairement à sa société affiliée Banque Valiant SA, la holding ne possède pas le statut de banque.

Le groupe Valiant (Valiant) est composé de Valiant Holding SA, de la Banque Valiant SA et de filiales supplémentaires sans activités d'exploitation. Une liste complète des filiales se trouve dans le chapitre Rapport financier, page 88. Le comité de direction de la Banque Valiant SA est responsable de la conduite globale du groupe.

Les mêmes personnes sont membres du conseil d'administration de Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA (union personnelle).



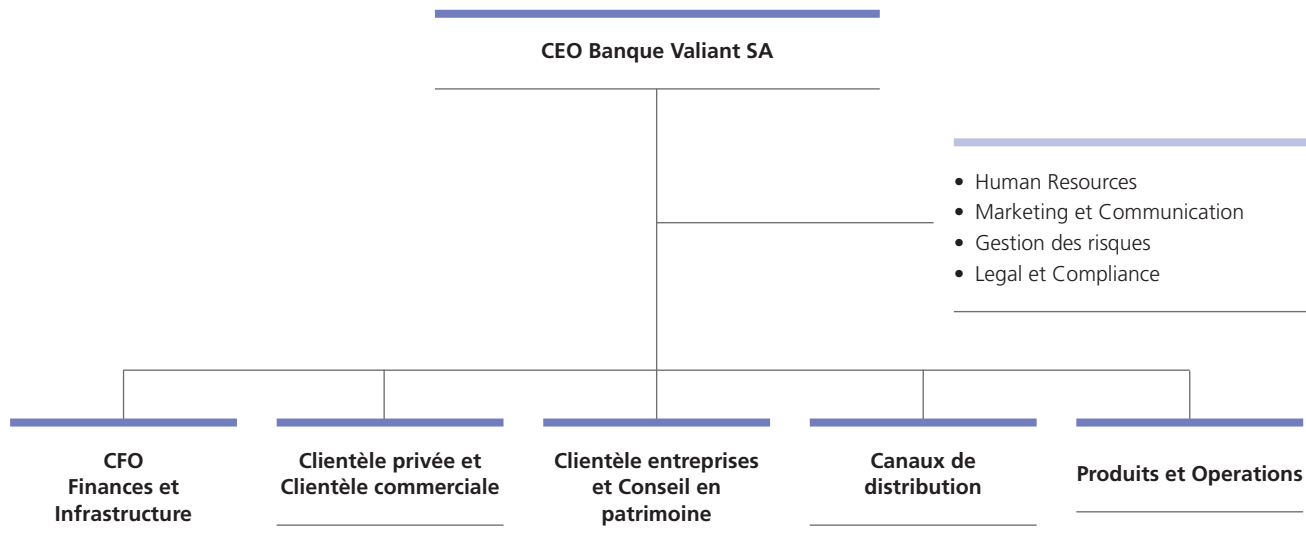
1.1.2 Banque Valiant SA

La Banque Valiant SA est une banque de détail indépendante et suprarégionale, exclusivement implantée en Suisse qui s'adresse aux PME, à la clientèle privée de détail et aux clients privés fortunés de Suisse alémanique et de Suisse romande.

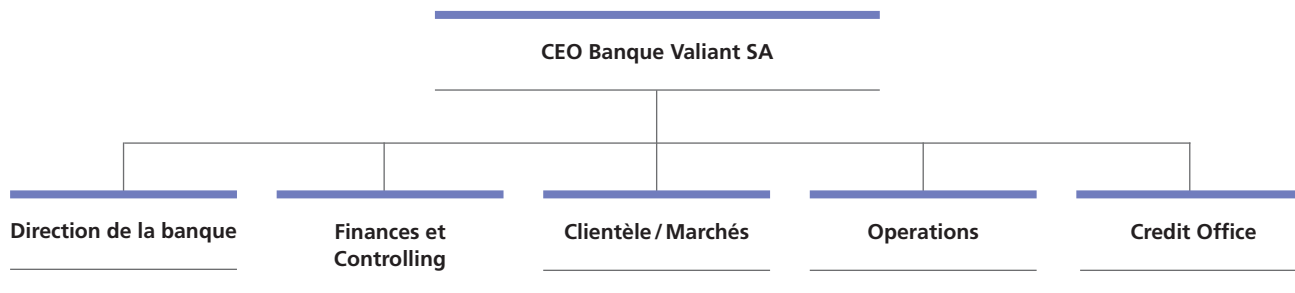
Sa zone d'activité s'étend aux cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Neuchâtel, de Soleure, de Vaud et de Zoug.

Adaptation de la structure du groupe

Sous le titre « Stratégie de marché 2014+ », le comité de direction a lancé un projet visant à développer une stratégie complète de prospection des marchés sur la base du positionnement actuel de Valiant. La définition d'une nouvelle segmentation et l'élaboration de propositions de valeur pour chaque segment en constituent les éléments clés. Principal changement induit par la refonte de la segmentation, la nouvelle structure d'organisation de Valiant a été présentée en août 2014. Sa mise en œuvre opérationnelle a débuté le 1^{er} janvier 2015. Le secteur Clients/Marchés a été réparti entre les secteurs clientèle privée et clientèle commerciale ainsi que clientèle entreprises et conseil en patrimoine. Par ailleurs, le nouveau secteur canaux de distribution a été créé. En outre, le Credit Office a été intégré au secteur Produits et Operations le 1^{er} janvier 2015.

Structure organisationnelle de Valiant dès le 1^{er} janvier 2015

Structure organisationnelle de Valiant jusqu'au 31 décembre 2014



1.1.3 Sociétés appartenant au périmètre de consolidation de Valiant Holding SA

Aucune société cotée en Bourse ne figure dans le périmètre de consolidation de Valiant Holding SA.

Les sociétés non cotées appartenant au périmètre de consolidation de Valiant Holding SA figurent dans l'annexe aux comptes consolidés, page 88, au point 4 (participations entièrement consolidées).

1.2 Actionnaires importants

L'article 20 de la loi sur les Bourses (LBVM) stipule que les personnes acquérant ou aliénant pour leur propre compte des titres ou des droits concernant l'acquisition ou l'aliénation de titres d'une société dont le siège est en Suisse et dont les titres sont cotés en Suisse, et dont la participation, à la suite de cette opération, atteint ou franchit, vers le haut ou vers le bas, les seuils de 3, 5, 10, 15, 20, 25, 33 1/3, 50 ou 66 2/3 % des droits de vote, exerçables ou non doivent le déclarer à la société et aux Bourses auprès desquelles les titres sont cotés.

Au 31 décembre 2014, les participations suivantes à Valiant Holding SA, égales ou supérieures à 3 %, sont déclarées, conformément à l'art. 20 LBVM :

Actionnaire	Part du capital ou des droits de vote	Date de déclaration
Highclere International Investors LLP	5,01 %	13.11.2014
UBS Fund Management	3,04 %	12.07.2013
Banque cantonale de Zurich	3,01 %	30.06.2011

Valiant n'a connaissance d'aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement une part des droits de vote ou du capital-actions égale ou supérieure à 3 % au 31 décembre 2014.

Pendant l'exercice sous revue, les déclarations de participation à Valiant Holding SA suivantes ont été publiées :

Actionnaire	Part du capital ou des droits de vote	Date de déclaration
Highclere International Investors LLP	5,01 %	13.11.2014
Norges Bank	2,96 %	18.06.2014

1.3 Participations croisées

Valiant n'a connaissance d'aucune participation croisée sur le plan du capital ou des voix atteignant 5 %.

1.4 Histoire de l'entreprise

En 1997, Valiant est née de la fusion de trois banques régionales.

Cependant, ses racines remontent au début du XIX^e siècle.



2009

Au cours de l'année 2009, deux autres filiales bancaires rejoignent le groupe Valiant : la Banque Romande Valiant (autrefois Banque Jura Laufon SA) et la Spar + Leihkasse Steffisburg. L'Obersimmmentalische Volksbank rejoint également la Banque Valiant tandis que la Caisse d'épargne de Siviriez est intégrée à la Banque Romande Valiant.

2015

Le 1^{er} janvier, la nouvelle organisation structurelle, basée sur la stratégie de marché 2014+, est implémentée.

2013

2013 est placé sous le signe du renouveau et de la régularisation financière pour Valiant.

2011/12

Fin 2011, les quatre filiales bancaires Banque Valiant, Banque Romande Valiant, Spar + Leihkasse Steffisburg et Valiant Banque Privée sont regroupées au sein de la Banque Valiant. La nouvelle structure opérationnelle du groupe est mise en place le 1^{er} janvier 2012.

2014

Avec la stratégie de marché 2014+, lancée cette année, Valiant entend à la fois renouer avec ses racines et renforcer sa proximité avec les clients.

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions ordinaire de Valiant Holding SA s'élève à CHF 7 896 230.50 divisé en 15 792 461 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50. De plus amples indications sur les fonds propres figurent dans l'annexe des comptes consolidés du groupe en page 94, ainsi que dans l'annexe des comptes annuels statutaires (clôture de l'exercice du groupe), page 115.

2.2 Capital conditionnel et autorisé en particulier

Valiant ne dispose ni de capital conditionnel ni de capital autorisé.

2.3 Modifications du capital

Aucune modification du capital-actions n'est intervenue de 2011 à 2014. La justification détaillée des fonds propres des trois derniers exercices figure dans le tableau 16, page 94 de l'annexe des comptes consolidés du groupe.

2.4 Actions et bons de participation

Chacune des 15 792 461 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 accorde une voix à son détenteur lors des assemblées générales de Valiant Holding SA. Le droit de vote peut uniquement être exercé si l'actionnaire est inscrit avec droit de vote dans le registre des actions. Au 31 décembre 2014, 12 507 508 actions avec droit de vote étaient inscrites dans le registre des actions. Toutes les actions nominatives de Valiant Holding SA sont entièrement libérées et donnent droit au dividende. Il n'existe aucune action privilégiée ni aucune action à droit de vote privilégié. Il n'existe pas de bons de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance.

2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nommées

2.6.1 Restrictions de transfert par catégorie d'actions avec mention d'éventuelles clauses de groupe et de règles d'exception

Le conseil d'administration peut refuser l'inscription d'un actionnaire dans le registre des actions pour les raisons suivantes :

a) Si une personne physique ou morale, une société ou un groupe de personnes réunissait plus de 5 % du capital-actions en acquérant le droit de vote. Les personnes morales et les sociétés de personnes ou autres groupements de personnes ou indivisions qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune ou de toute autre manière, ainsi que les personnes physiques ou morales ou sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éviter les dispositions concernant les restrictions à l'inscription, sont considérées comme une seule personne.

Les restrictions à l'inscription selon les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux actions souscrites ou acquises par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de droits de conversion d'actions ou de tout autre titre émis par la société.

b) Lorsque l'actionnaire ne déclare pas expressément qu'il a acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.

c) Lorsque, selon les informations dont dispose la société, la reconnaissance de la qualité d'actionnaire avec droit de vote accordée à des acquéreurs étrangers pourrait empêcher l'apport de preuves exigées légalement. La reconnaissance peut notamment être refusée en cas de risque de domination étrangère ou d'influence de l'étranger au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne ou de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

2.6.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Il n'a pas été accordé d'exception aux restrictions de transfert (voir aussi points 2.6.3 et 6.1.2).

2.6.3 Admissibilité d'inscription de nommées avec mention d'éventuelles clauses de pourcentage et conditions d'inscription

La société peut convenir avec des nommées que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote bien qu'ils agissent pour le compte de tiers, et ce à concurrence de 1 % du capital-actions. Il devra alors être précisé par contrat de quelle manière des renseignements sur les fiduciaires doivent être transmis à la société. Si le nommé ne satisfait pas à ses obligations contractuelles, la société pourra rayer son inscription avec droit de vote dans le registre des actions et la remplacer par une inscription sans droit de vote.

2.6.4 Procédure et conditions d'abolition de privilèges statutaires et restrictions de transfert

L'abolition ou la modification de privilèges statutaires et de restrictions de transfert des actions nominatives requièrent une décision de l'assemblée générale; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

2.7 Emprunts convertibles et options

Aucun emprunt convertible de Valiant Holding SA ou des sociétés du groupe n'est en circulation.

Valiant Holding SA et ses filiales n'ont émis aucune option.

3 Conseil d'administration

3.1 Membres du conseil d'administration

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du conseil d'administration au 31.12.2014.



De gauche à droite :

Franz Zeder ; Christoph B. Bühler ; Franziska von Weissenfluh ; Jean-Baptiste Beuret ; Jürg Bucher, président du conseil d'administration ; Andreas Huber ; Barbara Artmann ; Ivo Furrer, vice-président du conseil d'administration

Jürg Bucher

Suisse, 1947

Fonction chez Valiant
Président

Formation

Diplômé en sciences économiques

Parcours professionnel

- La Poste Suisse, Berne, directeur général (2009 - 2012)
- La Poste Suisse, Berne, membre de la Direction du groupe (2003 - 2009)
- PostFinance, Berne, responsable (2003 - 2011)

Ivo Furrer

Suisse, 1957

Fonction chez Valiant
Vice-président

Formation

Diplômé en sciences juridiques

Parcours professionnel

- Swiss Life SA (depuis 2008), CEO Suisse
- Zurich Financial Services (2002 - 2008)
- Credit Suisse (1999 - 2002)
- Winterthur assurances (1983 - 1999)

Barbara Artmann

De nationalité Allemande, 1961

Formation

Diplômée en psychologie et gestion d'entreprises

Parcours professionnel

- propriétaire et directrice de Künzli SwissSchuh SA (depuis 2004)
- UBS SA (1999 - 2003), direction du secteur Projets stratégiques au sein de l'Asset Management
- Zurich Assurances (1996 - 1998), chef de projets Produits financiers suisses

Jean-Baptiste Beuret

Suisse, 1956

Formation

Diplômé en sciences juridiques

Parcours professionnel

- RBA-Holding SA, Muri b. Bern (depuis 2012), président du conseil d'administration
- Fiduciaire Juravenir SA, Delémont (depuis 2012), partenaire associé
- Banque Romande Valiant SA (anciennement Banque Jura Laufon SA), Delémont (2009 - 2011), président du conseil d'administration
- Banque Jura Laufon SA, Delémont (2008 - 2009), président du conseil d'administration
- Banque Jura Laufon SA, Delémont (1998 - 2008), directeur

Christoph B. Bühler

Suisse, 1970

Formation

Diplômé en sciences juridiques

Parcours professionnel

- böckli bühler partner (depuis 2004), Managing Partner
- Université de Zurich (depuis 2009), maître de conférence en droit commercial et des affaires

Andreas Huber

Suisse, 1958

Formation

Economiste d'entreprise ESCEA
Employé de banque
Formation professionnelle théorique et pratique auprès de différentes banques

Parcours professionnel

- Mobilière Suisse Société d'assurances, agence générale à Reinach (SA) (depuis 1988), agent général indépendant

Franziska von Weissenfluh

Suisse, 1960

Formation

Diplômée en sciences économiques

Parcours professionnel

- Berner Zeitung BZ, Berne (1988 - 2008), diverses fonctions dirigeantes, directrice (1996 - 2008)
- Espace Media SA, Berne (1997 - 2008), membre de la direction
- Der Bund Verlag SA, Berne (2004 - 2008), directrice

Franz Zeder

Suisse, 1954

Formation

Economiste d'entreprise HES,
Expert-réviseur agréé
Employé de commerce

Parcours professionnel

- Revimag Treuhand SA (anciennement Tagmar SA), Dagmersellen (depuis 2008), partenaire et associé
- Tagmar SA, Treuhand-, Planungs- und Ingenieurbüro, Dagmersellen (1979 - 2008), partenaire et associé

Tâches de gestion opérationnelle des membres du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration sont des membres non exécutifs.

Indications par membre non exécutif du conseil d'administration

- Aucun des membres du conseil d'administration n'a exercé de fonction exécutive au sein du groupe au cours des trois exercices précédant la période sous revue.

- Aucun des membres du conseil d'administration n'entretient à titre personnel de relations d'affaires susceptibles d'influencer son impartialité. L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles ils sont liés se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières. Les prêts et crédits accordés aux membres du conseil d'administration ainsi qu'à leurs proches ne peuvent dépasser CHF 2 millions au total et doivent correspondre aux critères de solvabilité et de crédibilité appliqués aux tiers par le groupe Valiant.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Nom	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance d'importantes collectivités, institutions et fondations de droit privé et public suisses et étrangères	Fonctions de direction et de conseil durables pour d'importants groupes d'intérêts suisses et étrangers; fonctions officielles et mandats politiques
Jürg Bucher Président	<ul style="list-style-type: none"> – SUSI Partners SA, président du conseil d'administration – Bern Arena Stadion SA, membre du conseil d'administration – innoBE SA, membre du conseil d'administration – Gstaad Menuhin Festival & Academy SA, membre du conseil d'administration – SCB Group SA, membre du conseil d'administration – Fondation Sasso San Gottardo, membre du conseil de fondation 	Aucune
Ivo Furrer Vice-président	<ul style="list-style-type: none"> – Swiss Life SA, CEO Suisse – Finanzmarktaufsicht Liechtenstein, membre du conseil de surveillance – Sanitas Beteiligungen SA, membre du conseil d'administration – Fondation pour les enfants en Suisse – Romeo et Cornelia Maggi, membre du conseil de fondation – Fondation GREATER ZURICH AREA marketing de l'espace économique, membre du conseil de fondation 	<ul style="list-style-type: none"> – Association Suisse d'Assurances, membre du comité directeur – Chambre de commerce de Zurich, membre du comité – Chambre de commerce Allemagne-Suisse, membre du comité
Barbara Artmann	<ul style="list-style-type: none"> – ba.art Holding SA, présidente du conseil d'administration – Künzli SwissSchuh SA, présidente du conseil d'administration 	Aucune
Jean-Baptiste Beuret	<ul style="list-style-type: none"> – Fiduciaire Juravenir SA, membre du conseil d'administration – Juraimmobilier SA et Futurimmo SA, président du conseil d'administration – Kury Stähelin architectes (Delémont) SA, président du conseil d'administration et Kury Stähelin Architekten (Basel) SA, membre du conseil d'administration – Collège Saint-Charles société coopérative, président du conseil d'administration – Globaz SA, membre du conseil d'administration – Sofiparc SA, membre du conseil d'administration – Melnal SA, Saignelégier, président et liquidateur – FARB, fondation Anne et Robert Bloch en faveur de la culture, membre du conseil de fondation – FFI Fondation pour la formation industrielle, membre du conseil de fondation 	<ul style="list-style-type: none"> – Fédération interjurassienne de coopération et de développement, membre du comité – Commune de Courtételle, membre du conseil communal
	Mandat dans une participation majoritaire de Valiant	
	<ul style="list-style-type: none"> – RBA-Holding SA, président du conseil d'administration 	

Christoph B. Bühler	<ul style="list-style-type: none"> – böckli bühler partner, partenaire – Hidrostral Holding SA, Hidrostral SA et Hidronova Holding SA, membre du conseil d'administration – BLT Baselland Transport SA, membre du conseil d'administration – Waldenburgerbahn SA, membre du conseil d'administration – BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel, membre du conseil d'administration – AXA Fondation Prévoyance complémentaire, membre du conseil de fondation 	<ul style="list-style-type: none"> – swissVR, membre du comité
Andreas Huber	<ul style="list-style-type: none"> – Mobilière Suisse Société d'assurances, agent général indépendant 	<ul style="list-style-type: none"> – Syndicat de communes aargau Süd impuls, membre de la commission de l'économie
Franziska von Weissenfluh	<ul style="list-style-type: none"> – BERNEXPO Holding SA, membre du conseil d'administration – Mediapulse SA pour la recherche sur les médias, présidente du conseil d'administration et Fondation Mediapulse pour la recherche sur les médias, présidente du conseil de fondation – Wetterhorn von Weissenfluh SA, présidente du conseil d'administration – Youtility SA, membre du conseil d'administration – NET-Metrix SA, membre du conseil d'administration – Fondation Laureus Suisse, membre du conseil de fondation 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune
Franz Zeder	<ul style="list-style-type: none"> – Revimag Treuhand SA et Revimag Immobilien SA, président du conseil d'administration – Viandus Management SA, membre du conseil d'administration et mandats dans les conseils d'administration des filiales et dans les conseils de fondation des fondations de prévoyance du personnel – Willisauer Bote Medien und Print SA et filiales, membre du conseil d'administration – Kreativ Holzbau SA, membre du conseil d'administration – Geiser Immobilien SA, directeur – Fujifilm Sericol Switzerland GmbH, directeur – Bürli Spiel- und Sportgeräte SA, membre du conseil d'administration – SAC-O-MAT (Schweiz) SA, membre du conseil d'administration – Graf-Raeber-Stiftung, questeur – Stiftung zur Förderung der Lebensqualität Schwerstbehinderter, membre du conseil de fondation <p>Mandat pour le compte de Valiant</p> <ul style="list-style-type: none"> – Caisse de pension de Valiant Holding SA, membre du conseil de fondation 	<ul style="list-style-type: none"> – Préposé de l'office des poursuites de la commune de Dagmersellen – Préposé de l'office des poursuites de la commune de Wauwil

3.3 Règles statutaires relatives au nombre d'activités admissible

Il est précisé dans les statuts de Valiant Holding SA qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de dix autres mandats et quatre seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par la société ne sont pas soumis à ces limitations. Sont considérés comme mandat les mandats dans l'organe suprême d'une entité juridique tenue d'être inscrite au registre du commerce ou dans tout autre registre similaire à l'étranger. Les mandats dans des entités juridiques différentes, mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique, sont considérés comme un seul mandat.

3.4 Election et durée du mandat

3.4.1 Principes de la procédure d'élection et restrictions quant à la durée du mandat

Le président et les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour un mandat d'une année. Les membres dont le mandat arrive à échéance sont rééligibles. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans, ils doivent se démettre de leurs fonctions lors de l'assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils atteignent la limite d'âge.

Les statuts ne précisent aucune règle autre que celles des dispositions légales sur la nomination du président et des membres du comité de nomination et de rémunération et de la représentante indépendante.

3.4.2 Première élection

Nom	Première élection
Jürg Bucher, président	24.05.2012
Ivo Furrer, vice-président	24.05.2013
Barbara Artmann	16.05.2014
Jean-Baptiste Beuret	15.05.2009
Christoph B. Bühler	24.05.2013
Andreas Huber	06.12.2002
Franziska von Weissenfluh	20.05.2011
Franz Zeder	06.12.2002

3.5 Organisation interne

Le conseil d'administration nomme son vice-président et aussi un ou plusieurs secrétaires. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que la marche des affaires l'exige, mais au moins six fois par an. En 2014, le conseil d'administration s'est réuni à onze reprises ordinaires, réunions auxquelles le CEO et le CFO ont également pris part (voir aussi point 3.5.3).

3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration est présidé par Jürg Bucher, et Ivo Furrer en est le vice-président. Les décisions et résolutions sont prises collégalement par le conseil d'administration in corpore. Quatre comités consultatifs épaulent le conseil d'administration et le déchargent de certaines tâches: le comité stratégique, le comité de nomination et de rémunération, le comité d'audit ainsi que le comité de risque.

3.5.2 Composition, tâches et compétences des différents comités du conseil d'administration

Nom	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit	Comité de risque
Jürg Bucher	• Président	• Présidence	•		
Ivo Furrer	• Vice-président	•	•		
Barbara Artmann	•	•			
Jean-Baptiste Beuret	•			• Présidence	
Christoph B. Bühler	•			•	•
Andreas Huber	•			•	
Franziska von Weissenfluh	•		• Présidence		•
Franz Zeder	•				• Présidence

Comité stratégique

Le comité stratégique a été créé en janvier 2013 en tant que comité ad hoc chargé d'élaborer pour le compte du conseil d'administration la future orientation et le positionnement de Valiant sur un plan stratégique. En juin 2014, le comité stratégique été converti en comité permanent. Il est notamment chargé d'élaborer les bases décisionnelles pour différents thèmes stratégiques et d'accompagner la mise en œuvre de projets stratégiques tels que la stratégie de marché 2014+.

Il est composé de membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Le CEO et le CFO prennent en outre part aux réunions. Le comité stratégique a une fonction purement consultative. Il n'a aucune compétence décisionnelle. Durant l'exercice sous revue, un conseiller externe a participé à deux réunions du comité dans le cadre du projet de la stratégie de marché 2014+.

Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération est composé de trois membres du conseil d'administration au moins, élus chaque année par l'assemblée générale. La présidence du comité ne peut pas être assurée par le président du conseil d'administration. Le CEO et, si besoin, le CFO et le responsable des ressources humaines prennent part aux réunions à titre de conseillers. Durant l'exercice, il a été fait appel à des conseillers externes par le comité de nomination et de rémunération dans les domaines du Board Consulting et de l'Executive Search. Leurs rapports ont été traités lors des réunions. Un conseiller a participé à une réunion du comité.

Le comité de nomination et de rémunération se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- planification à moyen et long termes de la relève du président et des membres du conseil d'administration ;
- planification à moyen et long termes de la relève du CEO et des membres du comité de direction ;
- soumission de candidatures à l'élection au sein des comités ;
- propositions de candidatures à l'élection au sein du comité de direction et proposition de destitution ;
- demande de nomination de chargés de fonction d'importance essentielle ;
- élaboration et vérification régulière de la structure et des éléments du système de rémunération liée aux résultats ;
- élaboration d'un règlement relatif à la rémunération et d'un règlement concernant le remboursement des frais pour les membres du conseil d'administration ;
- élaboration de règlements relatifs à la rémunération du comité de direction et des collaborateurs ;
- préparation des propositions à soumettre à l'assemblée générale en matière de rémunération du conseil d'administration et du comité de direction ;
- élaboration du rapport de rémunération annuel à l'intention de l'assemblée générale ;
- adaptations générales des salaires annuels ainsi que détermination du montant du pool général pour la rémunération variable.

Comité d'audit

Le comité d'audit se compose d'au minimum trois et d'au maximum cinq membres issus du conseil d'administration et élus par lui pour une année. Une réélection est possible. Le président du conseil d'administration n'est pas autorisé à faire partie du comité d'audit. Les membres du comité d'audit doivent disposer de connaissances et d'une expérience solides en matière de finance et de comptabilité. Ils doivent être familiers de la comptabilité d'une banque de détail, et leur formation dans ces domaines doit être assurée.

Missions et compétences :

a) Surveillance et évaluation de l'intégrité des boucllements financiers

Le comité d'audit

- procède à une analyse critique des boucllements financiers, c'est-à-dire des comptes ordinaires et consolidés, des comptes annuels et intermédiaires publiés, ainsi que de leur réalisation dans le respect des principes d'établissement des comptes appliqués, et juge en particulier l'évaluation des principaux éléments du bilan et hors bilan ;
- discute des boucllements financiers et de la qualité des processus d'établissement des comptes sur lesquels ils s'appuient avec le CFO, l'auditeur responsable et le responsable de l'organe de révision interne ;
- rend compte au conseil d'administration des travaux réalisés et émet une recommandation quant à la présentation des boucllements financiers à l'assemblée générale ;
- vérifie l'adéquation des liquidités et financements ;
- examine la planification des fonds propres, la dotation en fonds propres et leur affectation aux différents domaines d'activité ;
- analyse de conserve avec le comité de direction et le comité de risque les principaux risques de marché, de crédit et opérationnels.

b) Surveillance et évaluation du contrôle interne et de l'organe de révision interne

Le comité d'audit

- surveille et juge si le contrôle interne est approprié et efficace dans le domaine du reporting financier ;
- s'assure que le contrôle interne est adapté en cas de modifications majeures du profil de risque d'une société du groupe dans le domaine du reporting financier ;
- définit le programme d'audit de l'organe de révision interne en accord avec le comité de direction et la société d'audit ;
- ordonne des contrôles spéciaux ainsi que les mesures correspondantes.

c) Surveillance et jugement de l'efficacité de la société d'audit et de son interaction avec l'organe de révision interne

Le comité d'audit

- évalue la stratégie d'audit une fois par an ainsi qu'en cas de modifications majeures du profil de risque ou de l'analyse de risque ;
- procède à une analyse critique du rapport relatif à la révision des comptes conformément à l'article 728b al. 1 CO, ainsi que du rapport qui résume le résultat de la révision selon l'article 728b al. 2 CO, et en discute avec l'auditeur responsable ;
- s'assure que les lacunes sont comblées et que les recommandations de la société d'audit sont mises en œuvre ;
- juge la prestation et la rémunération de la société d'audit et s'assure de son indépendance ;
- juge la coopération de la société d'audit et de l'organe de révision interne ;
- soumet au conseil d'administration des propositions sur la présentation à l'assemblée générale de la demande concernant l'élection de l'organe de révision externe et l'octroi à celui-ci de missions d'audit en dehors du mandat ordinaire de révision.

Comité de risque

Le comité de risque se compose de trois à cinq membres issus du conseil d'administration et élus par lui pour une année. Ils sont rééligibles. Le président du conseil d'administration n'est pas autorisé à faire partie du comité de risque.

Missions et compétences :

a) Surveillance et jugement de la politique de risque et de la gestion des risques

Le comité de risque

- définit la politique en matière de risque pour le compte du conseil d'administration ;
- évalue une fois par an l'adéquation de la politique de risque et soumet une proposition au conseil d'administration ;
- juge une fois par an, ainsi qu'en cas de modifications majeures, le profil de risque et l'analyse de risque ;
- discute des reportings du contrôle des risques et de la fonction de compliance avec le CRO et le responsable Legal et Compliance ;
- examine l'adéquation des méthodes de mesure des risques, y compris l'appétit pour le risque et les limites de risque ;

- vérifie l'intégrité et l'adéquation de la fonction de gestion des risques ;
- examine l'adéquation de la surveillance des risques de réputation.

b) Evaluation du contrôle interne et de la révision interne en dehors du domaine du reporting financier

Le comité de risque

- juge la fonctionnalité du contrôle interne en dehors du domaine du reporting financier, à savoir la fonction de compliance et le contrôle des risques ;
- doit être informé des résultats du contrôle de l'organe de révision interne dans le domaine du contrôle interne et être en contact régulier avec son responsable, même si cet organe est subordonné au comité d'audit.

c) Connaissance de reportings de surveillance prudentielle

Le comité de risque

- prend connaissance des reportings relevant de la surveillance prudentielle adressés à la FINMA.

3.5.3 Mode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Les réunions ordinaires suivantes ont été tenues durant l'exercice :

Nom	Nombre de réunions ordinaires
Conseil d'administration	11
Comité stratégique	8
Comité de nomination et de rémunération	7
Comité d'audit	9
Comité de risque	5

Un atelier d'une journée réunissant le comité de direction a par ailleurs été organisé en plus des onze réunions ordinaires du conseil d'administration afin de traiter de questions stratégiques. En 2014, un conseiller externe a participé à une réunion du conseil d'administration en relation avec le projet stratégie de marché 2014+.

L'ordre du jour des réunions du conseil d'administration est fixé par le président. Chaque membre du conseil d'administration peut demander l'ajout d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent avant chaque réunion la documentation leur permettant de préparer les points figurant à l'ordre du jour. Un procès-verbal des réunions est dressé. La durée ordinaire d'une réunion est de deux à quatre heures.

La présence des membres du conseil d'administration aux réunions a été la suivante :

Nom	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit	Comité de risque
Jürg Bucher	11	8	7		
Ivo Furrer	11	6	7		
Barbara Artmann ¹⁾²⁾	6	4			
Jean-Baptiste Beuret	11	1		9	
Christoph B. Bühler	11			9	5
Andreas Huber	11			9	
Franziska von Weissenfluh	11		7		5
Franz Zeder	11				5

¹⁾ Barbara Artmann a participé à toutes les réunions du conseil d'administration depuis son élection.

²⁾ Barbara Artmann a participé à quatre des cinq réunions du comité stratégique depuis son élection.

Comité stratégique

Le comité stratégique se réunit en général tous les deux mois. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion supplémentaire; les membres sont convoqués par le président. Les délibérations du comité stratégique font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. La durée ordinaire d'une réunion est de deux à trois heures.

Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération se réunit en général tous les mois ou les deux mois. Si la situation l'exige, les membres peuvent être convoqués plus fréquemment par le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. La durée ordinaire d'une réunion est de deux à trois heures.

Comité d'audit

Le comité d'audit se réunit en général tous les mois ou les deux mois. Les dates des réunions sont fixées en tenant compte du rythme des révisions internes et externes, de la communication publique des résultats financiers et du rythme de la direction. C'est le président qui envoie les convocations. Le CFO, son représentant et le CRO participent aux réunions du comité d'audit avec voix consultative. En 2014, des représentants de l'organe de révision externe étaient présents à quatre des réunions, ceux de l'organe de révision interne à cinq d'entre elles. Les délibérations du comité d'audit font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. La durée ordinaire d'une réunion est de deux à trois heures.

Comité de risque

Le comité de risque se réunit en général quatre à six fois par an. C'est le président qui envoie les convocations. Le CEO, le CFO, le CRO et le responsable Legal et Compliance participent aux réunions du comité de risque avec voix consultative. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. La durée ordinaire d'une réunion est de deux à trois heures.

3.6 Réglementation des compétences

Le conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique et de la haute direction de l'entreprise. En accord avec la loi suisse sur les banques, le conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle au comité de direction. Nul n'est habilité à faire partie des deux organes.

Les tâches et compétences de la gestion opérationnelle sont pour l'essentiel les suivantes :

3.6.1 CEO

- Sur mandat du conseil d'administration, il dirige l'activité de la société, de ses filiales et, dans la mesure du possible, de ses participations.
- Il répond devant le conseil d'administration
 - de la stratégie de marché,
 - de la planification et de l'évaluation des objectifs et participations stratégiques,
 - de la préparation et de la réalisation d'acquisitions et des relations avec l'extérieur.
- Il établit la planification roulante à moyen terme.
- Il dirige et coordonne l'activité du comité de direction et surveille la bonne perception de la direction.
- Il exige et favorise le traitement des demandes de la société ou de certains de ses secteurs et de l'ensemble du groupe Valiant. Il prend des décisions appropriées en temps voulu et suit leur mise en œuvre.
- Il assure l'information appropriée et en temps voulu du président du conseil d'administration par le comité de direction.
- Il participe à titre consultatif aux réunions du conseil d'administration ainsi que du comité stratégique, du comité de nomination, du comité de rémunération et du comité de risque.
- Il assume la fonction de directeur de Valiant Holding SA et les tâches correspondantes.

3.6.2 CFO

- Il est responsable de la direction technique de son secteur pour l'ensemble du groupe.
- Il a la charge de la gestion de la structure du bilan à l'échelle du groupe.
- Il coordonne les relations entre les organes de révision interne et externe.
- Il participe à titre consultatif aux réunions du conseil d'administration ainsi que du comité stratégique et des comités d'audit et de risque.

3.7 Instruments d'information et de contrôle envers le comité de direction

Le conseil d'administration est informé par plusieurs filières sur les activités du comité de direction :

- Le CEO et le CFO participent aux réunions du conseil d'administration et rendent compte des thèmes importants ainsi que de la situation et de l'évolution au sein des domaines de responsabilité délégués. Pour le traitement des opérations concernant leur champ d'activité, il est fait appel au CRO ainsi qu'au responsable Legal et Compliance.
- Le président du conseil d'administration reçoit les procès-verbaux des réunions du comité de direction, si bien qu'il est informé en permanence.
- Les événements extraordinaires sont immédiatement portés à la connaissance du conseil d'administration.
- En outre, les membres du conseil d'administration peuvent demander à tout moment, même en dehors de leurs réunions, toute information supplémentaire nécessaire à l'exercice de leur mandat. Chaque membre du conseil d'administration peut exiger des membres du comité de direction, même en dehors des réunions, des informations sur la marche des affaires. Les demandes d'informations sur des relations d'affaires ou des transactions individuelles doivent être adressées au président ou, en son absence, au vice-président.

PricewaterhouseCoopers SA, en tant que société d'audit externe, et Entris Audit SA, en tant qu'organe de révision interne, surveillent en étroite collaboration le respect des prescriptions légales et réglementaires ainsi que des directives et instructions internes. L'une et l'autre sont indépendantes du comité de direction et rapportent au président du conseil d'administration et au comité d'audit les résultats de leurs analyses.

Le système d'information du management du groupe Valiant est organisé comme décrit ci-après.

- Les boucllements (bilan, compte de résultat) du groupe et de chacune des sociétés du groupe sont transmis trimestriellement, semestriellement et annuellement aux membres du conseil d'administration. Les chiffres y sont comparés à ceux de l'exercice précédent ainsi qu'au budget, et commentés. Sur ces documents figure également une projection jusqu'à la fin de l'année indiquant les écarts par rapport aux valeurs de l'année précédente et par rapport au budget.
- Dans le cadre de l'Asset Liability Management (ALM), des analyses portant sur le risque de taux et les revenus sont effectuées chaque mois avec pour objectif d'identifier, de quantifier et de gérer le risque lié aux variations du taux d'intérêt à l'échelle du bilan. Ces évaluations servent de base de décision au comité ALM (ALCO) composé de membres du comité de direction et de spécialistes.
- L'ALCO est placé sous la conduite du CFO. Ce comité se réunit en fonction des besoins, mais au minimum six fois par an, pour débattre des analyses et, le cas échéant, en déduire des mesures. Les résultats des évaluations de l'ALM et les conséquences qui en sont tirées font l'objet d'informations régulières lors des réunions du conseil d'administration. Les évaluations trimestrielles sont de plus transmises par écrit aux membres du conseil d'administration.

4 Comité de direction

4.1 Membres du comité de direction

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du comité de direction au 31 décembre 2014 ou au 1^{er} janvier 2015.



De gauche à droite :

Stefan Gempeler, responsable Produits et Operations ; Ewald Burgener, CFO ; Markus Gygax, CEO ; Martin Gafner, responsable clientèle entreprises et conseil en patrimoine, CEO adjoint ; Christoph Wille, responsable des canaux de distribution

Markus Gygax

Suisse, 1962

Fonction chez Valiant

CEO

Entrée au service du groupe Valiant en 2013

Formation

Employé de commerce, économiste d'entreprise HEG, chef de marketing avec brevet fédéral, Executive MBA des Universités de Saint-Gall, Vlerick (Belgique) et Nyenrode (Pays-Bas).

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Banque Cantonale Vaudoise, directeur de la division Retail (2008 - 2013)
- PostFinance, responsable Distribution (2002 - 2008)
- Helsana Assurances SA, chef Marketing (1997 - 2002)

Martin Gafner

Suisse, 1961

Fonction chez Valiant

Responsable clientèle entreprises et conseil en patrimoine, CEO adjoint

Entrée au service du groupe Valiant en 2009

Formation

Employé de commerce, spécialiste en économie bancaire avec brevet fédéral

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Valiant Banque Privée SA, CEO (2009 - 2011)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Investas SA, Berne, directeur/délégué du conseil d'administration (1997 - 2009)

Ewald Burgener

Suisse, 1966

Fonction chez Valiant

CFO

Entrée au service du groupe Valiant en 2013

Formation

Licence en sciences économiques (lic. rer. pol), expert comptable avec brevet fédéral

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- RBA-Holding SA, membre du comité de direction/CFO, et Entris Banking SA, Muri b. Bern, CFO (2009 - 2013)
- entreprises affiliées de RBA-Holding SA, diverses fonctions de direction (2002 - 2009)
- Ernst & Young, Berne, expert-comptable Financial Services, (1996 - 2002)

Stefan Gempeler

Suisse, 1973

Fonction chez Valiant

Responsable Produits et Operations

Entrée au service du groupe Valiant en 2007

Formation

Employé de commerce, économiste d'entreprise HEG, analyste financier avec brevet fédéral/gérant de fortune diplômé CIIA, Financial Risk Manager (FRM) de la Global Association of Risk Professionals (GARP)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Valiant Banque Privée SA, responsable Investment et membre du comité de direction (2011)
- Valiant Banque Privée SA, responsable du Business Development (2008 - 2010)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Banque Migros, responsable du Portfolio Management de la clientèle institutionnelle et des fonds (2001 - 2007)

Christoph Wille

(depuis le 1^{er} janvier 2015)

Suisse, 1971

Fonction chez Valiant

Responsable des canaux de distribution

Entrée au service du groupe Valiant en 2015

Formation

Licence en droit, MBA Henley Management College (Royaume-Uni)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Cognizant GmbH, Zurich, Head of Program Management Consulting (2014)
- IBM (Suisse) SA, diverses fonctions de direction (2001 - 2014)

Bernhard Röthlisberger

(jusqu'au 31 décembre 2014)

Suisse, 1955

Fonction chez Valiant

Responsable Credit Office

Entrée au service du groupe Valiant en 1998

Formation

Employé de commerce, spécialiste en économie bancaire avec brevet fédéral

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Banque Valiant SA, membre du comité de direction élargi (2010 - 2011)
- Banque Valiant SA, responsable des régions Emmental/Oberaargau, Lucerne et Zoug (2001 - 2011)
- Bank in Langnau, président du comité de direction (1997 - 2001)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Nom	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance d'importantes collectivités, institutions et fondations de droit privé et public suisses et étrangères	Fonctions de direction et de conseil durables pour d'importants groupes d'intérêts suisses et étrangers; fonctions officielles et mandats politiques
Markus Gygax CEO	Mandat pour le compte de Valiant – Caisse de pension de Valiant Holding SA, membre du conseil de fondation	Aucune
Martin Gafner Responsable clientèle entreprises et conseil en patrimoine, CEO adjoint	– Stiftung Siloah, président du conseil de fondation ainsi que mandats au sein des conseils d'administration des sociétés affiliées et du conseil de fondation de la Patientenfürsorgestiftung (fondation des soins apportés au patient) – Heli Bernina SA, membre du conseil d'administration – Lanz-Anliker SA, président du conseil d'administration – PMG Fonds Management SA, membre du conseil d'administration – Venturevest SA, membre du conseil d'administration – Lichtsteiner Stiftung, membre du conseil de fondation Mandats dans la participation majoritaire de Valiant – RBA-Holding SA et société affiliée Entris Banking SA, membre du conseil d'administration	Aucune
Ewald Burgener CFO, responsable Finances et Infrastructure	Mandats pour le compte de Valiant – Aduno Holding SA, membre du conseil d'administration – Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire SA, membre du conseil d'administration – Caisse de pension de Valiant Holding SA, président du conseil de fondation Mandats dans la participation majoritaire de Valiant – RBA-Holding SA et sociétés affiliées, membre du conseil d'administration	– Association suisse des banquiers, Commission de régulation des marchés financiers et des prescriptions comptables, membre
Stefan Gempeler Responsable Produits et Operations	Mandat pour le compte de Valiant – SICAV VF (Lux), membre du conseil d'administration	– Association suisse des banquiers, Commission pour la protection des intérêts financiers suisses, membre – Association suisse des banquiers, Commission de gestion institutionnelle, membre
Christoph Wille Responsable des Canaux de distribution (à compter du 1 ^{er} janvier 2015)	Aucune	Aucune
Bernhard Röthlisberger Responsable Credit Office (jusqu'au 31 décembre 2014)	Aucune	– Tribunal de commerce de Berne, juge commercial

4.3 Règles statutaires relatives au nombre d'activités autorisées

Les statuts de Valiant Holding SA stipulent qu'aucun membre du comité de direction ne peut assumer plus de six mandats, dont un seul au sein d'une entreprise cotée en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par la société ne sont pas soumis à ces limitations. Sont considérés comme « mandat » les mandats dans l'organe suprême d'une entité juridique tenue d'être inscrite au registre du commerce ou dans tout autre registre similaire à l'étranger. Les mandats dans des entités juridiques différentes, mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique, sont considérés comme un seul mandat.

4.4 Contrats de management

Au sein de Valiant Holding SA, aucun contrat de management n'a été conclu avec des sociétés ou des personnes physiques.

5 Indemnités, participations et prêts

Les indemnités, participations et prêts sont publiés dans le chapitre distinct Rapport relatif aux rémunérations aux pages 53-64.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Règles statutaires relatives aux limitations du droit de vote

Seul l'actionnaire inscrit dans le registre des actions comme actionnaire avec droit de vote est reconnu par la société comme habilité à voter. L'acquéreur d'actions est inscrit, en principe, lorsqu'il ne réunit pas plus de 5 % du capital-actions ou des voix à lui seul. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne (voir également point 2.6.1). L'exercice des droits issus d'une action implique l'acceptation des statuts de la société. Un actionnaire sans droit de vote ne peut ni voter ni exercer les droits que confère habituellement le droit de vote. Tout actionnaire avec droit de vote peut faire représenter ses actions par son mandataire légal, un autre actionnaire ayant droit de vote ou le représentant indépendant. Le droit de représentation légal demeure réservé. Lors de l'assemblée générale de Valiant Holding SA, chaque action nominative donne droit à une voix. Le total des droits de vote qu'un actionnaire peut exercer avec ses propres actions et celles qu'il représente ne peut excéder 8 % du capital-actions. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne. Est exclu de ces limitations le représentant indépendant. La société peut convenir avec des nommées que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote bien qu'ils agissent pour le compte de tiers (fiduciants), et ce, à concurrence de 1 % du capital-actions. Il faudra alors préciser par contrat de quelle manière des renseignements sur les fiduciants doivent être transmis à la société (voir également point 2.6.3).

6.1.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Aucune exception n'a été accordée durant l'exercice sous revue.

6.1.3 Procédure et conditions d'abolition des limitations du droit de vote statutaire

La limitation de droits de vote ne peut être levée que sur décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

6.1.4 Règles statutaires de participation à l'assemblée générale, dans la mesure où elles s'écartent de la loi

Tout actionnaire avec droit de vote peut faire représenter ses actions par son mandataire légal, un autre actionnaire ayant droit de vote ou le représentant indépendant.

6.1.5 Règles statutaires relatives à la communication d'instructions au représentant indépendant

Les procurations et les instructions peuvent uniquement être données au représentant indépendant pour l'assemblée générale suivante. Le conseil d'administration détermine comment les actionnaires peuvent accorder des procurations et des ordres au représentant indépendant par voie électronique également.

6.2 Quorum statutaire

Les décisions concernant

- la conversion d'actions nominatives en actions au porteur,
- la modification des dispositions statutaires relatives à la reconnaissance des détenteurs d'actions nominatives,
- la modification des dispositions statutaires relatives aux limitations du droit de vote,
- la liquidation de la société et
- la modification de la disposition relative aux majorités qualifiées

requièrent l'approbation d'au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté, sous réserve de dispositions légales impératives, en particulier l'article 704 CO. En outre, l'assemblée générale prend ses décisions et procède à ses élections à la majorité absolue des voix représentées.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

L'invitation à l'assemblée générale est envoyée par le conseil d'administration au moins 20 jours avant la date de l'assemblée, par courrier postal simple, aux actionnaires dont l'adresse figure dans le registre des actions. La convocation d'une assemblée générale peut également être demandée par des actionnaires qui, ensemble, réunissent au minimum 10 % du capital-actions.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

L'inscription des objets à l'ordre du jour est effectuée par le conseil d'administration. La convocation à l'assemblée générale doit indiquer les objets à l'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ainsi que des actionnaires, dans la mesure où ces derniers ont demandé la tenue d'une assemblée générale ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Sous réserve d'exceptions légales, il ne peut pas être statué sur des demandes formulées lors de l'assemblée générale et qui ne se réfèrent pas à l'un des objets inscrits à l'ordre du jour. Les actionnaires habilités à voter représentant conjointement des actions d'une valeur nominale de CHF 10 000 (ce qui correspond à 20 000 actions ou à une valeur de marché de CHF 1,65 million au mercredi 31 décembre 2014) peuvent demander par écrit de porter un objet à l'ordre du jour, en précisant le contenu des propositions jusqu'à 50 jours avant la date de l'assemblée générale, au plus tard.

6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Le registre des actions demeure fermé aux inscriptions durant au maximum 20 jours avant l'assemblée générale. Il n'est pas prévu de règle en matière d'exception.

7 Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe pas de réglementation statutaire concernant la clause d'opting-out ou d'opting-up. Les règles de l'obligation de présenter une offre selon l'article 32 de la loi sur les Bourses (LBVM) s'appliquent.

7.2 Clauses de prise de contrôle

Il n'existe pas de conventions contractuelles protégeant les membres du conseil d'administration ou du comité de direction si un actionnaire majoritaire prenait le contrôle de Valiant Holding SA.

8 Organe de révision

La révision fait partie intégrante du gouvernement d'entreprise. Les organes de révision externe et interne du groupe travaillent en étroite collaboration, dans le respect de leur indépendance mutuelle. Le comité d'audit et, en dernière instance, le conseil d'administration contrôlent l'adéquation de l'activité de révision.

8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur en charge

Conformément aux statuts, l'assemblée générale élit l'organe de révision externe pour un mandat d'un an. Depuis le 24 mai 2013, l'organe de révision externe de Valiant Holding SA est la société PricewaterhouseCoopers SA à Lucerne. Le réviseur responsable chargé du groupe Valiant peut exercer sa fonction pour une durée maximale de sept années consécutives. Il ne peut à nouveau être fait appel à lui qu'après une interruption de trois ans. Hugo Schürmann exerce cette fonction depuis le 24 mai 2013.

8.2 Honoraires de révision

Pour l'exercice sous revue, PricewaterhouseCoopers SA, en sa qualité d'organe de révision externe, a facturé à Valiant un total de CHF 865 890 à la suite d'activités d'audit. Durant l'exercice 2014, Entris Audit SA, Muri b. Bern, a facturé à Valiant Holding SA et Valiant Bank SA des prestations en lien avec sa fonction d'organe de révision interne pour un montant de CHF 875 000.

8.3 Honoraires supplémentaires

En 2014, PricewaterhouseCoopers SA a facturé à Valiant CHF 78 705 pour d'autres prestations liées à la révision. En 2014, Entris Audit SA a fourni au groupe Valiant des prestations supplémentaires à hauteur de CHF 611 700 hors du cadre de son mandat d'organe de révision interne.

8.4 Instruments d'information de la révision externe

Le comité d'audit de Valiant Holding SA a défini des directives régissant la collaboration avec l'organe de révision externe et le respect des dispositions du Code des obligations suisse, de la loi sur les banques, de la SIX Swiss Exchange, de la Chambre suisse des experts-comptables et fiscaux et de l'Association internationale des experts-comptables (IFAC) en rapport avec les problématiques d'indépendance de l'organe de révision externe. Il est indépendant du groupe Valiant, du conseil d'administration, du comité de direction ainsi que des actionnaires. L'organe de révision externe peut accéder à tout moment au comité d'audit. Les organes de révision externe et interne consignent leurs constatations dans des rapports. L'organe de révision externe établit chaque année un rapport de révision réglementaire pour chaque société du groupe. En 2013, l'organe de révision interne a établi 24 rapports sur les révisions qu'il a effectuées au sein de Valiant Holding SA et des sociétés du groupe. Le comité d'audit a traité les rapports fournis au cours de ses réunions. La révision externe a assisté à quatre, et la révision interne à cinq d'entre elles. Le comité de risque est informé des résultats du contrôle de l'organe de révision interne et est en contact régulier avec son responsable. Chaque année, le comité d'audit apprécie la prestation, la rétribution et l'indépendance des organes de révision externe et interne dans le cadre d'une procédure normalisée. Cette évaluation scrute également l'indépendance de l'organe de révision externe. En outre, le comité d'audit juge l'étendue et la qualité des rapports et des Management Letters présentés au comité de direction et au comité d'audit, ainsi que la collaboration avec la révision interne de Valiant, le comité de direction et le comité d'audit. Il se fonde sur les remarques formulées par les membres du comité de direction (en particulier le CFO) et le CRO. Le président du comité d'audit communique le résultat de l'évaluation à l'organe de révision externe. En outre, le comité d'audit analyse chaque année l'étendue de la révision externe et interne, les plans de révision et les processus déterminants, et discute systématiquement des résultats avec les réviseurs. Il soumet au conseil d'administration in corpore des propositions en lien avec l'élection de l'organe de révision externe ainsi que l'octroi de mandats en dehors du mandat ordinaire de révision. En sa qualité d'organe de révision régi par la réglementation, PricewaterhouseCoopers SA est soumis à la FINMA et à l'Autorité de surveillance de la révision. Dans ce cadre, son activité et son indépendance sont vérifiées.

9 Politique en matière d'information

Valiant Holding SA poursuit une politique ouverte en matière d'information. Notre objectif est de présenter et communiquer nos activités et nos chiffres financiers de manière compréhensible à toutes les parties intéressées. Valiant informe ses actionnaires par l'intermédiaire de différentes publications, au centre desquelles figure le rapport de gestion, qui fournit des informations exhaustives sur l'exercice arrêté au 31 décembre. Le rapport de gestion est publié fin mars et peut être commandé au moyen du formulaire-réponse pour l'assemblée générale ou à l'adresse ci-dessous. Le magazine relatif à l'exercice 2014 incluant le bouclage annuel sous une forme condensée est joint à l'invitation à l'assemblée générale.

Dans sa lettre aux actionnaires, Valiant informe sur la marche des affaires au premier semestre ainsi que sur le bouclage au 30 juin. A compter de l'exercice 2015, Valiant communiquera en outre le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé du premier et du troisième trimestre.

Des conférences pour les médias et les analystes ont lieu au moins une fois par année. Toutes les informations destinées aux actionnaires et aux analystes sont publiées et mises à jour sur la page web www.valiant.ch/fr/actionnaires-et-analystes, notamment le cours de l'action, les communiqués de presse, le calendrier financier et les rapports de gestion. Valiant Holding SA publie, conformément aux règles de la SIX Swiss Exchange (publicité événementielle), les informations pertinentes susceptibles d'influer sur le cours de l'action. Les personnes intéressées qui souhaitent recevoir les communications ad hoc par e-mail peuvent s'y abonner à l'adresse www.valiant.ch/newsletter.

Contact Investor Relations

Valiant Holding SA
Relations investisseurs
Case postale
3001 Berne

www.valiant.ch
ir@valiant.ch

Dates essentielles

Bouclage de l'exercice annuel	31 décembre
Publication du résultat annuel	mi-/fin février
Publication du rapport de gestion	fin mars
Publication des résultats du 1 ^{er} trimestre	début/mi-mai
Assemblée générale	mai
Bouclage semestriel	30 juin
Publication du résultat semestriel	début/mi-août
Publication des résultats du 3 ^e trimestre	début/mi-novembre

Rapport relatif aux rémunérations 2014

Nous sommes attachés au versement de rémunérations équitables et conformes au marché et dans la moyenne des salaires versés par des banques comparables. Nous veillons également à ce que les différents éléments de rémunération et les critères correspondants ne constituent, pour aucun de nos collaborateurs, une incitation à prendre des risques inconsidérés.

Eléments clés de la politique de rémunération de Valiant	55	1.1 Un système de rémunération simple et transparent
	55	1.2 Conseil d'administration : 20 % en actions de Valiant, pas de rémunération variable
	55	1.3 Limitation de la rémunération variable du comité de direction
	55	1.4 Réduction de la rémunération
	55	1.5 Suppression du Long-Term Incentive Plan (LTI)
Principes relatifs aux rémunérations	56	2.1 Orientation sur le marché
	56	2.2 Orientation vers les performances et la réussite
	56	2.3 Conscience du risque
Calcul de la rémunération variable	57	3 Calcul de la rémunération variable
Compétences dans la détermination de la rémunération	58	4.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration
	58	4.2 Détermination de la rémunération du comité de direction
	58	4.3 Règles statutaires
Eléments de rémunération	59	5.1 Eléments de rémunération du conseil d'administration
	60	5.2 Eléments de rémunération du comité de direction
Rémunération de l'exercice sous revue	62	6.1 Rémunération des membres du conseil d'administration
	63	6.2 Rémunération des membres du comité de direction
	63	6.3 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction
Rapport de l'organe de révision	64	7 Rapport de l'organe de révision

1 Éléments clés de la politique de rémunération de Valiant

Valiant publie un rapport relatif à la rémunération depuis 2010. Un chapitre distinct lui est consacré pour la première fois dans le présent rapport de gestion. Le rapport relatif à la rémunération est soumis à un vote consultatif de l'assemblée générale.

Lors de l'assemblée générale du 16 mai 2014, différentes modifications des statuts en lien avec la rémunération ont été décidées dans le cadre de l'application de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse (ORAb). Les nouvelles dispositions statutaires seront appliquées pour la première fois lors de l'assemblée générale de 2015.

Les principes qui entreront en vigueur à compter de l'exercice 2015 ont cependant déjà été appliqués dans une large mesure au cours de l'exercice 2014.

1.1 Un système de rémunération simple et transparent

Valiant tient à mener une politique de rémunération modérée et applique un système de rémunération simple et transparent. La rémunération variable dépend des résultats de l'entreprise et est versée aux membres du comité de direction exclusivement en espèces et sous la forme d'actions bloquées.

1.2 Conseil d'administration : 20 % en actions de Valiant, pas de rémunération variable

La rémunération des membres du conseil d'administration se compose d'honoraires fixes et, jusqu'à la fin du mandat 2014/2015, de jetons de présence. Les jetons de présence seront supprimés à partir du mandat 2015/2016. Outre leurs honoraires fixes, les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité forfaitaire pour leurs frais qui fait partie de leur rémunération globale.

Ils reçoivent 20 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Le conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération variable.

1.3 Limitation de la rémunération variable du comité de direction

La partie variable de la rémunération des membres du comité de direction se compose d'une part versée en espèces et d'une part sous forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans au minimum. Au total, la rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.

1.4 Réduction de la rémunération

Si le groupe enregistre une perte, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires sont également réduits.

En cas de perte consolidée, les membres du comité de direction ne reçoivent aucune rémunération variable. En cas de départ de l'entreprise, les membres du comité de direction ne peuvent prétendre à une rémunération variable pendant leur période éventuelle de mise en disponibilité.

1.5 Suppression du Long-Term Incentive Plan (LTI)

Etant donné que les nouvelles dispositions statutaires ne prévoient pas de Long-Term Incentive Plan (LTI), le LTI existant a été supprimé et les provisions cumulées des exercices 2012 et 2013 ont été versées aux membres du comité de direction.

2 Principes relatifs aux rémunérations

2.1 Orientation vers le marché

Valiant est attachée au versement de rémunérations équitables et conformes au marché et se positionne à cet égard dans la partie médiane de la fourchette des banques comparables. Elle tient compte des évolutions sur le marché du travail et participe régulièrement à des comparaisons salariales.

2.2 Orientation vers les performances et la réussite

Valiant soutient la rémunération à la performance et aux résultats. Celle-ci fait partie intégrante de la politique du personnel, dans un environnement axé sur la performance qui reconnaît et honore les prestations individuelles extraordinaires et la contribution à la réussite économique de Valiant.

2.3 Conscience du risque

Valiant veille à ce que les différents éléments de rémunération et les critères de mesure et de décision ne constituent pour aucun de ses collaborateurs une incitation à prendre des risques inconsidérés. La rémunération variable des collaborateurs est réduite, voire supprimée en cas de non-respect des dispositions légales, de l'obligation de diligence ou des directives internes, en particulier en cas de négligence en matière de risques.

3 Calcul de la rémunération variable

Pour l'exercice 2014, la base de calcul du pool général pour la rémunération variable est le résultat opérationnel (résultat intermédiaire) moyen des exercices 2013 et 2014. La quote-part du résultat opérationnel moyen pour le pool général a été fixée dans une échelle de mesure au début de l'exercice annuel par le conseil d'administration. Concernant l'exercice 2014, la somme allouée au titre de la rémunération variable s'élève à CHF 9,3 millions, dont CHF 1,3 million pour le comité de direction (hors versement LTI).

A partir de l'exercice 2015, la base de calcul du pool général pour la rémunération variable sera le résultat opérationnel dans les comptes consolidés. 9 % de ce résultat seront consacrés au pool général pour la rémunération variable. Lorsque le résultat opérationnel dans les comptes consolidés d'un exercice est négatif, aucun pool général n'est constitué pour cet exercice et aucune rémunération variable n'est versée aux collaborateurs quels qu'ils soient, y compris aux membres du comité de direction.

4 Compétences dans la détermination de la rémunération

Les principes de la politique de rémunération de Valiant ainsi que les compétences en la matière sont fixés dans les statuts de Valiant Holding SA ainsi que dans deux règlements des rémunérations, l'un applicable au conseil d'administration et l'autre au comité de direction.

4.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration

Pour les rémunérations relatives au mandat 2014/2015, les décisions sont prises par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

A partir de 2015, avec l'entrée en vigueur des modifications des statuts décidées lors de l'assemblée générale du 16 mai 2014, l'assemblée générale pourra voter annuellement et de façon contraignante la rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat à venir.

4.2 Détermination de la rémunération du comité de direction

Pour ce qui concerne la détermination de la rémunération fixe pour l'exercice 2015 ainsi que de la rémunération variable pour l'exercice 2014, la décision a été prise par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

A partir de 2015, l'assemblée générale votera annuellement et de façon contraignante la rémunération fixe maximale du comité de direction pour l'exercice à venir ainsi que la rémunération variable maximale pour l'exercice en cours.

4.3 Règles statutaires

Les statuts de Valiant Holding SA édictent notamment les règles suivantes concernant les rémunérations, les prêts et les crédits.

Approbation des rémunérations par l'assemblée générale (cf. article 27 des statuts de Valiant Holding SA)

Voir les chiffres 4.1 et 4.2 du rapport relatif aux rémunérations.

Principes régissant les rémunérations liées aux résultats (cf. article 29 des statuts de Valiant Holding SA)

En plus d'une rémunération fixe, une rémunération variable, basée d'une part sur les résultats de l'entreprise et d'autre part sur la réalisation des objectifs fixés, peut être accordée aux membres du comité de direction. Les objectifs du comité de direction sont fixés par le conseil d'administration au début de l'année. Le conseil d'administration détermine la pondération des objectifs ainsi que les valeurs cibles, et évalue la réalisation des objectifs au terme de l'exercice annuel.

La partie variable de la rémunération des membres du comité de direction se compose d'une part versée en espèces et d'une part sous forme d'actions bloquées pour une période de trois ans au minimum.

Montant complémentaire pour les rémunérations de membres du comité de direction

(cf. article 28 des statuts de Valiant Holding SA)

Un montant complémentaire peut être versé aux personnes qui entrent en fonction au comité de direction ou sont promues au sein du comité de direction après l'approbation de la rémunération par l'assemblée générale si la rémunération déjà approuvée ne suffit pas pour leur rémunération. Le montant complémentaire ne doit pas dépasser 25 % pour le Chief Executive Officer, et 20 % pour chacune des autres fonctions au sein du comité de direction des derniers montants globaux de la rémunération maximale approuvés pour le comité de direction.

Prêts et crédits

(cf. article 32 des statuts de Valiant Holding SA)

Les prêts et crédits accordés aux membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi qu'à leurs proches ne peuvent dépasser CHF 2 millions au total et doivent correspondre aux critères de solvabilité et de crédibilité appliqués aux tiers par Valiant.

5 Éléments de rémunération

5.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

Conseil d'administration

Honoraires mandat 2014/2015	Honoraires fixes et système uniforme de jetons de présence suivant la fonction exercée (président, vice-président, membre) et les contraintes de temps. 80 % des honoraires sont versés en espèces et 20 % sont versés sous forme d'actions bloquées durant trois ans.
	<p>Montants annuels</p> <p>Président : CHF 380 000 ¹⁾</p> <p>Vice-président : CHF 160 000 ¹⁾</p> <p>Membre : CHF 80 000 ¹⁾</p> <p>Jeton de présence : CHF 650 ²⁾</p>
	<p>Honoraires supplémentaires par an</p> <p>Président du comité stratégique/Président du comité d'audit : CHF 50 000</p> <p>Membre du comité stratégique/Membre du comité d'audit : CHF 30 000</p>
	<p>Président du comité de nomination et de rémunération / Président du comité de risque : CHF 35 000</p> <p>Membre du comité de nomination et de rémunération / Membre du comité de risque : CHF 20 000</p>
Prestations complémentaires	Président : véhicule de fonction
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.
Diminution des honoraires	En cas de perte du groupe, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires du conseil d'administration sont également réduits. L'ampleur de la réduction est fixée en fonction de la situation. Le comité de nomination et de rémunération élabore au moment concerné une recommandation correspondante à l'intention du conseil d'administration dans son ensemble.
Modalités de versement	<p>Les montants de rémunération visés ci-dessus sont des honoraires par année civile et sont calculés pro rata temporis pour les nouveaux membres du conseil d'administration et pour les membres sortants. Les honoraires sont versés en deux tranches.</p> <p>A partir de l'assemblée générale de 2015, les honoraires seront fixés à nouveau pour la période allant d'une assemblée générale à l'autre. Les honoraires des membres entrants ou sortants au cours de la période définie sont calculés pro rata temporis.</p>

¹⁾ Les montants d'honoraires indiqués ci-dessus incluent des frais forfaitaires à hauteur de CHF 10 000 pour le président et CHF 5 000 pour le vice-président.

²⁾ Les jetons de présence seront supprimés à partir du mandat 2015/2016.

Informations complémentaires:

- Le conseil d'administration peut décider du versement d'indemnités supplémentaires pour rétribuer la participation à des comités ad hoc ou l'accomplissement de tâches et projets supplémentaires, en fonction de la charge de travail occasionnée et dans un ordre de grandeur correspondant aux montants existants.
- Le président d'honneur ne perçoit ni rémunérations (p. ex. prestations en espèces ou en nature, etc.) ni autres avantages (p. ex. mise à disposition d'un bureau, de moyens informatiques, etc.).
- En cas de départ en cours de mandat, plus aucune rémunération n'est due aux membres du conseil d'administration à compter de la date de départ. Aucun dédommagement n'est versé pour la durée résiduelle du mandat.
- Au terme de leur mandat, plus aucune rémunération n'est due aux membres du conseil d'administration.
- Les délais de blocage des actions attribuées continuent à s'appliquer même après le départ.

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont présentées dans le tableau 6.1 à la page 62. Les prêts et crédits aux membres du conseil d'administration figurent dans le tableau 6.3 à la page 63. L'octroi de crédits aux membres du conseil d'administration et à leurs proches se fait aux mêmes conditions que celles applicables à des tiers. Les actions détenues par les membres du conseil d'administration sont présentées dans l'annexe des comptes annuels de Valiant Holding SA, dans le tableau 15 à la page 116.

5.2 Eléments de rémunération du comité de direction

Comité de direction

Rémunération de base (rémunération fixe)	La rémunération de base correspond au salaire brut annuel fixe défini dans le contrat individuel de travail. La rémunération de base est déterminée selon la fonction, les responsabilités et les performances personnelles.
Compensation forfaitaire des frais	CEO : CHF 24 000 Membre du comité de direction : CHF 15 600
Rémunération variable 2014	Rémunération variable versée avec effet rétroactif, en fonction des résultats et des prestations et se composant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • part en espèces (70 %) ; versée immédiatement ; • part en actions (30 %) ; bloquée durant trois ans. <p>Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration fixe le montant global de la rémunération variable du comité de direction ainsi que la rémunération individuelle du CEO en tenant compte des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réalisation d'un résultat d'exploitation prédéterminé ; • réalisation des objectifs d'entreprise définis par le conseil d'administration. <p>Les objectifs d'entreprise sont fixés par le conseil d'administration au début de l'année. Le conseil d'administration détermine la pondération des objectifs ainsi que les valeurs cibles, et évalue la réalisation des objectifs au terme de l'exercice annuel.</p> <p>Dans les limites du montant global de la rémunération variable du comité de direction fixé par le conseil d'administration, le CEO définit la rémunération variable individuelle des membres du comité de direction en tenant compte de la réalisation de leurs objectifs individuels.</p>
Limitation de la rémunération variable	La rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction. Durant l'exercice sous revue, la part de la rémunération variable a constitué entre 29,7 et 42,2 % de la rétribution totale des membres du comité de direction.
Prestations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1^{re} classe • Indemnités d'exploitation • Prestations surobligatoires en matière de prévoyance professionnelle • Primes d'ancienneté • Cotisations à la formation continue • Conditions préférentielles et réductions pour les collaborateurs • Remise d'avoirs Reka
Délai de résiliation	Le délai de résiliation des rapports de travail pour les membres du comité de direction est de douze mois.
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.
Rémunération en cas de diminution du dividende, perte du groupe	La rémunération variable dépend également de l'évolution du dividende. Si le groupe enregistre une perte, la rémunération variable est intégralement supprimée.
Modalités de versement	La rémunération de base (honoraires fixes) est versée aux membres du comité de direction en tranches mensuelles proportionnelles. Les rémunérations variables sont versées aux membres du comité de direction en avril de l'année suivante.

Informations complémentaires :

- Le même processus est appliqué à la fixation de la rémunération totale de tous les membres du comité de direction.
- Etant donné que les statuts approuvés lors de l'assemblée générale de 2014 ne prévoient pas de Long-Term Incentive Plan (LTI), le LTI existant a été supprimé lors de l'exercice sous revue et les provisions cumulées des exercices 2012 et 2013 ont été versées aux membres du comité de direction à la fin de l'année 2014.
- Les délais de blocage des actions attribuées conservent leur validité même après le départ.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant possède une participation supérieure à 50 %, sont intégralement perçues par Valiant.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles la participation de Valiant est inférieure à 50 %, sont perçues par les mandataires à concurrence d'un montant total annuel de CHF 30 000 (honoraires et jetons de présence cumulés pour tous les mandats exercés). Les sommes excédant cette limite sont perçues par Valiant.
- Au cours de l'exercice sous revue, aucune indemnité n'a été versée pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant possède une participation inférieure à 50 %.

Les rémunérations des membres du comité de direction figurent dans le tableau 6.2 à la page 63. Les prêts et crédits aux membres du comité de direction figurent dans le tableau 6.3 à la page 63. Les membres du comité de direction bénéficient, comme tous les autres collaborateurs, des conditions particulières usuelles du secteur. Les crédits sont octroyés selon les critères applicables à des tiers. Les actions détenues par les membres du conseil de direction sont présentées dans l'annexe des comptes annuels de Valiant Holding SA, dans le tableau 15 à la page 116.

6 Rémunération de l'exercice sous revue

6.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

NOM, FONCTION	Honoraires fixes		Actions ¹⁾		Prestations sociales ²⁾		Prestations en nature ³⁾		Total	
	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF
Jürg Bucher, président	353	353	90	89	50	51	8	8	502	501
Dr. Hans-Jörg Bertschi, vice-président ⁵⁾	97	176		43	14	29			111	248
Dr. Ivo Furrer, vice-président	147	74	35	18	24	13			206	105
Barbara Artmann, membre ⁶⁾	57		14		10				81	–
Jean-Baptiste Beuret, membre ⁷⁾	106	163	26		18				150	163
Christoph Bühler, membre	123	62	30	15	21	11			174	88
Andreas Huber, membre	91	78	22	18	15	13			128	109
Paul Nyffeler, membre ⁴⁾		67				6			–	73
Franziska von Weissenfluh, membre	110	91	26	21	18	15			154	127
Franz Zeder, membre	92	110	23	25	16	18			131	153
Total	1 176	1 174	266	229	187	156	8	8	1 638	1 567

¹⁾ Actions assorties d'un délai de blocage de trois ans.

²⁾ Les prestations sociales contiennent les cotisations de l'employeur et des employés pour l'AVS/AI/AC/EO et FAK.

³⁾ Part privée des véhicules en fonction.

⁴⁾ Jusqu'à l'assemblée générale du 24 mai 2013.

⁵⁾ Jusqu'à l'assemblée générale du 16 mai 2014.

⁶⁾ A partir de l'assemblée générale du 16 mai 2014.

⁷⁾ Jean-Baptiste Beuret a reçu de RBA-Holding SA, au titre de sa fonction de président, une indemnité totale de CHF 207 760 pour l'exercice 2014.

6.2 Rémunération des membres du comité de direction

2014

NOM	Salaire net fixe en milliers de CHF	Salaire net variable ¹⁾ en milliers de CHF	Actions ²⁾ en milliers de CHF	Prestations en nature ³⁾ en milliers de CHF	Prestations sociales et de prévoyance ⁴⁾ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 280	1 174	369	29	1 127	3 979
Membre présentant le montant total le plus élevé						
Martin Gafner, CEO adjoint	260	358	85	8	352	1 064
Markus Gygax, CEO	365	307	127		229	1 028

2013

NOM	Salaire net fixe en milliers de CHF	Salaire net variable en milliers de CHF	Actions ²⁾ en milliers de CHF	Prestations en nature ³⁾ en milliers de CHF	Prestations sociales et de prévoyance ⁴⁾ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 627	1 470	93	38	1 515	4 743
Membre présentant le montant total le plus élevé						
Michael Hobmeier, CEO ⁵⁾⁶⁾	472	700		8	430	1 610
Markus Gygax, CEO de 18.11.2013	37	33	5		41	116

¹⁾ Tranches du Long-Term Incentive Plan 2012 et 2013 comprises.²⁾ Actions de la société évaluées à leur valeur boursière.³⁾ Part privée des véhicules de fonction.⁴⁾ Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/EO et l'AC, BUV, l'ANP, la caisse de pension et la caisse complémentaire.⁵⁾ En fonction jusqu'au 30 avril 2013.⁶⁾ Rémunérations contractuelles dues en raison du contrat de travail en vigueur jusqu'au 30 avril 2014 (salaire, frais forfaitaires, parts variables de la rémunération pour les années 2011 à 2014).

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres du comité de direction au cours de l'exercice sous revue.

Pour ce qui concerne l'exercice précédent, voir le rapport de gestion 2013 de Valiant Holding SA, page 103.

6.3 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction

	Hypothèques		Autres prêts et crédits (couvert)		Total	
	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF
CONSEIL D'ADMINISTRATION¹⁾³⁾						
Jean-Baptiste Beuret, membre	654	660			654	660
Andreas Huber, membre	450	–			450	–
Franz Zeder, membre	790	550			790	550
Total conseil d'administration	1 894	1 210	0	0	1 894	1 210
COMITÉ DE DIRECTION²⁾³⁾						
Membre présentant l'engagement total le plus élevé						
Bernhard Röthlisberger	840	815			840	815
Total comité de direction	2 540	1 915	0	0	2 540	1 915

¹⁾ Les crédits aux membres du conseil d'administration sont octroyés aux conditions qui seraient appliquées à des tiers.²⁾ Les membres du comité de direction bénéficient, comme tous les autres collaborateurs, des conditions particulières usuelles du secteur.³⁾ Aucun crédit n'a été octroyé à des personnes proches à des conditions non conformes à la pratique du marché.

7 Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Valiant Holding SA
Lucerne

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Valiant Holding SA (pages 55 à 63) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Valiant Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers AG

Hugo Schürmann
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Lucerne, le 18 mars 2015

PricewaterhouseCoopers AG, Werftstrasse 3, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Fax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Rapport financier 2014

Grâce aux nettes améliorations opérationnelles et à notre politique prudente en matière de risques, nous avons amorcé le retournement de tendance. Valiant dispose d'une solide assise financière dépassant d'ores et déjà les futures exigences réglementaires. A l'avenir également, nous maintiendrons notre approche de risque éprouvée, renforcerons notre capacité bénéficiaire et poursuivrons résolument une gestion des coûts rigoureuse.

Rapport annuel

L'exercice 2014 a été une année réjouissante pour Valiant. Les améliorations opérationnelles se reflètent nettement dans les chiffres et l'entreprise est parvenue à amorcer le revirement de tendance en 2014.

Le résultat du groupe s'est amélioré de 3,4 % à CHF 94,5 millions. Le résultat opérationnel – le résultat intermédiaire – a progressé de 23,0 % à CHF 104,4 millions. En raison d'un effet extraordinaire l'exercice précédent, le bénéfice brut a reculé de 7,9 % à CHF 144,8 millions. Sans cet effet extraordinaire, un produit d'un montant de CHF 22,5 millions issu de la vente de différents domaines de RBA-Holding à Swisscom en 2013, le bénéfice brut se serait inscrit en hausse de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent. Le rendement des fonds propres après impôts et amortissements du goodwill s'est élevé à 5,1 % (exercice précédent : 5,1 %).

Valiant dispose d'une base de capital solide et dépasse d'ores et déjà les exigences réglementaires qui entreront en vigueur fin 2016. Durant l'exercice sous revue, les fonds propres ont augmenté de CHF 46,3 millions ou 2,4 % pour s'établir à CHF 1986 millions. Le ratio de fonds propres (tier1 et tier2) est de 15,8 % (contre 15,0 % l'exercice précédent). La quote-part des fonds propres CET1 est passée de 13,9 % à 14,7 % durant l'année sous revue. Ces chiffres offrent une bonne base à Valiant pour poursuivre le développement continu de ses activités.

Eu égard à la bonne marche des affaires, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 21 mai 2015 de distribuer un dividende inchangé de CHF 3.20 par action.

Opérations d'intérêts

En dépit de la faiblesse persistante des taux d'intérêt et de la politique d'octroi de crédits prudente, le résultat des opérations d'intérêts est passé de CHF 257,4 millions à CHF 266,2 millions, en hausse de 3,4 %. La marge d'intérêts a aussi augmenté de 4 points de base pour s'établir à 104 au 31 décembre 2014. Ces améliorations réalisées dans un environnement de marché très tendu reposent d'une part sur les mesures toujours efficaces en matière de gestion des marges. D'autre part, nous avons efficacement couvert et géré les risques du taux d'intérêt dans le cadre de l'Asset Liability Management.

Opérations de commissions et de prestations de services

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de services a baissé de 2,5 % à CHF 64,0 millions (exercice précédent : CHF 65,6 millions). Les produits des opérations de commissions et de prestations de services ont diminué du fait du taux élevé de détention de liquidités et du repli des activités de négoce des clients.

Opérations de négoce

Le résultat des opérations de négoce a fléchi de 9,0 % à CHF 12,3 millions, principalement en raison du recul des produits des opérations sur devises.

Produits issus des autres opérations

Les autres résultats ordinaires ont baissé de 55,4 %, passant de CHF 40,2 millions à CHF 17,9 millions. Ce repli s'explique par un produit de participation unique issu de la vente de certains domaines d'activité de RBA-Holding AG à Swisscom en 2013. Le résultat des aliénations d'immobilisations financières a progressé de CHF 1,2 million à CHF 4,0 millions, soit de 44,4 %, par rapport à l'exercice précédent.

Bénéfice brut

Les rigoureux efforts de réduction des coûts ont été poursuivis sous forme d'optimisation des processus, ce qui a permis de réaliser chaque année des économies. Ainsi, en 2014, les charges d'exploitation ont encore baissé de CHF 3,9 millions (-1,8 %) à CHF 215,5 millions. Les charges de personnel se sont allégées de 3,0 % (-CHF 3,7 millions). Les autres charges d'exploitation se sont repliées de 0,2 %.

Amortissements sur l'actif immobilisé

Les amortissements sur l'actif immobilisé ont diminué de CHF 18,0 millions, soit de 33,3 %, à CHF 36,1 millions par rapport à l'année précédente. Ce fort recul est attribuable aux amortissements uniques réalisés l'an dernier.

Augmentation de l'efficacité

Valiant continue d'optimiser les processus et d'assurer une gestion systématique des coûts afin de pouvoir améliorer encore l'efficacité. Le ratio coûts/revenus (amortissements compris) a diminué de 72,6 % à 69,8 %. Du fait d'un produit extraordinaire enregistré l'exercice précédent, le ratio coûts/revenus hors amortissements s'est accru de 58,3 % à 59,8 %.

Correctifs de valeur, provisions et pertes

Les correctifs de valeur, provisions et pertes ont nettement diminué, passant de CHF 13,9 millions à CHF 4,3 millions. Durant l'exercice sous revue, les provisions comptabilisées en 2013 du fait de facteurs exceptionnels (notamment le programme fiscal américain) ont été supprimées. Grâce à la qualité toujours aussi élevée du portefeuille de crédits, le besoin de correctifs de valeur est à nouveau faible.

Produits extraordinaires

Les produits extraordinaires totalisent CHF 11,7 millions. Ils se composent pour l'essentiel d'un remboursement partiel du fonds d'aide RBA (CHF 9,7 millions) ainsi que des ventes des immeubles non nécessaires à l'exploitation et d'une participation.

Impôts

La charge d'impôts s'est considérablement accrue, de CHF 9,5 millions, à CHF 20,6 millions (+ 116,1 %) en raison de la hausse des résultats ainsi que de la part inférieure des produits des participations (déduction moindre des participations) par rapport à l'exercice précédent.

Total du bilan

Le total du bilan a augmenté de CHF 123,9 millions, soit de 0,5 %, en 2014, pour s'établir à CHF 25,3 milliards.

Créances sur la clientèle

Les prêts à la clientèle sont restés globalement constants, à CHF 21,8 milliards. Les créances sur la clientèle ont enregistré un net recul de CHF 297,6 millions (-14,6 %) pour s'établir à CHF 1,7 milliard compte tenu des mesures visant à augmenter la rentabilité de l'activité avec les entreprises. La croissance des hypothèques a été sciemment maintenue à un faible niveau eu égard à la pression sur les marges sur le marché de l'immobilier. Les créances hypothécaires ont augmenté de CHF 304,3 millions (+ 1,5 %) à CHF 20,0 milliards.

Par rapport à l'ensemble des hypothèques, la part des hypothèques à taux fixe a augmenté, passant de 92 % à la fin 2013 à 95 % au 31 décembre 2014.

Fonds de la clientèle

S'agissant des fonds de la clientèle, Valiant a enregistré une hausse substantielle de CHF 491 millions, soit de 2,8 %, à CHF 17,9 milliards. Le ratio de couverture des prêts à la clientèle par les avoirs des clients a progressé de 79,9 % à 82,2 % à fin 2014.

Perspectives 2015

Nous prévoyons un contexte de marché difficile pour l'exercice 2015 et devons en particulier faire face aux répercussions de la situation persistante de taux négatifs. Nous maintiendrons donc notre approche de risque prudente, renforcerons notre capacité bénéficiaire et poursuivrons résolument une gestion des coûts rigoureuse.

Comptes consolidés

70	Comptes consolidés
74	Annexe des comptes consolidés
76	Commentaires relatifs à la gestion des risques
82	Principes d'établissement des comptes consolidés
87	Informations se rapportant au bilan, au hors-bilan et au compte de résultat
101	Rapport de révision du groupe
103	Publication relative aux exigences de fonds propres

Comptes consolidés

Bilan consolidé

	Annexe	31.12.2014 en milliers de CHF	31.12.2013 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
ACTIFS					
Liquidités		1 544 293	1 056 693	487 600	46,14
Créances résultant de papiers monétaires		0	226	-226	-100,00
Créances envers les banques		314 994	830 191	-515 197	-62,06
Créances envers les clients	1	1 741 575	2 039 155	-297 580	-14,59
Créances hypothécaires	1, 9	20 034 416	19 730 084	304 332	1,54
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	2	0	314	-314	-100,00
Immobilisations financières	3, 9	1 242 813	1 302 231	-59 418	-4,56
Participations non consolidées	5, 6, 7	196 065	192 958	3 107	1,61
Immobilisations corporelles	7	149 090	165 293	-16 203	-9,80
Valeurs immatérielles	7	20 950	33 587	-12 637	-37,62
Comptes de régularisation		32 588	54 523	-21 935	-40,23
Autres actifs	8	51 153	46 625	4 528	9,71
Total des actifs		25 327 937	25 451 880	-123 943	-0,49
Total des créances de rang subordonné		0	0	0	0,00
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		1 321 400	485 380	836 020	172,24
PASSIFS					
Engagements résultant de papiers monétaires		449	270	179	66,30
Engagements envers des banques		262 864	293 952	-31 088	-10,58
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		12 811 883	12 881 432	-69 549	-0,54
Autres engagements envers la clientèle		4 468 206	3 841 698	626 508	16,31
Obligations de caisse		614 897	681 264	-66 367	-9,74
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	12	4 881 046	5 525 548	-644 502	-11,66
Comptes de régularisation		84 482	96 527	-12 045	-12,48
Autres passifs	8	112 600	83 622	28 978	34,65
Correctifs de valeur et provisions	13	105 471	107 864	-2 393	-2,22
Réserves pour risques bancaires généraux	13, 30	4 830	4 830	0	0,00
Capital social	14	7 896	7 896	0	0,00
Réserves issues du capital		603 027	605 130	-2 103	-0,35
Réserves issues du bénéfice		1 295 965	1 255 064	40 901	3,26
Propres titres de participation		-20 185	-24 654	4 469	-18,13
Bénéfice du groupe		94 506	91 437	3 069	3,36
Total des passifs		25 327 937	25 451 880	-123 943	-0,49
Total des engagements de rang subordonné		150 000	150 000	0	0,00
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		74 440	84 827	-10 387	-12,24

OPÉRATIONS HORS-BILAN	Annexe	31.12.2014 en milliers de CHF	31.12.2013 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Engagements conditionnels	1, 21	325 222	327 605	-2 383	-0,73
Engagements irrévocables	1	1 156 252	936 486	219 766	23,47
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	1	44 564	44 564	0	0,00
Crédits par engagement	1, 22	0	0	0	0,00
Instruments financiers dérivés	8, 23, 24				
Montant du sous-jacent		1 580 721	1 763 013	-182 292	-10,34
Valeurs de remplacement positives		3 447	5 017	-1 570	-31,29
Valeurs de remplacement négatives		44 400	44 137	263	0,60
Opérations fiduciaires	25	3 027	3 473	-446	-12,84

Compte de résultat consolidé

	Annexe	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS					
Produit des intérêts et des escomptes		411 587	439 939	-28 352	-6,44
Produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce		19	18	1	5,56
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		31 526	26 994	4 532	16,79
Charges d'intérêts		-176 967	-209 554	32 587	-15,55
Sous-total résultat des opérations d'intérêts		266 165	257 397	8 768	3,41
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSION ET DES PRESTATIONS DE SERVICES					
Produit des commissions sur les opérations de crédit		3 417	3 345	72	2,15
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		44 450	47 086	-2 636	-5,60
Produit des commissions sur les autres opérations de prestations de services		28 715	28 096	619	2,20
Charges de commissions		-12 600	-12 887	287	-2,23
Sous-total résultat des opérations de commission et des prestations de services		63 982	65 640	-1 658	-2,53
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE	26	12 261	13 474	-1 213	-9,00
AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		3 956	2 740	1 216	44,38
Produit des participations		12 338	34 766	-22 428	-64,51
dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence		3 306	25 996	-22 690	-87,28
dont autres participations non consolidées		9 032	8 770	262	2,99
Résultat des immeubles		1 712	2 717	-1 005	-36,99
Autres produits ordinaires		147	387	-240	-62,02
Autres charges ordinaires		-239	-426	187	-43,90
Sous-total autres résultats ordinaires		17 914	40 184	-22 270	-55,42
CHARGES D'EXPLOITATION					
Charges de personnel	27	-118 710	-122 389	3 679	-3,01
Autres charges d'exploitation	28	-96 804	-97 045	241	-0,25
Sous-total charges d'exploitation		-215 514	-219 434	3 920	-1,79
Bénéfice brut		144 808	157 261	-12 453	-7,92
BÉNÉFICE DU GROUPE					
Bénéfice brut		144 808	157 261	-12 453	-7,92
Amortissements sur l'actif immobilisé	7	-36 102	-54 143	18 041	-33,32
Correctifs de valeur, provisions et pertes	13	-4 291	-18 194	13 903	-76,42
Résultat intermédiaire		104 415	84 924	19 491	22,95
Produits extraordinaires	30	11 674	16 052	-4 378	-27,27
Charges extraordinaires	30	-991	-11	-980	n/d
Impôts	29	-20 592	-9 528	-11 064	116,12
Bénéfice du groupe		94 506	91 437	3 069	3,36

Flux de trésorerie consolidé

	2014	2014	2014	2013	2013	2013
	Source des fonds	Emploi des fonds	Solde +/-	Source des fonds	Emploi des fonds	Solde +/-
	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Bénéfice du groupe	94 506			91 437		
Amortissements sur l'actif immobilisé	36 102			54 143		
Correctifs de valeur et provisions	33 110	30 047		49 022	31 242	
Comptes de régularisation actifs	21 935				18 819	
Comptes de régularisation passifs		12 045			75	
Distribution exercice précédent		50 536			50 536	
Modification périmètre de consolidation					561	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	185 653	92 628	+ 93 025	194 602	101 233	+ 93 369
Propres titres de participation	4 469			562		
Dividende/bénéfice de cours sur propres titres de participation		2 103		829		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux					231	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	4 469	2 103	+ 2 366	1 391	231	+ 1 160
Participations non consolidées	199	3 306		3 168	26 456	
Modification périmètre de consolidation				2 725		
Immobilisations corporelles	8 056	10 093		10 415	21 602	
Valeurs immatérielles		5 225		4 867	5 091	
Flux de fonds de l'actif immobilisé	8 255	18 624	- 10 369	21 175	53 149	- 31 974
Créances résultant de papiers monétaires	226			532		
Créances envers les clients	297 580				3 758	
Créances hypothécaires		304 332			261 057	
Engagements résultant de papiers monétaires	179				507	
Fonds d'épargne et de placement		69 549		354 010		
Autres engagements envers la clientèle	626 508				198 272	
Obligations de caisse		66 367			96 948	
Utilisation conforme à leur but de correctifs de valeur individuels		5 456			33 486	
Flux de fonds d'opérations de la clientèle	924 493	445 704	+ 478 789	354 542	594 028	- 239 486
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	314			381		
Immobilisations financières	59 418			157 928		
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts		644 502		77 723		
Flux de fonds d'opérations du marché des capitaux	59 732	644 502	- 584 770	236 032	0	+ 236 032
Créances sur les banques	515 197				96 216	
Engagements envers des banques		31 088		10 656		
Flux de fonds d'opérations interbancaires	515 197	31 088	+ 484 109	10 656	96 216	- 85 560
Autres actifs		4 528		7 561		
Autres passifs	28 978				6 090	
Flux de fonds d'autres rubriques du bilan	28 978	4 528	+ 24 450	7 561	6 090	+ 1 471
Flux de fonds de l'activité bancaire	1 528 400	1 125 822	+ 402 578	608 791	696 334	- 87 543
Total des sources de fonds (+)/ des emplois de fonds (-)	1 726 777	1 239 177	+ 487 600	825 959	850 947	- 24 988
VARIATION DE L'ÉTAT DES LIQUIDITÉS	Etat	Etat	Variation	Etat	Etat	Variation
	31.12.2013	31.12.2014		31.12.2012	31.12.2013	
Liquidités	1 056 693	1 544 293	+ 487 600	1 081 681	1 056 693	- 24 988
Total liquidités	1 056 693	1 544 293	+ 487 600	1 081 681	1 056 693	- 24 988

Annexe des comptes consolidés

Commentaires relatifs à l'activité commerciale et à l'évolution des effectifs

Généralités

Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention à 100 % de la Banque Valiant SA. Celle-ci est active à l'échelon interrégional et exerce ses activités dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Neuchâtel, de Soleure, de Vaud et de Zoug, sous la marque « Valiant ». La Banque Valiant SA s'adresse en premier lieu à la clientèle de la zone d'activité précitée, où elle entretient un réseau de 84 succursales. Elle offre des solutions de paiement, d'épargne, de prévoyance, de financement et de placement et pratique une politique d'affaires orientée sur la continuité.

Hormis les secteurs décrits ci-après, aucune activité n'a d'incidence significative sur la situation bénéficiaire ou en matière de risque de Valiant Holding SA.

Opérations de bilan

Les opérations de bilan constituent la principale source de revenus de la Banque Valiant SA. Les transactions de crédit sur gage immobilier représentent l'essentiel des opérations actives. S'agissant des opérations passives, les fonds de la clientèle se montent à près de deux tiers du total du bilan.

Opérations de commissions et de prestations de services

L'activité de commissions et de prestations de services regroupe entre autres la gestion de fortune, les opérations sur titres, de placement et d'émission ainsi que l'ensemble des services liés au trafic des paiements, à la planification financière et fiscale, aux accreditifs, aux cautions et aux garanties.

Opérations de négoce

Valiant Holding SA n'exerce elle-même aucune activité de négoce. La Banque Valiant SA effectue des opérations sur les changes et les devises et offre des prestations de conseil en placement et de gestion de fortune, ainsi que de négoce de titres, de devises et de dérivés financiers pour répondre en premier lieu aux besoins de la clientèle.

Autres champs d'activité

Les placements financiers de Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA concernent pour l'essentiel des titres à revenu fixe, détenus principalement à des fins de liquidité. Ils comprennent cependant aussi des actions, des parts de fonds et d'autres papiers-valeurs similaires, acquis dans une optique à long terme. Hormis les immeubles servant à l'exploitation bancaire et détenus à des fins de placement, la banque ne dispose que d'un nombre insignifiant d'objets provenant de positions de crédit en souffrance.

Appartenance au groupe de banques RBA

En tant que membre du pool d'actionnaires RBA, la Banque Valiant SA bénéficie d'une gamme de prestations et de produits, contre versement d'indemnités correspondantes. Pour fournir ces prestations, RBA-Holding SA et ses filiales ont réalisé et financé d'importants investissements dans l'infrastructure. Dans l'éventualité d'une sortie du pool RBA, la Banque Valiant SA s'est donc engagée à s'acquitter d'une indemnité à hauteur de 0,08 % du total de son bilan. Par ailleurs, la Banque Valiant SA a perçu en 2011 et en 2012 des versements d'un montant respectif de CHF 7,5 millions de la part de RBA-Futura AG au titre de la migration informatique. Elle s'est engagée à restituer ces montants en cas de sortie du pool d'actionnaires RBA avant le 31 décembre 2017.

Il est prévu que la Banque Valiant SA reçoive également des versements de RBA-Futura AG (fonds d'entraide dans le cadre du réseau de sécurité et de solidarité RBA) durant les années 2015 à 2017. Au cours de l'exercice 2014, le montant s'est élevé à CHF 9,7 millions. Dans l'éventualité d'une sortie du pool d'actionnaires RBA, il n'existerait aucune obligation de restitution à cet égard ; les versements cesseraient toutefois à compter de la date de sortie.

RBA-Holding a vendu les activités d'intégration à Swisscom en 2013. Elle envisage de demander, au cours des assemblées générales de 2014 à 2017, la distribution aux banques RBA d'un dividende augmenté du produit de la vente correspondant. Le dividende au titre de l'exercice 2014 distribué à la Banque Valiant SA s'est élevé à CHF 6,0 millions.

Externalisation de domaines d'activités (outsourcing)

La Banque Valiant SA a externalisé le trafic des paiements, l'administration des titres ainsi que l'exploitation de sa plateforme informatique à Swisscom Banking Provider SA. Les services de gestion de fortune de la Banque Valiant SA reposent sur la plateforme informatique de Lombard, Odier & Cie (à Genève). Ces externalisations sont régies par des contrats satisfaisant aux prescriptions de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les collaborateurs de Swisscom Banking Provider SA et de Lombard, Odier & Cie sont soumis au secret bancaire.

La révision interne a été externalisée à Entris Audit SA (à Muri b. Bern). Il ne s'agit pas en l'occurrence d'une externalisation au sens de la circulaire FINMA 2008/07 « Outsourcing – banques ».

Personnel

A la fin de l'exercice, les effectifs équivalents plein temps de Valiant Holding SA et de ses entreprises affiliées s'élevaient à 883 unités, sans compter 72 places d'apprentissage.

Commentaires relatifs à la gestion des risques

Evaluation des risques

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de la gestion des risques, du contrôle des risques et de la fonction de compliance. Il définit la politique de risque, y compris la propension au risque et la tolérance au risque (limites de la capacité de risque et limites des risques individuels majeurs), et en assure la surveillance annuelle. La capacité de risque est évaluée dans le compte de résultat (scénario normal) et les fonds propres (scénario de stress). L'évaluation a lieu au moins une fois par semestre dans le cadre du commentaire du rapport du contrôle des risques. Ce rapport comporte à la fois une estimation des risques globaux et individuels par le CRO et une prise de position tant sur l'appréciation des risques par le comité de direction que par le comité de risque du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est informé au moins une fois par trimestre par le comité de risque de l'évolution de la situation en matière de risques, de la capacité de risque, des éventuelles modifications des conditions-cadres ainsi que des mesures prises. En outre, lors de réunions communes avec le comité d'audit, son évaluation du profil de risque de Valiant est commentée et évaluée avec la société d'audit et l'organe de révision interne.

Le conseil d'administration évalue chaque année le caractère approprié et l'efficacité du système de contrôle interne en s'appuyant sur le rapport « Analyse des risques et évaluation du système de contrôle interne (SCI) par le comité de direction », le rapport du contrôle des risques ainsi que les rapports des organes de révision interne et externe. L'évaluation du SCI est examinée de manière approfondie à l'avance par le comité de risque et le comité d'audit.

Politique de risque

Le conseil d'administration est chargé de définir les contours de la politique en matière de risques. Celle-ci est passée en revue pour en vérifier l'adéquation au moins tous les trimestres et les ajustements nécessaires sont effectués le cas échéant. Outre les exigences quantitatives relatives au calcul de la capacité de risque (scénario normal et scénario de stress) ainsi qu'aux limites cadres des risques individuels, le conseil d'administration a instauré les directives qualitatives suivantes en matière de politique d'affaires et de risque :

- Valiant prend consciemment des risques qui génèrent une valeur ajoutée ajustée des risques pour la banque et qui contribue à lui faire atteindre ses objectifs commerciaux.
- Valiant vise à établir un rapport équilibré entre risque et rendement pour l'ensemble des affaires.
- Les risques pris délibérément doivent par conséquent être mesurés, limités, surveillés et signalés. Les risques nets doivent rester dans les limites de la tolérance au risque définie.
- Le principe de la répartition des risques est applicable. Lorsqu'il ne peut être mis en place, il convient de réduire les risques prévisibles indissociablement liés aux affaires.
- La banque encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Les collaborateurs assument la responsabilité des rendements obtenus et des pertes subies sur les risques pris. Il incombe à chacun, en particulier aux supérieurs hiérarchiques à tous les niveaux, de (re)connaître les risques existant dans son domaine d'activité et de promouvoir leur compréhension.

Gestion des risques et mesures d'atténuation des risques

La gestion des risques constitue l'une des tâches majeures de toute banque et vise la gestion globale et systématique des risques dans le cadre de la tolérance au risque définie par le conseil d'administration. Elle englobe l'identification, la mesure, l'évaluation et la gestion des positions de risque tant individuelles qu'agrégées, ainsi que l'établissement de rapports sur le sujet.

Pour atténuer les risques inhérents pris dans le cadre de l'activité, les divers types de risques sont évalués quant à leur probabilité d'intervention et à leur répercussion. A partir du risque brut, les expositions nettes sont calculées à l'aide de mesures d'atténuation du risque. Les risques sont réduits de manière ciblée par des exigences de couverture et de qualité, des garanties, des limitations et autres instruments (comme une structure organisationnelle comportant une séparation appropriée des fonctions, le principe du double contrôle, le SCI, les plans d'urgence, les assurances).

Risques de défaillance

Valiant est principalement exposée aux risques de défaillance en raison de son activité dans les opérations de crédit. Ceux-ci comprennent le risque d'une perte si le débiteur honore que partiellement ou pas du tout ses paiements et lorsque des valeurs réelles ou des titres perdent de la valeur ou ne valent plus rien. Ils existent tant avec les clients (p. ex. prêts, engagements conditionnels, engagements irrévocables) qu'avec d'autres contreparties (p. ex. banques, immobilisations financières, participations, dérivés).

Prêts à la clientèle

Principes et activité

Valiant accorde des prêts aux clients qui disposent d'une capacité de remboursement des crédits. Les clients doivent être à la fois solvables et dignes de confiance. L'intégrité du client, la connaissance du but du crédit, sans oublier la transparence, la plausibilité et la proportionnalité de l'opération, constituent donc des aspects importants des différentes opérations de crédit.

Les financements immobiliers pour la clientèle privée, les indépendants et les petites et moyennes entreprises forment l'essentiel des activités. En outre, des crédits sont aussi offerts pour la préparation de moyens d'exploitation comme autres services de base pour les entreprises. Les crédits non couverts sont exclusivement octroyés à des entreprises solvables et à des collectivités de droit public. Les prêts avec d'autres couvertures revêtent une moindre importance. Les crédits à la consommation ou les crédits bancaires à des clients privés ne sont accordés qu'à titre exceptionnel.

Valiant exerce principalement son activité de crédit dans les cantons où elle est présente à travers des succursales. Toutefois, des prêts sont aussi possibles dans d'autres cantons, dans une mesure limitée. Ceux-ci peuvent être accordés soit directement par les succursales soit par des partenaires.

Mesures d'atténuation des risques

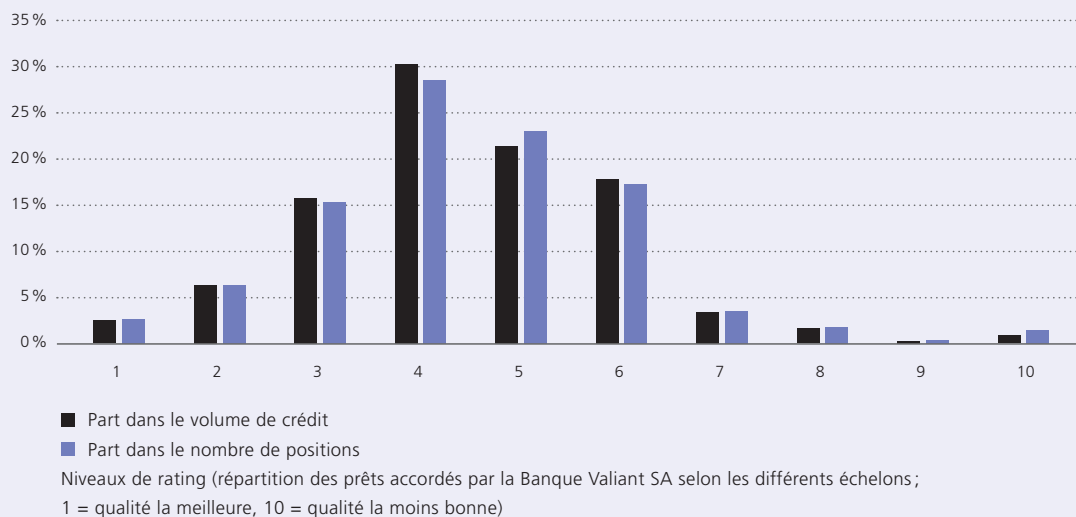
Dans son cœur de métier, Valiant dispose d'une structure organisationnelle et fonctionnelle appropriée, ainsi que d'un corpus global de directives lui permettant de surveiller ses risques de crédit tant au niveau d'affaires individuelles que du portefeuille. La responsabilité de la gestion des risques liés aux prêts à la clientèle incombe au Credit Office qui, indépendamment des unités du front, est compétent pour l'analyse de crédit, la surveillance des crédits, le Credit Office Support (dont le traitement des crédits) et les financements spéciaux.

Une répartition des risques ainsi que des critères de qualité et de marges de couverture sont utilisés afin de réduire les risques de crédit. Une répartition des compétences axée sur les risques encourus régit l'octroi des crédits, qui repose sur des critères d'évaluation uniformes tels que l'honorabilité et la capacité financière. Suivant le type et le montant du prêt, la décision de crédit est prise par un échelon de compétence différent. Le conseil d'administration a délégué la compétence suprême en matière de crédit à la commission de crédit de Valiant. Celle-ci est composée de représentants du comité de direction, des responsables des espaces économiques ainsi que d'autres spécialistes du Credit Office. Les compétences relatives aux crédits présentant un faible risque sont déléguées à différentes instances compétentes des régions.

Les différents engagements client sont évalués par le système de notation de la clientèle RASY développé par Entris Audit SA. Ce système permet, d'une part, de classer les débiteurs par catégories de risque et, d'autre part, de moduler les conditions d'octroi en fonction des risques. L'échelle de notation de 1 à 10 repose sur un modèle statistique, lequel applique différents critères d'évaluation à la clientèle privée et d'entreprise. Il s'agit avant tout, pour les particuliers, du revenu et, pour les entreprises, de leur capacité bénéficiaire, de leur niveau d'endettement et de la liquidité des débiteurs. Outre ces facteurs quantitatifs, l'évaluation prend également en compte les caractéristiques qualitatives du preneur de crédit.

La proximité avec la clientèle et une parfaite connaissance de celle-ci constituent des éléments importants de la surveillance des engagements de crédit tout au long de la durée du prêt. Suivant le type et le montant du crédit, ou la nature de sa couverture, un réexamen axé sur le risque est pratiqué. Ce processus réévalue la solvabilité du débiteur et analyse périodiquement la stabilité de la valeur des sûretés éventuelles. En outre, la surveillance des risques de crédit au niveau du portefeuille intervient également au moyen des systèmes d'alerte précoce et de tests de stress. L'analyse de la structure du portefeuille comprend la subdivision du portefeuille en une multitude de caractéristiques structurelles (dont le type de crédit, la notation de la contrepartie, la branche, la couverture, les caractéristiques géographiques, les correctifs de valeur, les exceptions à la politique relative aux prêts).

Statistique de rating de la clientèle commerciale et privée au mercredi 31 décembre 2014



Les sûretés déposées pour garantir les prêts sont évaluées en fonction de critères bancaires usuels et uniformes. Suivant le type d'objet, la valeur vénale ou d'avance servant au nantissement est déterminée en fonction de la valeur de rendement, de la valeur réelle, de modèles de la valeur de marché ou d'une combinaison de ces paramètres. Pour les logements à usage propre, l'évaluation se fait majoritairement sur la base de modèles d'évaluation immobilière hédonistes. Pour les objets de rendement comme les immeubles locatifs et les immeubles commerciaux ou industriels, l'indicateur déterminant est généralement la valeur de rendement. Si la poursuite de l'engagement de crédit ne s'avère plus possible, l'évaluation du bien s'effectue à la valeur de liquidation.

Le service Financements spéciaux constitue un centre de compétence interne spécialisé dans la restructuration et la réalisation de biens qui élabore des solutions dans le cadre d'affaires complexes et exceptionnelles et traite les financements spéciaux. Les positions de crédit exposées sont réévaluées chaque trimestre. Sur la base de cette réévaluation, les correctifs de valeur individuels requis sont effectués ou adaptés. Le comité d'audit, le comité de risque et le conseil d'administration sont informés chaque trimestre des modifications apportées aux correctifs de valeur.

Autres risques de contrepartie

Les risques de contrepartie sont surtout pris dans le cadre du maintien de la liquidité (essentiellement liquidités et actifs liquides de grande qualité au sens des dispositions en matière de liquidités). Les exigences qualitatives pour la fixation des limites sont principalement définies sur la base des notations attribuées par des agences de notation reconnues, sont périodiquement réexaminées et, si nécessaire, sont adaptées en fonction du changement des conditions. L'octroi de limites est proposé par l'Asset Liability Committee (ALCO) et approuvé par le comité de direction. Le respect des limites est surveillé en permanence et fait l'objet de rapports.

Risques pays

On parle de risque pays lorsque les conditions politiques ou économiques d'un Etat ont des répercussions sur la valeur d'un engagement à l'étranger. Les risques pays revêtent une importance secondaire en raison de l'activité menée. Ils interviennent pratiquement exclusivement pour les risques de contrepartie (banques, immobilisations financières) et sont pris en compte en conséquence dans la mesure, la limitation et la surveillance des risques de contrepartie.

Gestion des risques de marché

Risques de taux

Les opérations d'intérêts représentent la principale source de revenus pour Valiant. Le résultat des opérations d'intérêts est tributaire des fluctuations des taux sur le marché. Les opérations au bilan et différents éléments des opérations hors-bilan de la banque sont exposés aux risques de taux. Ce risque a pour origine les taux liés aux actifs, passifs et instruments financiers dérivés. Pour des raisons liées à la sensibilité de certains produits et au rendement, le conseil d'administration a fixé des limites de risque pour l'Asset and Liability Management (ALM).

L'ALCO est chargé de mesurer et de surveiller le risque de taux. L'ALCO, placé sous la direction du CFO, se compose de membres du comité de direction ainsi que de spécialistes. Le responsable Treasury/ALM est chargé de l'analyse continue des données pertinentes ainsi que de la gestion des risques.

Le reporting ALM mensuel comporte les résultats des analyses les plus importantes, tels la sensibilité des fonds propres en cas d'évolution des taux du marché, l'analyse des effets de la variation des taux sur le revenu, la duration des actifs et passifs, le développement des positions du bilan variables et fixes (écarts de taux), le solde et la marge d'intérêts, les analyses Value-at-Risk, ainsi que la sollicitation des limites valables pour chacune des valeurs. Le bilan des contraintes sur taux d'intérêt fait apparaître l'ensemble des positions en fonction de leur contrainte de taux. Les positions dénonçables ou à vue sont représentées au moyen d'un modèle de réplication. Les taux de réplication sont passés en revue pour en vérifier l'adéquation au moins une fois par an.

Sur la base de ces analyses, l'ALCO gère le risque lié aux variations du taux d'intérêt. Outre les opérations de bilan classiques, des dérivés sont également utilisés à des fins de couverture. Des simulations et des tests de résistance effectués régulièrement permettent de calculer les répercussions des situations de marché futures ou extraordinaires sur la sensibilité des fonds propres (effet de valeur) et sur le solde d'intérêts (effet de revenu) et d'élaborer des mesures permettant d'optimiser le résultat d'intérêts.

Autres risques de marché

Les autres risques de marché revêtent une importance secondaire en raison de l'activité menée. Valiant effectue des opérations sur les devises, les changes, les métaux précieux et les titres pour répondre en premier lieu aux besoins de la clientèle. Les positions ouvertes en monnaie étrangère ainsi que les titres comptabilisés dans le portefeuille de négoce relèvent du portefeuille de négociation. Toutes les autres positions en actions, obligations et participations sont gérées dans le portefeuille bancaire. Le respect des limites est soumis à une surveillance du contrôle des risques et le comité de direction. Le conseil d'administration en est régulièrement informé.

Risques de liquidité et de refinancement

La gestion du risque de liquidité a pour but de faire en sorte que Valiant puisse honorer l'ensemble de ses obligations de paiement même dans des situations de stress avec des possibilités de financement fortement restreintes. Le conseil d'administration définit la tolérance au risque en fixant des limites spécifiques en matière de liquidité, de refinancement et aussi de scénarios de stress. En outre, il existe un plan d'urgence efficace pour les graves problèmes de liquidités, ainsi que des indicateurs avancés permettant de détecter les éventuelles situations de stress suffisamment tôt. Le plan d'urgence régit la répartition des rôles des instances compétentes, le processus décisionnel, les mesures à prendre et le flux d'informations en cas de stress.

Les exigences réglementaires, la gestion des flux de paiement à court et moyen terme ainsi que le respect des limites internes font l'objet d'une surveillance et d'un suivi constants par le service « Treasury ». Ce service est dirigé par le responsable Treasury/ALM et fait régulièrement rapport au CFO et à l'ALCO. Les moyens à court terme sont placés auprès de contreparties de premier ordre. Un portefeuille d'obligations admis au REPO est géré dans les placements financiers à titre de réserve de liquidités à moyen terme, des actifs de niveau 1 et 2 étant acquis pour pouvoir respecter le ratio de liquidité à court terme (LCR). Des opérations interbancaires d'une ampleur limitée ont également lieu sur le marché monétaire.

Le refinancement des prêts se fait principalement par les fonds de la clientèle largement diversifiés. En outre, le service Treasury obtient des moyens financiers par l'intermédiaire de la Banque des Lettres de Gage et par l'émission de prêts.

Gestion des risques opérationnels

Par risques opérationnels, on désigne le « danger de pertes immédiates ou non, survenant suite à l'inadéquation ou à la défaillance de processus internes, de personnes et de systèmes ou d'événements externes ». Cette définition inclut les risques juridiques, mais pas les risques stratégiques ni ceux de réputation. Les risques opérationnels découlent des activités avec les clients. Ils peuvent être limités par des règlements et des directives concernant la structure et l'organisation des processus et par l'adoption de mesures d'atténuation des risques (notamment des contrôles ciblés). La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents.

Un inventaire des risques opérationnels est établi en vue de leur surveillance et de leur limitation, et est actualisé au moins une fois par an par les divers secteurs et le contrôle des risques. L'ensemble des risques opérationnels sont alors évalués quant à leur probabilité d'intervention et à leur répercussion. L'inventaire comprend à la fois les risques inhérents (risques bruts avant mesures d'atténuation des risques), les mesures d'atténuation des risques ayant été prises et les risques résiduels qui en résultent. Il est discuté au sein du comité de risque. En outre, les principaux risques opérationnels sont intégrés aux rapports adressés au conseil d'administration.

Les mesures d'atténuation des risques comportent en particulier un système de contrôle interne approprié. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète de façon adéquate dans la structure et l'organisation des processus. Les responsables SCI des secteurs doivent évaluer au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (design effectiveness) dans leur secteur.

La garantie, le maintien et le rétablissement des processus d'affaires critiques en cas d'événements internes ou externes massifs et radicaux sont régis par la stratégie BCM et le manuel BCM. La stratégie BCM adoptée par le conseil d'administration définit l'organisation de crise interne (état-major de crise), laquelle évalue les menaces majeures pesant sur Valiant et leurs répercussions. L'état-major de crise élabore les trains de mesures correspondants et les teste régulièrement. Il adresse chaque année un rapport sur ses principales activités au comité de risque.

Dans la Circulaire FINMA 2008/21 « Risques opérationnels - banques », la FINMA concrétise certaines parties de l'Ordonnance sur les fonds propres et définit les exigences qualitatives applicables à la gestion des risques opérationnels. Ces dernières comportent notamment l'établissement d'un concept cadre dans lequel le conseil d'administration définit la propension et la tolérance au risque en matière de risques opérationnels. L'annexe 3 de cette circulaire (Traitement des données électroniques de clients) énonce désormais les principes de bonne gestion des risques en lien avec la confidentialité des données électroniques des personnes physiques. Au cours de l'exercice sous revue, Valiant a pris les mesures nécessaires à une application de la circulaire révisée en temps voulu. Le conseil d'administration a adopté en décembre 2014 le règlement « Risques opérationnels », qui tient dûment compte des exigences de la circulaire.

Compliance et gestion des risques juridiques

Compliance

Le département Compliance veille à ce que les activités soient conformes aux prescriptions légales et aux prescriptions internes à la banque. Pour ce faire, il dispose d'un droit à l'information, d'un droit d'accès et d'un droit de contrôle illimités au sens de la circulaire FINMA 2008/24 « Surveillance et contrôle interne ». Il est par ailleurs indépendant des activités commerciales lucratives et rapporte directement au CEO. Le département Compliance est chargé de contrôler le respect des exigences légales et des nouvelles normes réglementaires imposées par le législateur, par les autorités de surveillance et par les organisations professionnelles. A cet effet, il veille à ce que les directives soient adaptées à l'évolution de la réglementation, communiquées aux collaborateurs et appliquées. De plus, il conseille et soutient le comité de direction et les supérieurs hiérarchiques dans les cas complexes ou inhabituels en matière de compliance et examine en permanence d'éventuelles infractions aux règlements applicables.

Il a pour mission essentielle d'évaluer régulièrement les risques de compliance en fonction de l'évolution des conditions-cadres et d'en tirer un plan d'activités axé sur le risque. Le département Compliance présente un rapport sur les risques de compliance et les résultats de l'activité de compliance tous les trimestres au comité de risque et tous les semestres au conseil d'administration. En matière de respect des prescriptions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, des outils informatiques pour l'identification et la surveillance des relations d'affaires et des transactions présentant un risque élevé sont utilisés.

Contexte réglementaire

L'activité bancaire est soumise à des règlements et normes édictés à des fins d'autorégulation sous forme de lois fédérales et d'ordonnances, de circulaires de la FINMA, ainsi que de règles de conduite et directives de l'Association suisse des banquiers. Les directives internationales exercent parfois une influence directe ou indirecte sur le secteur financier helvétique et doivent être observées en conséquence.

Activités financières transfrontalières

Au cours de l'exercice sous revue, Valiant a davantage affiné et adapté à son modèle d'affaires sa politique transfrontalière et le rapport avec les fonds fiscalement neutres qui en découle, suite à la prise de position de la FINMA à propos des risques juridiques et de réputation dans le cadre des activités financières transfrontalières et en raison des discussions actuelles concernant la fiscalité. A cet égard, Valiant a restreint ses activités avec les clients domiciliés à l'étranger en fonction du critère du lien suffisamment étroit avec la Suisse. Le suivi de la clientèle sera centralisé dans un service doté de collaborateurs spécialement formés à leurs tâches. Valiant n'a jamais procédé à l'acquisition active de clients domiciliés à l'étranger. Il n'y aura donc aucun changement dans ce domaine à l'avenir.

Pour les clients étrangers, il existe une obligation d'autodéclaration quant à la conformité fiscale. En cas de soupçon de soustraction fiscale, la relation d'affaires est refusée. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique liée aux activités transfrontalières, Valiant a de plus tenu compte des différents modèles de la fiscalité de l'épargne UE, des conventions de double imposition correspondantes, de l'accord FATCA et de l'accord QI, ainsi que de l'accord sur l'impôt libérateur avec l'Angleterre et l'Autriche, ce qui autorise un suivi des clients en fonction de leur domicile à l'étranger.

Etats-Unis: programme fiscal et FATCA

Concernant le règlement des litiges passés avec les Etats-Unis (appelé programme fiscal américain), Valiant a constamment respecté les prescriptions du Department of Justice (DoJ). Pour la participation au programme fiscal américain, Valiant a opté pour la catégorie 2. Ce choix a été dicté par un souci de diligence et de prudence, car une banque de la taille de Valiant ne saurait garantir que tous ses clients en relation avec les Etats-Unis ont pleinement honoré leurs obligations fiscales à l'égard des Etats-Unis par le passé. Les exigences du programme fiscal ayant été mises en œuvre, Valiant était prête à clore le programme avec les Etats-Unis à partir de juin 2014. L'ensemble des dossiers et documents requis ainsi que le rapport de l'Independent Examiner (expert indépendant) ont depuis été réunis ou envoyés en temps voulu au DoJ.

S'agissant de la communication de données collaborateurs aux autorités américaines, Valiant a informé en temps opportun tous les collaborateurs concernés et a assuré un devoir d'assistance correspondant. Cela signifie que les éventuels frais juridiques et d'avocat sont pris en charge, ainsi que le soutien spécialisé en cas d'accusation. Valiant a également maintenu ce devoir d'assistance après un changement d'emploi ou un départ à la retraite de la personne concernée. Le devoir d'assistance ne peut être supprimé qu'en cas de propre faute (non-respect délibéré de dispositions de la banque et de prescriptions).

Les provisions constituées en 2013 couvrent les charges en relation avec le programme américain, de sorte que le résultat de 2014 n'en a pas été affecté.

L'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Avec la loi fédérale sur la mise en œuvre de la loi FATCA entre la Suisse et les Etats-Unis (loi FATCA), les dispositions de l'accord ont été incorporées dans la législation nationale. En cas d'ouverture de nouvelles relations d'affaires, les intermédiaires financiers suisses s'engagent ainsi à vérifier le statut US des clients. En raison des évolutions intervenues jusqu'ici et des différents reports de l'entrée en vigueur, Valiant a décidé d'appliquer les directives de la FATCA dès le 1^{er} janvier 2014. Les formations sur le sujet ont été assurées, la documentation nécessaire a été mise à disposition et les collaborateurs ont été sensibilisés.

Les directives de la FATCA sont en grande partie prises en charge par le système. Cela signifie notamment que les données nécessaires pour le reporting aux autorités fiscales américaines requis par l'accord proviennent directement du système.

Autres efforts de réglementation

Les directives nationales et internationales ont abouti à une nouvelle dynamique de réglementation qui a entraîné une augmentation du niveau et de la densité de la réglementation. On constate ainsi une tendance à une transparence accrue en matière de réglementation OTC (LIMF), dans le domaine fiscal (révision LBA), ainsi que dans l'échange automatique de données et d'informations entre les autorités (EAI).

Afin d'améliorer la protection des clients placements, la FINMA propose une série de mesure dans sa prise de position sur les « règles applicables à la distribution ». Ces mesures visent principalement à améliorer les informations et explications fournies aux clients dans le cadre de la distribution de produits de placement, à instaurer une détermination systématique de la capacité de risque et de la tolérance au risque du client, à documenter les entretiens clientèle et à assurer la formation et le perfectionnement des conseillers à la clientèle. Sur la base de cette proposition et donc dès l'introduction de la loi sur les services financiers, qui doit régir ces mesures, Valiant sensibilise ses collaborateurs au thème « Investment Suitability and Appropriateness ». Les processus sont depuis longtemps adaptés selon les prescriptions et idées de la MiFiD (Markets in Financial Instruments Directive) de l'Union européenne (UE). L'évolution relative à l'élaboration de la loi sur les services financiers fait l'objet d'un suivi constant et actif.

Principes d'établissement des comptes consolidés

Principes généraux

Les comptes consolidés fournissent un tableau correspondant à la situation réelle de la fortune, des finances et des bénéfices du groupe. Ils sont conformes aux dispositions relatives à la présentation des comptes selon la loi fédérale et l'ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne, aux dispositions relatives à la présentation des comptes pour les banques et les négociants en valeurs mobilières selon les directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ainsi qu'aux dispositions sur la présentation des comptes du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange.

Les comptes annuels consolidés se basent sur les comptes des sociétés du groupe établis selon des principes d'évaluation uniformes et audités par la société de révision.

Les postes détaillés figurant sous une rubrique du bilan font en principe l'objet d'une évaluation individuelle (évaluation séparée).

Les valeurs d'acquisition sont définies selon des chiffres moyens pondérés en relation avec l'évaluation de l'actif circulant conformément au principe de la valeur la plus basse.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés englobent les états financiers de sociétés opérant essentiellement dans la branche, détenues directement ou indirectement par le groupe et dans lesquelles Valiant Holding SA possède la majorité des voix ou du capital (voir tableau 4 « Participations consolidées »).

Méthode de consolidation

Les actifs et les passifs, les opérations hors-bilan ainsi que les produits et charges de toutes les sociétés actives dans les domaines bancaire et financier dans lesquelles Valiant Holding SA détient une participation majoritaire directe ou indirecte à la date de clôture du bilan sont comptabilisés selon la méthode de consolidation intégrale. La consolidation du capital a lieu selon la méthode anglo-saxonne. Si l'acquisition d'une société donne lieu à un goodwill ou badwill, ce dernier est en principe amorti ou liquidé dans le compte de résultat sur une durée de cinq ans. Le goodwill est soumis tous les ans à un Impairment Test. Le goodwill dont l'inscription au bilan ne se justifie plus en raison de l'évaluation annuelle est intégralement amorti à la date correspondante. Les transactions internes au groupe et les gains intermédiaires non réalisés au sein des sociétés du groupe sont éliminés. Les parts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi qu'au bénéfice annuel sont comptabilisées selon la théorie de l'unité. Les autres sociétés importantes dans lesquelles Valiant Holding SA détient une participation d'au moins 20 % sont comptabilisées selon la méthode Equity. Les sociétés dans lesquelles Valiant Holding SA détient une participation inférieure à 20 % ou dont la taille et l'activité n'ont pas d'incidence importante sur le groupe sont inscrites au bilan selon le principe de la valeur la plus basse.

En dépit d'une part au capital de 56,93 %, la participation dans RBA-Holding SA est comptabilisée uniquement comme une participation évaluée selon la méthode Equity, car :

- certaines décisions doivent être approuvées par une majorité qualifiée de deux tiers selon la convention d'actionnaires de RBA ;
- l'activité de la société résulte d'une collaboration entre toutes les banques RBA.

Période de consolidation

La période de consolidation correspond à l'année civile en question. Si des participations consolidées correspondent à des exercices annuels qui diffèrent de l'année civile, des comptes intermédiaires sont établis à la date de clôture du bilan.

Enregistrement et inscription au bilan

Toutes les opérations sont comptabilisées au jour de clôture et figurent dans les livres à compter de cette date conformément aux principes de consolidation et d'évaluation.

Conversion des monnaies étrangères

Toutes les sociétés incluses dans la consolidation établissent leurs comptes annuels en francs suisses. L'évaluation des positions en monnaies étrangères des actifs et passifs du bilan a lieu aux cours moyens en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux cours journaliers respectifs.

Les cours suivants ont été utilisés pour la conversion monétaire :

	31.12.2014	Exercice précédent
USD	0,9895	0,8884
EUR	1,2027	1,2251
GBP	1,5394	1,4641

Externalisation de domaines d'activités (outsourcing)

La Banque Valiant SA acquiert une part essentielle de ses prestations informatiques auprès de Swisscom Banking Provider AG. L'externalisation de l'informatique est régie en détail par des Service Level Agreements (voir aussi page 75).

Liquidités, créances sur papiers monétaires, créances sur les banques et la clientèle, créances hypothécaires, fonds passifs

Ces postes sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition diminuée des correctifs individuels de valeur pour les créances compromises. Les escomptes non encore réalisés sur les papiers monétaires sont délimités sur la durée correspondante.

Prêts (créances sur la clientèle et créances hypothécaires)

Les créances compromises, autrement dit les créances où il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, font l'objet d'une évaluation individuelle et la diminution de valeur est couverte par des correctifs de valeur spécifiques dans les passifs. Les opérations hors-bilan telles les engagements fixes, les garanties ou les instruments financiers dérivés sont évaluées de la même manière. Les avances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat pour le capital et/ou les intérêts sont échus depuis plus de 90 jours. Les intérêts en souffrance de plus de 90 jours sont considérés comme arriérés. Les intérêts arriérés ainsi que les intérêts dont le recouvrement est compromis sont directement comptabilisés dans les correctifs de valeur et provisions.

La dépréciation est mesurée à l'aune de la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant qui sera vraisemblablement encaissé, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net de réalisation des éventuelles sûretés. Si l'on s'attend à ce que le processus de réalisation dure plus d'une année, le produit estimé de la réalisation est escompté au jour de clôture.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge du correctif de valeur correspondant. Les rentrées de montants sortis sont créditées directement sur les correctifs de valeur respectifs pour risques de défaillance.

Outre les correctifs de valeur spécifiques, la Banque Valiant SA constitue des correctifs de valeur forfaitaires pour couvrir les risques latents à la date de clôture du bilan. Le calcul se base sur des valeurs empiriques historiques fixées par classe de rating de crédit.

La Banque Valiant SA répartit les créances en dix classes de rating. Concernant les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré, l'avance sur les sûretés est équitable et le remboursement du crédit ne semble pas compromis. Aucun correctif de valeur forfaitaire n'est reconnu pour de telles créances. Les crédits dans la classe 10 sont fortement compromis et font l'objet d'un correctif de valeur individuel. Des correctifs de valeur forfaitaires sont constitués pour les crédits des classes 7, 8 et 9, qui présentent un certain risque de perte.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale lorsque les capitaux et intérêts en souffrance sont payés dans les délais conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits.

Opérations de prêt et d'emprunt de titres (Securities Lending and Borrowing)

Les opérations de prêt et d'emprunts de titres sont inscrites à la valeur des liquidités reçues ou données en gage, intérêts courus compris.

Les titres empruntés ou reçus en tant que sûretés ne sont inscrits au bilan que lorsque la banque contrôle les droits contractuels que comprennent ces titres. Les titres prêtés ou mis à disposition en tant que sûretés ne sont sortis du bilan que si la banque est déchu des droits contractuels liés à ces titres. La valeur de marché des titres empruntés et prêtés est vérifiée quotidiennement pour mettre à disposition ou exiger des sûretés supplémentaires le cas échéant.

Les frais perçus ou versés dans le cadre des opérations de prêt et d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou charges selon la méthode de délimitation.

Mise et prise en pension de titres (opérations de Repurchase and Reverse Repurchase)

Les titres vendus avec obligation de rachat (opération de mise en pension) ou acquis avec obligation de vente (opération de prise en pension) sont considérés comme des opérations de financement garanties. Ils sont inscrits à la valeur des liquidités reçues ou données en gage, intérêts courus compris.

Les titres reçus ou livrés ne sont inscrits au bilan ou sortis de la comptabilité qu'en cas de cession du contrôle des droits contractuels liés à ces titres. La valeur de marché des titres reçus ou livrés est vérifiée quotidiennement pour mettre à disposition ou exiger des sûretés supplémentaires le cas échéant.

Les produits d'intérêts des opérations de prise en pension et les charges d'intérêts des opérations de mise en pension sont délimités pour la durée de la transaction sous-jacente sur une base périodique.

Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce

Les portefeuilles destinés au négoce de titres et de métaux précieux sont en principe évalués et inscrits au bilan à leur juste valeur. On utilise pour la juste valeur le prix fixé sur un marché liquide et efficient en matière de prix, ou un prix selon un modèle d'évaluation. En l'absence exceptionnelle de juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et pertes résultant de cette évaluation ainsi que ceux réalisés pendant la période sous revue figurent au poste « Résultat des opérations de négoce », de même que les intérêts et dividendes de portefeuilles titres destinés au négoce. Aucuns frais de refinancement du capital ne sont débités des positions de négoce.

Les actions et valeurs secondaires non cotées sont comptabilisées aux cours acheteurs.

Immobilisations financières

Les titres de créance à revenu fixe de même que les emprunts convertibles et à option en dehors du portefeuille de négoce sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, pour autant qu'il n'existe pas d'intention de détention jusqu'à l'échéance finale. Les adaptations de valeur ont lieu par le biais des « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ». Une réévaluation jusqu'à hauteur des frais d'acquisition au maximum a lieu si la valeur de marché tombée en dessous de celle d'acquisition devait remonter par la suite. Cette adaptation de valeur est mentionnée comme décrit plus haut.

Les titres de créance acquis dans l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance finale sont évalués selon « l'accrual method ». L'agio ou le disagio est délimité ici dans la position du bilan sur la durée jusqu'à l'échéance finale. Les dépréciations de valeur relatives à la solvabilité ou les récupérations de valeur postérieures sont comptabilisées sous les « Autres produits ordinaires » respectivement « Autres charges ordinaires » dans le compte de résultat par analogie avec les états évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les produits structurés sont évalués selon le même principe.

Les parts de fonds obligataires sont présentées comme des titres de créance et évaluées par analogie avec les titres de participation et métaux précieux selon le principe de la valeur la plus basse.

Les immeubles destinés à l'aliénation sont inscrits dans les immobilisations financières et évalués selon le principe de la valeur la plus basse, soit selon le chiffre le plus bas des valeurs d'acquisition et de liquidation.

Actif immobilisé

Participations non consolidées

Outre les participations ayant un caractère d'infrastructure, en particulier celles dans des institutions communes de banques suisses, la position « Participations non consolidées » comprend des actions détenues par l'établissement en tant qu'immobilisations permanentes. L'évaluation a lieu soit à la valeur d'acquisition, diminuée des amortissements nécessaires économiquement, soit selon la méthode de la mise en équivalence.

Immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les immeubles de la banque, y compris les installations dans des immeubles loués, et les immeubles de rapport tenus en tant qu'immobilisations permanentes sont inscrits au bilan selon le principe de prudence à la valeur la plus basse du coût d'acquisition ou de la valeur commerciale, diminuée des amortissements économiquement nécessaires. La stabilité de la valeur est vérifiée annuellement. Si l'on constate lors de cette vérification une durée modifiée d'utilisation ou une moins-value, la valeur résiduelle est amortie régulièrement sur la durée restante d'utilisation ou il est effectué un amortissement hors plan à la charge de la rubrique « Amortissements sur l'actif immobilisé ».

Les durées d'utilisation pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Terrains	max. 50 ans
Immeubles	
Bâtiments	max. 50 ans
Aménagement intérieur et installations techniques	max. 15 ans
Travaux dans immeubles loués	Durée de location, max. 15 ans
Goodwill	max. 5 ans
Logiciels et systèmes périphériques	max. 5 ans
Autres immobilisations corporelles	
Mobilier	max. 4 ans
Équipement d'exploitation	max. 10 ans
Matériel informatique	max. 4 ans

Les bénéfices réalisés sur l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés par les « Produits extraordinaires » et les pertes subies par la rubrique « Charges extraordinaires ».

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition plus les investissements à caractère de plus-value, et amorties régulièrement sur la durée prévue d'utilisation.

Engagements de prévoyance

Les collaborateurs de notre banque sont affiliés à la Caisse de pension de Valiant Holding. En outre, il existe une assurance risque et une caisse complémentaire pour les cadres. Les statuts et règlements concernés s'appliquent.

S'agissant des plans de prévoyance avec primauté des prestations, les coûts périodiques sont fixés dans le cadre d'une expertise actuarielle par des experts externes selon la méthode Projected Unit Credit (ventilation proportionnelle de l'engagement de prévoyance sur l'ensemble de la durée de l'assurance). L'expertise a lieu au moins tous les trois ans. L'avoire de prévoyance est évalué à la valeur de marché ou à la valeur vénale. Les excédents ou insuffisances de couverture de plans de prévoyance avec primauté des prestations sont calculés selon les prescriptions des Swiss GAAP FER 16 (voir tableau 11 « Données sur les institutions de prévoyance »). Les éventuelles réserves de cotisations de l'employeur sont portées à l'actif.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts périodiques sur les bénéfices ou sur le capital, en général annuels. Les impôts uniques ou spécifiques à une transaction ne font pas partie intégrante des impôts courants.

Les impôts courants sur le résultat de la période sont définis en adéquation avec les prescriptions fiscales locales de détermination du bénéfice et enregistrés comme charges de l'exercice comptable dans lequel les bénéfices correspondants sont réalisés.

Les impôts dus directement sur le bénéfice courant sont comptabilisés à titre de passifs transitoires.

Impôts latents

Les effets fiscaux de différences temporelles entre les valeurs des actifs et dettes figurant dans le bilan consolidé ainsi que leurs valeurs fiscales sont comptabilisés à titre d'impôts latents sous les provisions.

Les impôts latents sont déterminés dans chaque période commerciale et individuellement pour chaque sujet de l'impôt. Les créances fiscales latentes résultant de différences temporelles ou de reports de pertes imputables sur le plan fiscal sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les bénéfices imposables seront suffisants pour compenser ces différences ou reports de pertes. Les impôts latents actifs et passifs ne sont compensés que lorsqu'ils concernent le même sujet de l'impôt et la même souveraineté fiscale et qu'il existe un droit applicable pour leur imputation.

Le calcul se base sur les taux d'imposition estimés pour l'imposition réelle. Si ces derniers ne sont pas connus, le calcul se base sur les taux d'imposition valables à la date de clôture du bilan.

La provision pour impôts latents est constituée avec effet sur le résultat.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La mention dans le hors-bilan a lieu à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles.

Correctifs de valeur et provisions

Des correctifs de valeur individuels sont effectués et des provisions constituées pour tous les risques de perte perceptibles selon le principe de prudence. Les correctifs de valeur forfaitaires pour risques de défaillance ainsi que les provisions pour les autres risques sont mentionnés sous cette rubrique du bilan.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont attribuées à un compte spécial et comptabilisées comme fonds propres. Elles peuvent comporter des composantes affectées à des fins spécifiques. Les réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas imposées. Des impôts latents ont été constitués en conséquence.

Propres titres de créance et de participation

Le portefeuille en propres emprunts, obligations de caisses ou papiers monétaires est compensé avec la rubrique correspondante au passif.

Le portefeuille en propres titres de participation est déduit des capitaux propres aux coûts d'acquisition dans la rubrique séparée « Propres titres de participation ». Les paiements de dividendes et les résultats de revente sont attribués directement aux réserves provenant de primes d'émission.

Instruments financiers dérivés

Opérations de négoce

L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés a lieu à la juste valeur (à l'exception des dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de couverture). Ils sont inscrits au bilan en tant que valeurs de remplacement positives ou négatives sous « Autres actifs » ou « Autres passifs ». La juste valeur se base sur les cours du marché, les cotations de cours de négociants, sur la méthode du discounted cash-flow ou le modèle Black-Sholes.

Les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie sont compensées dans le cadre de conventions de compensation multilatérale (netting) justifiables sur le plan juridique.

Dans les transactions sur instruments financiers dérivés contractées à des fins de négoce, le résultat réalisé ou non est comptabilisé sous la rubrique « Résultats des opérations de négoce ».

Opérations de couverture

Valiant a en outre recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de l'Asset and Liability Management pour contrôler les risques de fluctuation de taux et de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de manière analogue à l'opération de base couverte.

Le résultat tiré de la couverture est attribué à la même rubrique de résultat que le résultat sur l'opération couverte.

Le résultat tiré des instruments dérivés aux fins de gestion structurelle du bilan en matière de risques de fluctuation de taux est déterminé selon « l'accrual method ». Les éléments d'intérêt sont délimités ici selon la méthode des intérêts composés sur toute la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts cumulés sous la rubrique de couverture sont mentionnés dans le « Compte de compensation » sous « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Les relations de couverture, objectifs et stratégies qui y sont liés sont mentionnés dans la conclusion d'une opération de couverture par instruments financiers. L'efficacité de la relation de couverture est vérifiée périodiquement. Les opérations de couverture dont la relation de couverture n'est plus ou en partie plus efficace sont considérées comme des opérations de négoce à hauteur de la partie non efficace.

Modification des principes d'établissement des comptes

Les classes de rating pour les créances compromises ont été ajustées dans la perspective des comptes annuels au 31 décembre 2014. Les créances de la classe de rating 9 ne sont ainsi plus considérées désormais comme des créances compromises, mais font l'objet d'un correctif de valeur forfaitaire, à l'instar des risques de défaillance latents. Il a toutefois été renoncé à un restatement, l'influence de ce changement sur les comptes consolidés étant insignifiant.

La ventilation et la durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles ont été adaptées au 1^{er} janvier 2014.

Les hypothèses applicables pour le calcul et l'évaluation des engagements de prévoyance au titre des Swiss GAAP RPC 16 ont été vérifiées et ajustées aux conditions du marché au 31 décembre 2014.

Aucune autre modification n'a été apportée aux principes de consolidation et d'évaluation.

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement extraordinaire susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant au cours de l'année écoulée.

Informations se rapportant au bilan, au hors-bilan et au compte de résultat

1. Aperçu des couvertures

	Garanties hypothécaires en milliers de CHF	Autres garanties en milliers de CHF	En blanc en milliers de CHF	Total en milliers de CHF	
PRÊTS					
Créances envers les clients	310 466	520 199	910 910	1 741 575	
Créances hypothécaires					
Immeubles d'habitation	15 435 812		4 112	15 439 924	
Immeubles commerciaux	2 671 592		1 321	2 672 913	
Artisanat et industrie	839 352		8 447	847 799	
Autres	1 070 431		3 349	1 073 780	
Total des créances hypothécaires	20 017 187	0	17 229	20 034 416	
Total des prêts	Exercice sous revue	20 327 653	520 199	928 139	21 775 991
	Exercice précédent	20 057 299	471 302	1 240 638	21 769 239
HORS-BILAN					
Engagements conditionnels	50 416	6 930	267 876	325 222	
Engagements irrévocables	1 046 116		110 136	1 156 252	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			44 564	44 564	
Crédits par engagement					
Total hors-bilan	Exercice sous revue	1 096 532	6 930	422 576	1 526 038
	Exercice précédent	824 146	20	484 489	1 308 655
DONNÉES SUR LES CRÉANCES COMPROMISES					
	Montant brut en milliers de CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en milliers de CHF	Montant net en milliers de CHF	Correctifs de valeur individuels en milliers de CHF	
Exercice sous revue	137 572	93 000	44 572	44 572	
Exercice précédent	176 243	131 026	45 217	43 371	

Au 31 décembre 2014, pour la première fois, seules des positions assorties d'une notation 10 ont encore été prises en considération (cf. les principes d'établissement des comptes et d'évaluation des prêts). L'exercice précédent (y c. notation de 9) n'a pas été adapté.

2. Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce

	31.12.2014 en milliers de CHF	31.12.2013 en milliers de CHF
PORTEFEUILLES DE TITRES ET MÉTAUX PRÉCIEUX DESTINÉS AU NÉGOCE		
Titres de créance	0	314
cotés	0	314
non cotés	0	0
Titres de participation	0	0
Total portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	0	314
dont titres admis en pension selon prescriptions en matière de liquidités	0	0

3. Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2014 en milliers de CHF	31.12.2013 en milliers de CHF	31.12.2014 en milliers de CHF	31.12.2013 en milliers de CHF
Titres de créance	1 231 258	1 272 880	1 321 120	1 303 813
destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1 219 524	1 255 033	1 309 337	1 285 643
inscrits au bilan selon le principe de la valeur la plus basse	11 734	17 847	11 783	18 170
Titres de participation	10 466	27 376	16 366	36 593
Métaux précieux	73	189	73	189
Immeubles	1 016	1 786	1 016	1 786
Total immobilisations financières	1 242 813	1 302 231	1 338 575	1 342 381
dont titres admis en pension selon prescriptions en matière de liquidités	1 153 007	1 223 756		

4. Participations consolidées

Participations entièrement consolidées

RAISON SOCIALE, SIÈGE	ACTIVITÉ	Capital en milliers de CHF	31.12.2014 Quote-part %	31.12.2013 Quote-part %
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00
Verwa SA Bern, Berne	Gestion de valeurs patrimoniales	100	100,00	100,00
Valiant Informatik SA, Berne	Prestations informatiques	100	100,00	100,00
Valiant Immobilien SA, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00

5. Participations non consolidées

	31.12.2014 en milliers de CHF	31.12.2013 en milliers de CHF
Participations selon la méthode de mise en équivalence	170 529	167 223
Participations non consolidées	25 536	25 735
Total des participations	196 065	192 958
sans valeur boursière	196 065	192 958
avec valeur boursière	0	0

Participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence

RAISON SOCIALE, SIÈGE	ACTIVITÉ	Capital en milliers de CHF	31.12.2014 Quote-part %	31.12.2013 Quote-part %
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	41,49	41,49
Triba Partner Bank SA, Triengen	Banque	11 000	27,17	27,17
RBA-Holding SA, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	56,93	56,93

6. Participations valorisées selon leur valeur d'acquisition

RAISON SOCIALE, SIÈGE	ACTIVITÉ	Capital en milliers de CHF	31.12.2014 Quote-part %	31.12.2013 Quote-part %
Begeka SA, Berne	Promotion d'activités culturelles de toutes sortes	1 000	100,00	100,00
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00
ValFinance SA, Berne	Prestataire de services financiers	100	100,00	100,00
Banque des Lettres de gage d'Etablissements suisse de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	800 000	9,76	9,76
Bernexpo Holding AG, Berne	Réalisation de manifestations	3 900	18,69	18,69

Au vu de leur taille et de leur activité, aucune de ces sociétés n'exerce une influence déterminante sur le groupe. Conformément aux principes comptables de consolidation et d'évaluation, il a donc été renoncé à la méthode de mise en équivalence ou de l'intégration globale.

7. Présentation de l'actif immobilisé

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortisse- ments cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2013 en milliers de CHF	Investisse- ments en milliers de CHF	Modification dans le périmètre de consolidation en milliers de CHF	Désinvestisse- ments en milliers de CHF	Amortisse- ments en milliers de CHF	Adaptation de valeur des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2014 en milliers de CHF
Participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	167 223		167 223					3 306	170 529
Participations non consolidées	25 830	-95	25 735			-199			25 536
Total participations non consolidées	193 053	-95	192 958	0	0	-199	0	3 306	196 065
Immeubles à l'usage de la banque ¹⁾	207 493	-75 338	132 155	3 696		-960	-8 850		126 041
Autres immeubles	36 390	-10 102	26 288			-7 096	-940		18 252
Immeubles	243 883	-85 440	158 443	3 696		-8 056	-9 790		144 293
Autres immobilisations corporelles	16 976	-10 126	6 850	6 397			-8 450		4 797
Total des immobilisa- tions corporelles	260 859	-95 566	165 293	10 093	0	-8 056	-18 240		149 090
Goodwill	14 484	-13 121	1 363				-1 172		191
Autres valeurs immatérielles	74 109	-41 885	32 224	5 225			-16 690		20 759
Total valeurs immatérielles	88 593	-55 006	33 587	5 225	0	0	-17 862		20 950
Valeur d'assurance incendie des immeubles									315 366
Valeur d'assurance incen- die des autres immobili- sations corporelles									143 358

¹⁾ Y compris les installations dans des immeubles loués

Aucun engagement résultant de futures primes de leasing d'Operational Leasing.

8. Autres actifs et autres passifs

	31.12.2014		31.12.2013	
	Autres actifs en milliers de CHF	Autres passifs en milliers de CHF	Autres actifs en milliers de CHF	Autres passifs en milliers de CHF
Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés				
Gestion du bilan	1 477	42 662	3 175	42 624
Contrats clientèle	1 970	1 738	1 842	1 513
Total des instruments financiers dérivés	3 447	44 400	5 017	44 137
Comptes de compensation	33 852		26 522	
Impôts indirects	5 857	8 894	6 455	12 385
Actifs et passifs divers	7 997	59 306	8 631	27 100
Total autres actifs et autres passifs	51 153	112 600	46 625	83 622

9. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	31.12.2014		31.12.2013	
	Montant de la créance ou valeur comptable en milliers de CHF	Engagements effectifs en milliers de CHF	Montant de la créance ou valeur comptable en milliers de CHF	Engagements effectifs en milliers de CHF
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour prêts de lettres de gage	5 215 483	4 292 568	5 220 961	4 657 824
Créances sur les banques	70 000	0	85 000	
Immobilisations financières	56 169	0	35 205	
Actifs mis en gage	5 341 652	4 292 568	5 341 166	4 657 824

10. Engagements envers les propres institutions de prévoyance

	en millions de CHF	
Institutions de prévoyance du groupe Valiant	à la date de clôture	16,96
	au 31.12.2013	17,06

11. Données sur les institutions de prévoyance

CAISSE DE PENSION DE VALIANT HOLDING SA HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2014	2013
Durée d'activité résiduelle moyenne des collaborateurs actuels (en années)	14,10	14,01
Taux technique	3,00 %	4,00 %
Taux de rendement à long terme	3,00 %	5,00 %
Evolution des salaires	0,50 %	2,00 %
Adaptation des rentes	0,00 %	1,50 %
Taux de fluctuation maximal âge 25, diminution dégressive	15,00 %	15,00 %
Nombre de collaborateurs assurés (actifs)	979	1 049

DIFFÉRENCES

	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF
Avoir de prévoyance séparé dans une fondation	409 412	392 647
dont réserves de cotisations de l'employeur	890	860
Engagement de prévoyance (calculé dynamiquement)	-380 458	-384 625
Sous-couverture/excédent de couverture	28 954	8 022
Avoir de prévoyance attribuable aux employés	-14 477	-4 011
Excédent de couverture¹⁾	14 477	4 011

RÉPARTITION DES RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR PAR ENTITÉ ÉCONOMIQUE

	Valiant Holding SA en milliers de CHF	Banque Valiant SA en milliers de CHF	Autres en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Réserves de cotisations de l'employeur au 31.12.2014	11	848	31	890
Réserves de cotisations de l'employeur au 31.12.2013	18	801	41	860
Variation en faveur du compte de résultat	-7	47	-10	30

¹⁾ Un actif a été constitué uniquement à hauteur de l'avantage économique à partir de la réserve de cotisations d'employeur. L'excédent de couverture résiduel ne constitue pas un avantage économique.

Les membres de la direction sont également affiliés à une caisse complémentaire. La caisse complémentaire n'a pas de personnalité juridique indépendante. Elle est rattachée par le biais de l'institution de prévoyance collective « IGP-Personalvorsorge-Stiftung ». Conformément au règlement de prévoyance actuel de la caisse, il n'est prévu aucun avantage futur ou obligation future.

12. Emprunts obligataires en cours

	Durée	Taux d'intérêt en %	31.12.2014 Montant en milliers de CHF	31.12.2013 Montant en milliers de CHF
Banque Valiant SA	2007 - 2014	2,875	0	247 780
	2008 - 2020 ¹⁾	0,421	50 000	50 000
	2009 - 2014	2,500	0	189 500
	2010 - 2015	1,875	299 750	299 753
	2010 - 2016	2,250	89 236	90 970
	2012 - 2018	1,000	179 684	184 745
	2013 - 2023	4,000	150 000 ²⁾	150 000 ²⁾
	2014 - 2019	1,000	137 776	0
Prêts de lettres de gage de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire, Zurich		1,912 ³⁾	3 974 600	4 312 800
Total			4 881 046	5 525 548

Echéance	2015	2016	2017	2018	2019	>2019	Total
Emprunts obligataires	299 750	89 236	0	179 684	137 776	200 000	906 446
Prêts de lettres de gage de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire, Zurich	379 200	411 800	541 900	513 300	379 000	1 749 400	3 974 600
Total	678 950	501 036	541 900	692 984	516 776	1 949 400	4 881 046

¹⁾ Placement privé.²⁾ Emission d'un emprunt obligataire tier2 d'un volume de CHF 150 millions, taux d'intérêt de 4 %, durée de vie du 24 avril 2013 au 24 avril 2023, remboursable pour la première fois le 24 avril 2018. Durant l'exercice précédent, l'emprunt avait déjà pu être comptabilisé à 100 % en tant que capital complémentaire au sens de l'article 30 de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des négociants en valeurs mobilières (OFR). Pour de plus amples informations, veuillez consulter le prospectus d'émission.³⁾ Valeur moyenne.

13. Correctifs de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

	Etat fin de l'exercice précédent en milliers de CHF	Modification dans le périmètre de consolidation en milliers de CHF	Utilisations conformes au but en milliers de CHF	Recouvrements, intérêts échus, écarts de change en milliers de CHF	Constitutions à la charge du compte de résultat en milliers de CHF	Dissolution en faveur du compte de résultat en milliers de CHF	Etat fin de l'exercice sous revue en milliers de CHF
Provisions pour impôts latents	2 054		- 597		1 020		2 477
CORRECTIFS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES DE DÉFAILLANCE ET AUTRES RISQUES							
Correctifs de valeur et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques pays)	77 000		- 5 456	2 379	23 260	- 22 639	74 544
Correctifs de valeur et provisions pour autres risques d'exploitation	209		- 1			- 208	0
Autres provisions	28 601		- 6 374		6 451	- 228	28 450
dont restructurations	2 213		- 1 130		5 451	- 217	6 317
Sous-total	105 810	0	- 11 831	2 379	29 711	- 23 075	102 994
Total des correctifs de valeur et des provisions	107 864	0	- 12 428	2 379	30 731	- 23 075	105 471
moins les correctifs de valeur calculés directement avec les actifs	0						0
Total des correctifs de valeur et des provisions selon bilan	107 864						105 471
Réserves pour les risques bancaires généraux	4 830						4 830

14. Capital social

	31.12.2014			31.12.2013		
	Valeur nominale totale en milliers de CHF	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende en milliers de CHF	Valeur nominale totale en milliers de CHF	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende en milliers de CHF
Total capital social	7 896	15 792 461	7 896	7 896	15 792 461	7 896

15. Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

Au 31 décembre 2014, Highclere International Investors LLP à Londres détenait plus de 5 % des parts du capital-actions. Aucun actionnaire ne détient une part directe ou indirecte des droits de vote supérieure à 5 %. A la clôture de l'exercice sous revue, le groupe Valiant détient dans son portefeuille propre 100 056 (année précédente : 122 213) actions propres ou 0,63 % (année précédente : 0,77 %) du capital-actions.

16. Justification des capitaux propres

	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF	2012 en milliers de CHF
CAPITAL SOCIAL			
Capital social au 1 ^{er} janvier	7 896	7 896	7 896
Capital social au 31 décembre	7 896	7 896	7 896
RÉSERVES ISSUES DU CAPITAL			
Etat au 1 ^{er} janvier	605 130	625 621	676 767
Distribution provenant des réserves d'apport en capital	0	-21 320	-50 536
Dividende sur propres titres de participation	361	440	602
Bénéfice de cours et pertes de cours sur propres titres de participation	-2 464	389	-1 212
Réserves issues du capital au 31 décembre	603 027	605 130	625 621
REPORT DU BÉNÉFICE			
Etat au 1 ^{er} janvier	1 255 064	1 157 314	1 029 687
Bénéfice de l'exercice précédent	91 437	126 966	127 627
Dividende de l'exercice précédent	-50 536	-29 216	
Report du bénéfice au 31 décembre	1 295 965	1 255 064	1 157 314
RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX			
Etat au 1 ^{er} janvier	4 830	5 061	21 613
Dissolution	0	-231	-16 552
Réserves pour risques bancaires généraux au 31 décembre	4 830	4 830	5 061
PROPRES TITRES DE PARTICIPATION			
Etat au 1 ^{er} janvier	-24 654	-25 216	-25 566
Achats		-2 239	-12 578
Ventes	4 469	2 801	12 928
Propres titres de participation	-20 185	-24 654	-25 216
Bénéfice du groupe	94 506	91 437	126 966
Total des fonds propres au 31 décembre	1 986 039	1 939 703	1 897 642
PROPRES TITRES DE PARTICIPATION (NOMBRE)			
Etat au 1 ^{er} janvier	122 213	125 000	127 944
Achats	0	25 175	118 928
Ventes	-22 157	-27 962	-121 872
Propres titres de participation	100 056	122 213	125 000

17. Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers

	A vue en milliers de CHF	Dénonçable en milliers de CHF	Echéant dans les 3 mois en milliers de CHF	Echéant entre 3 et 12 mois en milliers de CHF	Echéant entre 12 mois et 5 ans en milliers de CHF	Echéant dans plus de 5 ans en milliers de CHF	Immobilisé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
ACTIF CIRCULANT								
Liquidités	1 544 293							1 544 293
Créances résultant de papiers monétaires								0
Créances envers les banques	132 587	25 677	59 361	97 369				314 994
Créances envers les clients	1 734	503 720	214 158	225 204	593 763	202 996		1 741 575
Créances hypothécaires	3 748	1 027 533	3 016 904	2 786 729	10 365 569	2 833 933		20 034 416
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce								0
Immobilisations financières	10 539		1 9945	86 515	92 181	1 032 617	1 016	1 242 813
Total de l'actif circulant	1 692 901	1 556 930	3 310 368	3 195 817	11 051 513	4 069 546	1 016	24 878 091
Exercice précédent	1 211 689	1 884 262	3 470 338	3 129 295	11 938 290	3 323 234	1 786	24 958 894

FONDS ÉTRANGERS

Engagements résultant de papiers monétaires	449							449
Engagements envers des banques	18 959	2 405	101 000	88 000	52 500			262 864
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		12 811 883						12 811 883
Autres engagements envers la clientèle	3 667 972	136 426	270 932	318 476	74 400			4 468 206
Obligations de caisse			80 259	91 319	385 826	57 493		614 897
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts			98 200	580 750	2 252 696	1 949 400		4 881 046
Total des fonds étrangers	3 687 380	12 950 714	550 391	1 078 545	2 765 422	2 006 893		23 039 345
Exercice précédent	3 260 415	13 022 711	517 686	1 171 620	3 007 176	2 244 556		23 224 164

18. Crédits aux organes de la banque

	31.12.2014 en milliers de CHF	31.12.2013 en milliers de CHF
Crédits aux organes de la banque	5 719	27 911

Les transactions (opérations sur titres, de paiement, octroi de crédits et rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers. Le personnel bénéficie des conditions particulières usuelles sur le marché. Les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont détaillées dans l'annexe consacrée à Valiant Holding SA.

19. Répartition des actifs et passifs entre la Suisse et l'étranger et par groupes de pays

	31.12.2014			31.12.2013		
ACTIFS	Suisse en milliers de CHF	Etranger en milliers de CHF	Total en milliers de CHF	Suisse en milliers de CHF	Etranger en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Liquidités	1 544 293		1 544 293	1 056 693		1 056 693
Créances résultant de papiers monétaires	0		0	226		226
Créances envers les banques	297 147	17 847	314 994	819 107	11 084	830 191
Créances envers les clients	1 732 248	9 327	1 741 575	2 024 944	14 211	2 039 155
Créances hypothécaires	20 034 416		20 034 416	19 730 084		19 730 084
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	0		0	314		314
Immobilisations financières	817 170	425 643	1 242 813	1 181 344	120 887	1 302 231
Participations non consolidées	196 065		196 065	192 958		192 958
Immobilisations corporelles	149 090		149 090	165 293		165 293
Valeurs immatérielles	20 950		20 950	33 587		33 587
Comptes de régularisation	32 588		32 588	54 523		54 523
Autres actifs	51 152	1	51 153	46 625		46 625
Total des actifs	24 875 119	452 818	25 327 937	25 305 698	146 182	25 451 880
PASSIFS						
Engagements résultant de papiers monétaires	449		449	270		270
Engagements envers des banques	241 960	20 904	262 864	280 673	13 279	293 952
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	12 756 982	54 901	12 811 883	12 807 685	73 747	12 881 432
Autres engagements envers la clientèle	4 375 109	93 097	4 468 206	3 746 072	95 626	3 841 698
Obligations de caisse	614 897		614 897	681 264		681 264
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	4 881 046		4 881 046	5 525 548		5 525 548
Comptes de régularisation	84 482		84 482	96 527		96 527
Autres passifs	112 565	35	112 600	83 622		83 622
Correctifs de valeur et provisions	105 471		105 471	107 864		107 864
Réserves pour risques bancaires généraux	4 830		4 830	4 830		4 830
Capital social	7 896		7 896	7 896		7 896
Réserves issues du capital	603 027		603 027	605 130		605 130
Réserves issues du bénéfice	1 295 965		1 295 965	1 255 064		1 255 064
Propres titres de participation	-20 185		-20 185	-24 654		-24 654
Bénéfice du groupe	94 506		94 506	91 437		91 437
Total des passifs	25 159 000	168 937	25 327 937	25 269 228	182 652	25 451 880

Total des actifs, répartis par pays ou par groupes de pays.

Les actifs étrangers concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Nord.

20. Bilan par monnaies

31.12.2014

ACTIFS	CHF en milliers de CHF	EUR en milliers de CHF	USD en milliers de CHF	Divers en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Liquidités	1 535 200	7 607	918	568	1 544 293
Créances résultant de papiers monétaires					0
Créances envers les banques	175 796	74 622	35 379	29 197	314 994
Créances envers les clients	1 703 797	26 196	10 945	637	1 741 575
Créances hypothécaires	20 034 416				20 034 416
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce					0
Immobilisations financières	1 099 854	107 947	35 012		1 242 813
Participations non consolidées	196 065				196 065
Immobilisations corporelles	149 090				149 090
Valeurs immatérielles	20 950				20 950
Comptes de régularisation	32 588				32 588
Autres actifs	51 087	40	24	2	51 153
Total des actifs	24 998 843	216 412	82 278	30 404	25 327 937
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	118 208	82 346	33 336	2 831	236 721
Total des actifs	25 117 051	298 758	115 614	33 235	25 564 658
PASSIFS					
Engagements résultant de papiers monétaires	449				449
Engagements envers des banques	257 434	4 596	203	631	262 864
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	12 758 673	53 210			12 811 883
Autres engagements envers la clientèle	4 208 707	149 570	81 559	28 370	4 468 206
Obligations de caisse	614 897				614 897
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	4 881 046				4 881 046
Comptes de régularisation	84 481			1	84 482
Autres passifs	112 545	14	24	17	112 600
Correctifs de valeur et provisions	105 471				105 471
Réserves pour risques bancaires généraux	4 830				4 830
Capital social	7 896				7 896
Réserves issues du capital	603 027				603 027
Réserves issues du bénéfice	1 295 965				1 295 965
Propres titres de participation	-20 185				-20 185
Bénéfice du groupe	94 506				94 506
Total des passifs	25 009 742	207 390	81 786	29 019	25 327 937
Engagements de livraison résultant d'opérations au comptant, à terme et en options	118 513	82 654	32 718	2 836	236 721
Total des passifs	25 128 255	290 044	114 504	31 855	25 564 658
Position nette	-11 204	8 714	1 110	1 380	0

21. Engagements conditionnels

	31.12.2014 en milliers de CHF	31.12.2013 en milliers de CHF
Garanties irrévocables	293 459	295 435
Prestations de garantie	22 610	26 039
Engagements irrévocables	0	0
Autres engagements conditionnels	9 153	6 131
Total engagements conditionnels	325 222	327 605

Le groupe Valiant appartient au groupe d'imposition du groupe de banques RBA et est solidairement responsable envers les autorités fiscales du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Un contrat de coopération a été conclu en 2009 entre Triba Partner Bank AG et Valiant Holding SA. Ainsi une déclaration de patronage a été signée en 2011.

22. Crédits par engagement

	31.12.2014 en milliers de CHF	31.12.2013 en milliers de CHF
Engagements résultant de paiements différés	0	0
Total crédits par engagement	0	0

23. Instruments financiers dérivés ouverts

	Instruments de négoce 2014			Instruments de couverture 2014			
	VR ¹⁾ positives en milliers de CHF	VR ¹⁾ négatives en milliers de CHF	Valeur du sous-jacent en milliers de CHF	VR ¹⁾ positives en milliers de CHF	VR ¹⁾ négatives en milliers de CHF	Valeur du sous-jacent en milliers de CHF	
Swaps				1 477	42 662	1 344 000	
Options (OTC)							
Instruments de taux	0	0	0	1 477	42 662	1 344 000	
Contrats à terme	1 970	1 738	236 721				
Options (OTC)							
Devises	1 970	1 738	236 721	0	0	0	
Options (exchange traded)							
Options (OTC)							
Titres de participation/ indices							
Total des dérivés	Exercice sous revue	1 970	1 738	236 721	1 477	42 662	1 344 000
	Exercice précédent	1 842	1 513	239 013	3 175	42 624	1 524 000

¹⁾ Valeurs de remplacement.

24. Analyse des dérivés selon la solvabilité des contreparties

	31.12.2014			31.12.2013		
	VR ¹⁾ positives en milliers de CHF	VR ¹⁾ négatives en milliers de CHF	Valeur du sous-jacent en milliers de CHF	VR ¹⁾ positives en milliers de CHF	VR ¹⁾ négatives en milliers de CHF	Valeur du sous-jacent en milliers de CHF
Banques et Bourses de dérivés	2 635	43 300	1 458 802	3 587	43 881	1 642 798
avec durée résiduelle jusqu'à 1 an	1 141	545	597 225	340	8 326	425 730
avec durée résiduelle de plus d'un an	1 494	42 755	861 577	3 247	35 555	1 217 068
Clients avec couverture	812	1 100	121 919	1 430	256	120 215
Clients sans couverture						
Total des dérivés	3 447	44 400	1 580 721	5 017	44 137	1 763 013

¹⁾ Valeurs de remplacement.

Les transactions de swaps ont une durée résiduelle jusqu'à max. 6 ans.

25. Opérations fiduciaires

	31.12.2014 en milliers de CHF	31.12.2013 en milliers de CHF
OPÉRATIONS FIDUCIAIRES AUPRÈS DE BANQUES TIERCES		
En francs suisses	0	0
En monnaie étrangère	3 027	3 473
Total des opérations fiduciaires	3 027	3 473

26. Résultat des opérations de négoce

	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF
Négoce des devises et des billets	12 224	13 378
Titres	37	96
Total du résultat des opérations de négoce	12 261	13 474

27. Charges de personnel

	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF
Salaires (y c. organes de la banque)	97 552	102 073
Prestations sociales	7 020	7 594
Contributions aux institutions de prévoyance	8 108	9 350
Autres frais de personnel	6 030	3 372
Total des charges de personnel	118 710	122 389

28. Autres charges d'exploitation

	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF
Frais de locaux	11 912	9 602
Charges pour l'informatique, les machines, le mobilier, les véhicules et les autres installations	38 905	41 679
Charges pour les produits et les services	14 679	16 769
Autres charges d'exploitation	31 308	28 995
Total des charges d'exploitation	96 804	97 045

29. Impôts

	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF
Dissolution de transitoires pour impôts	-3 463	-4 183
Constitution/Dissolution de provisions pour impôts différés	423	296
Charges pour impôts courants	23 632	13 415
Total des impôts	20 592	9 528

30. Commentaires des produits et charges extraordinaires

	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF
PRODUITS		
Distribution du fonds d'entraide RBA-Futura AG	9 662	0
Bénéfice provenant de la vente d'immeubles	1 486	7 683
Dissolution de la réserve pour risques bancaires généraux	0	231
Dissolution de badwill	11	512
Bénéfice provenant de la vente de participations	288	7 260
Autres postes	227	366
Total des produits extraordinaires	11 674	16 052
CHARGES		
Perte provenant de la vente d'immeubles	956	8
Autres postes	35	3
Total des charges extraordinaires	991	11

Rapport de révision du groupe



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Valiant Holding SA
Lucerne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Valiant Holding SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe (pages 70 à 100) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux directives régissant l'établissement des comptes des banques, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse.

PricewaterhouseCoopers AG, Werftrasse 3, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Fax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

A handwritten signature in black ink on a light-colored background, appearing to read 'Schürmann'.

Hugo Schürmann
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in black ink on a light-colored background, appearing to read 'Aebersold'.

Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Lucerne, le 18 mars 2015

Publication relative aux exigences de fonds propres

Au 1^{er} janvier 2013, les nouvelles exigences de fonds propres visant la mise en application des dispositions transitoires concernant Bâle III sont entrées en vigueur en Suisse. Avec Bâle III, l'approche standard suisse (AS-CH) utilisée pour le calcul des fonds propres minimaux en matière de risques de crédit est remplacée par l'approche standard internationale (AS-BRI). Les banques AS-CH disposent d'un délai transitoire courant jusqu'au 31 décembre 2018 pour passer à l'approche AS-BRI. Le groupe Valiant effectuera ce passage en 2016. Les informations qualitatives requises sont publiées sous « Commentaires relatifs à la gestion des risques » (page 76 ss). Les informations quantitatives sont présentées ci-après.

Approche choisie

Le groupe Valiant utilise les approches suivantes pour le calcul des exigences de fonds propres en ce qui concerne les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels :

Risques de crédit

- Approche standard suisse (AS-CH).
- Correctifs de valeur : déduction forfaitaire des correctifs de valeur comptabilisés sous les passifs.
- Crédits lombards : approche forfaitaire.
- Notations externes : les notations des agences de notation ne sont pas prises en considération.

Risques de marché

Approche standard relative aux risques de marché

Risques opérationnels

Approche de l'indicateur de base

Sociétés du groupe dans le secteur des assurances

Aucune

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation (voir « Principes d'établissement des comptes consolidés », page 82) utilisé pour le calcul des fonds propres n'est pas identique à celui utilisé pour établir les comptes annuels consolidés du groupe. RBA-Holding SA (total au bilan CHF 4,255 milliards, fonds propres CHF 0,247 milliard) est comptabilisé dans les fonds propres selon la méthode proportionnelle et selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe. Valiant Holding SA détient d'autres participations qui ne sont pas consolidées. La manière dont ces positions sont traitées en ce qui concerne la couverture des fonds propres ressort de la présentation ci-dessous :

	Traitement pour la couverture des fonds propres	
RAISON SOCIALE, SIÈGE	Déduction	Pondération
Begeka SA, Berne		X
Gerag Gewerberevisions SA, Berne		X
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit		X
Triba Partner Bank SA, Triengen		X
ValFinance SA, Berne		X

1. Présentation des fonds propres éligibles

ACTIFS	Référence	Conformément	Conformément
		aux principes comptables	au périmètre de consolidation réglementaire
		31.12.2014 en milliers de CHF	31.12.2014 en milliers de CHF
Liquidités		1 544 293	3 081 975
Créances résultant de papiers monétaires		0	0
Créances envers les banques		314 994	548 136
Créances envers les clients		1 741 575	1 845 410
Créances hypothécaires		2 003 416	2 003 416
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce		0	761
Immobilisations financières		1 242 813	1 613 967
Participations non consolidées		196 065	67 060
Immobilisations corporelles		149 090	169 893
Valeurs immatérielles		20 950	20 954
dont goodwill	A	191	191
dont autres valeurs immatérielles		20 759	20 763
Comptes de régularisation		32 588	37 256
Autres actifs		51 153	189 988
Total des actifs		25 327 937	27 609 816
PASSIFS			
Engagements résultant de papiers monétaires		449	449
Engagements envers des banques		262 864	2 443 368
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		12 811 883	12 811 883
Autres engagements envers la clientèle		4 468 206	4 485 847
Obligations de caisse		614 897	614 897
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts		4 881 046	4 881 046
Comptes de régularisation		84 482	96 122
Autres passifs		112 600	166 515
Correctifs de valeur et provisions		105 471	123 650
Total des fonds étrangers		23 341 898	25 623 777
dont engagements de rang subordonné, attribuables au capital complémentaire (tier2)	B	150 000	150 000
Capital social	D	7 896	7 896
dont attribuables au CET1		7 896	7 896
Réserves pour risques bancaires généraux	C	4 830	4 830
Réserves issues du capital	C	603 027	603 027
Réserves issues du bénéfice	C	1 295 965	1 295 965
Propres titres de participation	C	94 506	94 506
moins les propres titres de participation	E	-20 185	-20 185
Total des capitaux propres		1 986 039	1 986 039
Total des passifs		25 327 937	27 609 816

2. Présentation des fonds propres réglementaires éligibles et nécessaires

	Référence	31.12.2014 en milliers de CHF
NOYAU DUR DU CAPITAL DE BASE (CET1)		
Capital social libéré et versé, entièrement attribuable	D	7 896
Réserves pour risques bancaires généraux	C	4 830
Réserves en capital	C	603 027
Réserve de bénéfices	C	1 295 965
Bénéfice net	C	94 506
Total du noyau dur du capital de base, avant ajustements		2 006 224
AJUSTEMENTS RELATIFS AU NOYAU DUR DU CAPITAL DE BASE		
Distributions de dividendes		-57 041
Compensation d'impôts latents avec RBA-Holding SA		-4 715
Propres titres de participation	E	-20 185
Goodwill	A	-191
Somme des ajustements du noyau dur des capitaux propres		-82 132
Total du capital de base (hors CET1)		1 924 092
Capital de base (hors tier1)		1 924 092
CAPITAL COMPLÉMENTAIRE (TIER2)		
Emprunt subordonné	B	150 000
Total du capital complémentaire (hors tier2)		150 000
Capital réglementaire (hors tier1 et tier2)		2 074 092

31.12.2014
en milliers
de CHF**FONDS PROPRES EXIGIBLES DU GROUPE**

Risque de crédit y c. CVA (selon approche standard)	932 268
dont risque de cours sur les titres de participation dans le portefeuille de la banque	18 032
dont CVA	7 549
Risques non liés à une contrepartie	48 031
Risque de marché	5 408
dont sur instruments de taux d'intérêt (risque de marché général et spécifique)	4 207
dont sur titres de participation	
dont sur devises et métaux précieux	1 042
dont sur matières premières	159
Risques opérationnels	63 898
Fonds propres nécessaires, en dessous des seuils	5 164
Réduction pour correctifs de valeur et provisions déductibles	-4 483
Fonds propres minimaux nécessaires	1 050 286
Somme des positions pondérées des risques (12,5× fonds propres minimaux)	13 128 575

QUOTE-PART DES FONDS PROPRES

	31.12.2014	dès 01.01.2019
Ration CET1 (en % des positions pondérées en fonction des risques)	14,66 %	
Ration T1 (en % des positions pondérées en fonction des risques)	14,66 %	
Ration relatif aux fonds propres réglementaires (en % des positions pondérées en fonction des risques)	15,80 %	
Quote-part du capital réglementaire (y c. volant anticyclique de fonds propres)	14,81 %	
CET requis par l'OFR (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique) en plus du volant de fonds propres pour les instituts d'importance systémique selon les prescriptions de Bâle (en % des positions pondérées en fonction des risques)	4,99 %	7,99 %
dont volant de fonds propres selon l'OFR (en % des positions pondérées en fonction des risques)	0,00 %	2,50 %
dont le volant anticyclique (en % des positions pondérées en fonction des risques)	0,99 %	0,99 %
CET1 disponible pour couvrir les exigences minimales et celles en matière de volant, après déduction des exigences en matière d'AT1 et d'AT2 qui sont remplies par CET1 (en % des positions pondérées en fonction des risques)	11,80 %	12,07 %
Objectif de fonds propres pour CET1 selon la Circ.-FINMA 2011/2 plus le volant anticyclique (en % des positions pondérées en fonction des risques)	8,79 %	8,79 %
CET1 disponible (en % des positions pondérées en fonction des risques)	11,60 %	11,37 %
Objectif de fonds propres pour T1 selon la Circ.-FINMA 2011/2 plus le volant anticyclique (en % des positions pondérées en fonction des risques)	10,59 %	10,59 %
T1 disponible (en % des positions pondérées en fonction des risques)	13,40 %	13,17 %
Objectif fixé pour les fonds propres réglementaires selon la Circ.-FINMA 2011/2 plus le volant anticyclique (en % des positions pondérées en fonction des risques)	12,99 %	12,99 %
Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées en fonction des risques)	15,80 %	15,57 %

CONTRIBUTIONS INFÉRIEURES AUX VALEURS-SEUILS POUR LES DÉDUCTIONS (AVANT PONDÉRATION DU RISQUE)

	Valeur-seuil	Montant
Participations non qualifiées dans le secteur financier	192 409	23 044
Autres participations financières dans le secteur financier (CET1)	192 409	46 953

3. Engagements de crédit par contrepartie au 31.12.2014

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT	Gouvernements et banques centrales en milliers de CHF	Banques et négociants en valeurs mobilières en milliers de CHF	Autres institutions en milliers de CHF	Entreprises en milliers de CHF	Retail in CHF 1 000	Autres positions en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
POSTE DU BILAN							
Créances envers les banques		548 136					548 136
Créances envers les clients	2 871		484 987	303 511	1 054 041		1 845 410
dont collectivités de droit public			484 987				484 987
dont autres	2 871			303 511	1 054 041		1 360 423
Créances hypothécaires			34 789	362 302	19 637 325		20 034 416
Immobilisations financières	74 687	369 766	513 639	629 545		15 536	1 603 173
Autres actifs	5 496	458 678	1 051	3 798		43 034	512 057
Total période sous revue	83 054	1 376 580	1 034 466	1 299 156	20 691 366	58 570	24 543 192
Total exercice précédent	217 820	1 426 717	1 145 513	1 516 210	20 415 813	64 751	24 786 824
OPÉRATIONS HORS-BILAN							
Engagements conditionnels		55 913	5 400	112 899	201 571	50	375 833
Engagements irrévocables			110 136		1 046 116	5	1 156 257
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires						44 564	44 564
Crédits par engagement							0
Dérivés		67 802		1 467	1 619	84	70 972
Total période sous revue	0	123 715	115 536	114 366	12 493 066	44 703	16 476 266
Total exercice précédent	0	130 274	117 240	124 684	10 222 643	44 754	14 395 955

Les contreparties correspondent à l'ordonnance sur les fonds propres (ORF). N'apparaissent pas sous les engagements de crédit les liquidités, les actifs sans contrepartie ainsi que les engagements revêtant un caractère de participation.

4. Atténuation réglementaire du risque de crédit au 31.12.2014

	Couverts par des garanties financières reconnues en milliers de CHF	Couverts par gage immobilier en milliers de CHF	Couverts par des garanties et des dérivés de crédit en milliers de CHF	Autres engagements de crédit en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
ENGAGEMENTS DE CRÉDIT					
Gouvernements et banques centrales				83 054	83 054
Banques et négociants en valeurs mobilières				1 376 580	1 376 580
Autres institutions	239	34 789		999 438	1 034 466
Entreprises		416 294		882 862	1 299 156
Particuliers	185	20 203 090		488 091	20 691 366
Autres positions				58 570	58 570
Total période sous revue	424	20 654 173	0	3 888 595	24 543 192
Total exercice précédent	1 229	20 348 019	0	4 437 576	24 786 824
OPÉRATIONS HORS-BILAN					
Engagements conditionnels	28 465			347 368	375 833
Engagements irrévocables		1 046 116		110 141	1 156 257
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				44 564	44 564
Crédits par engagement					0
Dérivés ¹⁾				70 972	70 972
Total période sous revue	28 465	1 046 116	0	573 045	1 647 626
Total exercice précédent	28 465	824 146	0	586 984	1 439 595

¹⁾ Le risque de crédit est calculé selon la méthode de la valeur de marché.

5. Engagements de crédit par catégorie de pondération du risque au 31.12.2014

Pondérations prudentielles

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT PAR SUBSTITUTION ¹⁾	0 % en milliers de CHF	25 % en milliers de CHF	35 % en milliers de CHF	50 % en milliers de CHF	75 % en milliers de CHF	100 % en milliers de CHF	150 % en milliers de CHF	250 % en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Gouvernements et banques centrales	46 012					37 042			83 054
Banques et négociants en valeurs mobilières	468 958	468 718		333 807	203 503	25 309			1 500 295
dont dérivés		3 489		30 259	34 054				67 802
Autres institutions	285	461 615	26 591	530 620	846	74 977			1 094 934
Entreprises	929	592 629	53 289	753	164 568	594 343	7 012		1 413 523
dont dérivés						1 467			1 467
Particuliers	38 353	446	16 230 277	847 757	2 919 452	1 118 310	1 489		21 156 084
dont dérivés						1 619			1 619
Autres positions		3				58 704			58 707
dont dérivés						84			84
Total période sous revue	554 537	1 523 411	16 310 157	1 712 937	3 288 369	1 908 685	8 501	0	25 306 597
Total exercice précédent	468 963	1 719 966	15 917 077	2 228 943	3 222 402	1 942 295	7 885	0	25 507 531

¹⁾ Les contreparties correspondent à l'ordonnance sur les fonds propres (ORF). N'apparaissent pas sous les engagements les actifs sans contrepartie ainsi que les engagements revêtant un caractère de participation.

6. Engagements de crédit par domiciliation du débiteur

Pondérées en fonction du risque, les avances à la clientèle à l'étranger représentent moins de 15 % de l'ensemble des avances à la clientèle pondérées en fonction du risque. Il a donc été renoncé à présenter une répartition géographique.

7. Avances compromises à la clientèle

Pondérées en fonction du risque, les avances compromises à la clientèle à l'étranger représentent moins de 15 % de l'ensemble des avances compromises à la clientèle pondérées en fonction du risque. Il a donc été renoncé à présenter une répartition géographique.

8. Dérivés de crédit dans le portefeuille de banque

Le groupe Valiant n'a aucune obligation conditionnelle résultant de dérivés sur crédit, que ce soit en tant que donneur ou de preneur de protection.

9. Risque de variation de taux dans le portefeuille de banque (chiffres-clés de l'ALM)

Variation de la valeur de marché des fonds propres en cas de modification parallèle des taux d'intérêt de + 1 %

Sensibilité de la valeur actuelle: effective -4,7 % (exercice précédent: -4,0 %).

Variation de la valeur de marché des fonds propres en cas de modification parallèle des taux d'intérêt de + 2 % (test de stress)

Sensibilité de la valeur actuelle (test de stress): -9,1 % (exercice précédent: -7,8 %).

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

112	Comptes annuels
114	Annexe aux comptes annuels
117	Proposition de l'affectation du bénéfice au bilan
118	Rapport de révision de la holding
120	Succursales

Comptes annuels

Bilan

	31.12.2014 en milliers de CHF	31.12.2013 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
ACTIFS				
Actif circulant				
Créances sur la filiale bancaire	80 893	57 328	23 565	41,11
Créances sur la clientèle	0	0	0	0,00
Comptes de régularisation	53 004	50 000	3 004	6,01
envers les entreprises affiliées	53 004	50 000	3 004	6,01
Autres actifs	899	452	447	98,89
Total de l'actif circulant	134 796	107 780	27 016	25,07
Actif immobilisé				
Immobilisations financières	17 911	38 770	-20 859	-53,80
Participations	1 163 917	1 163 917	0	0,00
Immobilisations corporelles	0	214	-214	-100,00
Total de l'actif immobilisé	1 181 828	1 202 901	-21 073	-1,75
Total des actifs	1 316 624	1 310 681	5 943	0,45
PASSIFS				
Fonds étrangers				
Engagements envers la filiale bancaire	0	0	0	0,00
Comptes de régularisation	1 256	1 641	-385	-23,46
Autres passifs	465	465	0	0,00
Correctifs de valeur et provisions	1 478	478	1 000	209,21
Total des fonds étrangers	3 199	2 584	615	23,80
Fonds propres				
Capital social	7 896	7 896	0	0,00
Réserve légale générale	711 846	711 846	0	0,00
Réserves des apports en capital	70	70	0	0,00
Autres réserves	517 559	508 585	8 974	1,76
Réserve pour propres titres de participation	20 185	24 654	-4 469	-18,13
Bénéfice reporté	6	5	1	20,00
Bénéfice de l'exercice	55 863	55 041	822	1,49
Total des fonds propres	1 313 425	1 308 097	5 328	0,41
Total des passifs	1 316 624	1 310 681	5 943	0,45

Compte de résultat

	2014 en milliers de CHF	2013 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS				
Produit des intérêts et des escomptes	26	25	1	4,00
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	896	2 753	-1 857	-67,45
Charges d'intérêts	0	0	0	0,00
Sous-total résultat des opérations d'intérêts	922	2 778	-1 856	-66,81
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSION ET DES PRESTATIONS DE SERVICES				
Charges de commissions	-51	-65	14	-21,54
Sous-total résultat des opérations de commission et des prestations de services	-51	-65	14	-21,54
AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	3 874	2 901	973	33,54
Produit des participations	53 448	50 000	3 448	6,90
Autres produits ordinaires	4 690	5 937	-1 247	-21,00
Autres charges ordinaires	-38	-959	921	-96,04
Sous-total autres résultats ordinaires	61 974	57 879	4 095	7,08
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	-2 551	-3 295	744	-22,58
Autres charges d'exploitation	-2 766	-3 145	379	-12,05
Sous-total charges d'exploitation	-5 317	-6 440	1 123	-17,44
Bénéfice brut	57 528	54 152	3 376	6,23
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE				
Bénéfice brut	57 528	54 152	3 376	6,23
Amortissements sur l'actif immobilisé	-389	-292	-97	33,22
Correctifs de valeur, provisions et pertes	-1 000	0	-1 000	0,00
Résultat intermédiaire	56 139	53 860	2 279	4,23
Produits extraordinaires	0	365	-365	-100,00
Charges extraordinaires	0	-4	4	-100,00
Impôts	-276	820	-1 096	-133,66
Bénéfice de l'exercice	55 863	55 041	822	1,49

Annexe aux comptes annuels

1. Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels s'élèvent à CHF 200 millions (contre CHF 200 millions l'exercice précédent) sous forme de garanties pour les engagements des sociétés du groupe.

2. Actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété à titre de garantie des propres engagements

Il n'existe aucune réserve de propriété.

3. Dettes de leasing non comptabilisées au bilan

Il n'existe aucune dette de leasing.

4. Revalorisation d'actifs immobilisés au-delà de la valeur d'acquisition

Aucune revalorisation n'a eu lieu.

5. Valeurs des assurances incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs des assurances incendie des immobilisations corporelles sont fournies dans le tableau 7 des états financiers consolidés.

6. Engagements envers les institutions de prévoyance

Il n'existe aucun engagement envers les institutions de prévoyance.

7. Emprunts obligataires émis

Il n'existe aucun emprunt obligataire en circulation.

8. Participations importantes

Les participations importantes sont énumérées dans l'annexe des états financiers consolidés.

9. Propres actions détenues par la société et les sociétés du groupe

Voir tableau 16 dans l'annexe des états financiers consolidés, à partir de la page 94.

10. Tableau des fonds propres

	Capital social en milliers de CHF	Réserves légales générales en milliers de CHF	Réserves issues d'apports en capital en milliers de CHF	Réserves pour propres titres de participation en milliers de CHF	Autres réserves en milliers de CHF	Bénéfice résultant du bilan en milliers de CHF	Total capital social en milliers de CHF
Fonds propres au 31.12.2012	7 896	711 846	21 390	25 216	476 174	61 071	1 303 593
Répartition du bénéfice					31 850	-31 850	
Dividende			-21 320			-29 216	
Dividende sur propres actions					440		
Variation				-562	121		
Bénéfice de l'exercice 2013						55 041	
Fonds propres au 31.12.2013	7 896	711 846	70	24 654	508 585	55 046	1 308 097
Répartition du bénéfice					4 504	-4 504	
Dividende						-50 536	
Dividende sur propres actions					363		
Variation				-4 469	4 107		
Bénéfice de l'exercice 2014						55 863	
Fonds propres au 31.12.2014	7 896	711 846	70	20 185	517 559	55 869	1 313 425

11. Capital autorisé et conditionnel

Il n'existe ni capital autorisé ni capital conditionnel au 31 décembre 2014.

12. Actionnaires importants et participations relatives

Voir chiffre 15 dans l'annexe des états financiers consolidés, à partir de la page 93.

13. Produit des dividendes

La date de clôture du bilan de Valiant Holding SA et de toutes ses entreprises affiliées est fixée au 31 décembre.

Valiant Holding SA comptabilise les paiements de dividende des entreprises affiliées qui ont déjà tenu leur assemblée générale et ainsi décidé la répartition des bénéfices de manière transitoire.

14. Renseignements concernant l'appréciation des risques

Les renseignements sur l'appréciation des risques sont fournis dans l'annexe des états financiers consolidés sous « Commentaires relatifs à la gestion des risques ».

15. Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (y c. les personnes proches)

	Nombre d'actions 2014	Nombre d'actions 2013
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Jürg Bucher, président	3 228	2 089
Ivo Furrer, vice-président	1 227	799
Dr. Hans-Jörg Bertschi, vice-président		7 209
Barbara Artmann, membre	172	
Jean-Baptiste Beuret, membre	783	468
Christoph Bühler, membre	1 044	683
Andreas Huber, membre	6 596	6 329
Franziska von Weissenfluh, membre	1 568	1 256
Franz Zeder, membre	6 593	6 314
Total conseil d'administration	16 871	20 810
Total personnes proches	4 340	4 337
COMITÉ DE DIRECTION		
Markus Gygax, CEO Valiant Holding SA/Banque Valiant SA	621	
Martin Gafner, responsable Clients/Marchés	15 504	15 966
Ewald Burgener, CFO	756	50
Stefan Gempeler, responsable Operations	582	412
Bernhard Röthlisberger, responsable Credit Office	548	406
Total comité de direction	17 453	16 629
Total personnes proches	558	205

Proposition de l'utilisation du bénéfice au bilan

	en milliers de CHF
Dividende de CHF 3.20 par action nominative	50 536
Attribution aux autres réserves	5 325
Report à compte nouveau	8
Bénéfice disponible résultant du bilan	55 869

Valiant Holding SA

Jürg Bucher
Président du conseil d'administration

Ivo Furrer
Vice-président

Lucerne, le 18 mars 2015

Rapport de révision de la holding



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Valiant Holding SA
Lucerne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Valiant Holding SA, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 112 à 116) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG, Werftstrasse 3, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Fax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Handwritten signature of Hugo Schürmann in black ink on a light blue background with a circular stamp in the top right corner.

Hugo Schürmann

Expert-réviseur
Réviseur responsable

Handwritten signature of Andreas Aebersold in black ink on a light blue background with a circular stamp in the top right corner.

Andreas Aebersold

Expert-réviseur

Lucerne, le 18 mars 2015

Succursales

SIÈGE PRINCIPAL

Berne Bundesplatz

SUCCURSALES

Argovie

Aarau
Baden
Beinwil am See
Boniswil
Entfelden
Gontenschwil
Gränichen
Reinach
Schöftland
Seengen
Seon
Suhr
Unterkulm

Bâle-Campagne

Laufon
Reinach

Bâle-Ville

Bâle

Berne

Bätterkinden
Belp
Berne Bahnhofplatz
Berne Bethlehem
Berne Breitenrain
Bienne
Berthoud
Eggwil
Fraubrunnen
Gümligen
Ittigen
Jegenstorf
Kehrsatz
Köniz
Langenthal
Langnau i. E.
Laupen
Lyss
Moutier
Mühleberg
Münchenbuchsee
Neuenegg
Ostermundigen
Signau (agence)
Steffisburg
Tavannes
Thoune
Toffen
Trubschachen (agence)
Urtenen-Schönbühl
Utzenstorf
Wohlen
Zollbrück
Zollikofen
Zweisimmen

Fribourg

Bulle
Guin
Flamatt
Fribourg
Chiètres
Morat
Siviriez

Jura
Bassecourt
Delémont
Porrentruy
Saignelégier

Lucerne

Buchrain
Dagmersellen
Emmenbrücke
Grosswangen
Hochdorf
Lucerne Littau
Lucerne
Meggen
Rickenbach
Ruswil
Schötz
Sempach
Sursee
Willisau
Wolhusen
Zell

Neuchâtel

Neuchâtel

Soleure

Breitenbach

Vaud

Lausanne
Yverdon-les-Bains

Zoug

Zoug

IMPRESSUM

Editeur

Valiant Holding SA

Contact

Valiant Holding SA
Relations investisseurs
Case postale, 3001 Berne
www.valiant.ch
ir@valiant.ch

Conception, mise en pages, réalisation :
Crafft Kommunikation AG
Photos du Management de Valiant Holding SA :
Markus Bertschi
Prépresse : n c ag
Imprimerie : Ast & Fischer AG
Tirage : 300 expl.

Le présent texte est une traduction de l'original allemand (« Bericht zum Geschäftsjahr 14, Valiant Holding AG »). Seul le texte en langue allemande fait foi.



